



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 18 OCTOBRE 2012 à 17 h 30



SOMMAIRE



Adoption du procès verbal de la séance du conseil municipal du 23 juillet 2012.	p. 07
1. ADMINISTRATION GENERALE- Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.	p. 07
2. MOBILITE ET STATIONNEMENT - Tarifs du stationnement – Dispositions complémentaires.	p. 08
3. MOBILITE ET STATIONNEMENT - Maintenance du matériel péager et de gestion centralisée des parcs de stationnement – Avenant n° 2 au marché conclu avec la société Thales Communications & Security SA.	p. 13
4. MOBILITE ET STATIONNEMENT – Véloroute du littoral – Demandes de subventions – Actualisation du plan de financement.	p. 13
5. CULTURE ET PATRIMOINE – Contrat d’objectifs avec la Scène nationale Bayonne – Sud-Aquitain.	p. 14
6. CULTURE ET PATRIMOINE - Convention de partenariat avec le syndicat mixte pour le fonctionnement du Conservatoire à rayonnement régional Maurice Ravel – Saison 2012/2013.	p. 19
7. CULTURE ET PATRIMOINE - Label Ville et Pays d’Art et d’Histoire – Demande de financement auprès de la DRAC Aquitaine pour l’année 2012.	p. 19
8. CULTURE ET PATRIMOINE - Médiathèque – Adoption de la Charte des collections.	p. 19
9. CULTURE ET PATRIMOINE - Médiathèque – Valorisation des fonds basques – Convention de partenariat avec l’Académie de la langue basque-Euskaltzaindia.	p. 20

10. CULTURE ET PATRIMOINE- Médiathèque – Demande de subvention auprès de l'Office public de la langue basque. p. 20
11. CULTURE ET PATRIMOINE - Convention avec Habitat Sud Atlantic pour le dépôt de l'œuvre « ZUPstitut » de Vincent Labaume. p. 20
12. CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu – Prêt d'une œuvre de Léon-Joseph-Florentin Bonnat au musée national Jean-Jacques Henner à Paris. p. 20
13. CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation d'un don de Madame Marie-Claire Cinqualbres. p. 20
14. CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation d'un don de Madame Marie-Edith Dubebout-Beaulieu. p. 21
15. CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation d'un don de Monsieur Juan Gorriti. p. 21
16. CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation d'un don de Monsieur Nicholas March. p. 21
17. CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation d'un don de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes. p. 21
18. CULTURE ET PATRIMOINE - Ruines du château Marracq – Subventions pour les travaux de consolidation et de mise en sécurité – Actualisation du plan de financement de la tranche 1. p. 21
19. EDUCATION ET VIE SOCIALE - Forfait de fonctionnement pour l'année scolaire 2012-2013. p. 26
20. EDUCATION ET VIE SOCIALE - Programme de réussite éducative (PRE) pour l'année scolaire 2012-2013 – Demandes de subventions au GIP DSU. p. 27
21. EDUCATION ET VIE SOCIALE - Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) pour l'année scolaire 2012-2013 – Demandes de subventions au GIP DSU et à la CAF p. 27

22. EDUCATION ET VIE SOCIALE - Convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour le déploiement d'un espace cyber-base dans l'école élémentaire Charles Malégarie. p. 35
23. EDUCATION ET VIE SOCIALE - Adhésion de la Ville au Réseau Appui Parents. p. 41
24. EDUCATION ET VIE SOCIALE - Convention de partenariat avec la Maison de l'Emploi de l'agglomération bayonnaise dans le cadre du dispositif Espaces Métiers Aquitaine (EMA). p. 42
25. POLITIQUE DE LA VILLE - Convention avec les associations participant à l'opération de médiation pour la qualité de la vie nocturne. p. 42
26. POLITIQUE DE LA VILLE - Attribution de subvention par la Ville à l'Association Oreka dans le cadre de l'appel à projets 2012 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). p. 42
27. ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS - Muséum d'histoire naturelle – Demandes de subventions pour l'enrichissement des collections. p. 42
28. ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS - Muséum d'histoire naturelle – Acceptation d'un don de Monsieur Jean Mondot. p. 43
29. ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS - Muséum d'histoire naturelle – Acceptation d'un don de la famille du Docteur Pierre Salles. p. 43
30. ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS - Muséum d'histoire naturelle – Conférence dans le cadre de l'exposition « R'Evolution du vivant et Darwin » - Prise en charge des frais de l'intervenant. p. 43
31. DEVELOPPEMENT DURABLE - Acquisition de désherbeurs thermiques - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne. p. 44
32. ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE - Aménagement de la rue Poissonnerie – Convention financière avec l'Agglomération Côte Basque-Adour. p. 44
33. ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE - Fourniture (location), installation et maintenance de sanisettes - Marchés conclus avec la société SEMUP - Avenants de transfert à la société JC Decaux France. p. 45
34. ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE - Toponymie – Modification de dénominations. p. 45
35. FINANCES – Exercice 2012 - Décision modificative n° 1 – Budget principal (correctif). p. 45

36. FINANCES - Exercice 2012 - Subventions aux associations. p. 46
37. FINANCES - Convention financière avec le Syndicat des transports de l'agglomération. p. 46
38. FINANCES - Garantie d'emprunt à l'association PACT-HD Pays Basque - Réhabilitation des anciens logements de fonction du groupe scolaire Jean Cavailles. p. 47
39. FINANCES - Admissions en non-valeurs. p. 48
40. FINANCES - Remises gracieuses de créances. p. 48
41. FONCIER - Cession à la Commune d'Ustaritz de parcelles sises lieu-dit Hiribehere Sud à Ustaritz. p. 48
42. FONCIER - Cession au Département des Pyrénées-Atlantiques de la parcelle AO 254 sise à Ustaritz. p. 48
43. FONCIER - Cession à Madame Chantal Dubuc de l'immeuble sis 26 rue de Malledaille. p. 49
44. FONCIER - Rétrocession au bénéfice de la Ville de parcelles sises campus universitaire de la Nive appartenant à l'Agglomération Côte Basque-Adour. p. 49
45. FONCIER - Acquisition à titre gracieux à la Sarl Capio Sud de parcelles sises chemin de Campagne. p. 49
46. FONCIER - Acquisitions foncières dépendantes des parcelles AW 239 et 229 du Centre Hospitalier de la Côte Basque. p. 50
47. PATRIMOINE IMMOBILIER - Travaux d'entretien et d'aménagement du patrimoine immobilier - Groupement de commandes avec le CCAS – Lot 3 Plâtrerie, faïence, faux-plafond - Avenant au marché conclu avec la société Etxe Lan. p. 51
48. PATRIMOINE IMMOBILIER - Service logistique – Aménagement d'un bureau dans l'immeuble Cousseau – Autorisation du dépôt de la déclaration préalable de travaux. p. 51
49. REGIE DES EAUX - Convention entre la ville de Bayonne et l'Agence de l'Eau Adour Garonne relative au versement des montants perçus au titre de la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte - Années 2013 – 2017. p. 51
50. RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs. p. 51
51. RESSOURCES HUMAINES - Action sociale - Participation de la ville au financement des régimes complémentaires santé des agents municipaux. p. 52

52. RESSOURCES HUMAINES - Contrat de travail à durée indéterminée - Directeur des systèmes d'information. p. 52
53. RESSOURCES HUMAINES - Convention de mise à disposition partielle d'un agent après du syndicat intercommunal pour le soutien à la culture basque. p. 53
54. RESSOURCES HUMAINES - Musée Bonnat-Helleu - Protocole d'accord transactionnel concernant l'indemnisation de Madame Sophie Pujó. p. 53
55. RESSOURCES HUMAINES - Mise en place de l'indemnité de départ volontaire. p. 53
56. SPORTS - Convention d'occupation du domaine public au profit de la section natation de l'Aviron Bayonnais omnisports – Centre Aquatique des Hauts de Bayonne. p. 56
57. URBANISME - Demande à l'Agglomération Côte Basque-Adour de déléguer à l'EPFL son droit de préemption sur le périmètre du PNRQAD et de le déléguer à la ville sur le reste du secteur sauvegardé hors périmètre du PNRQAD. p. 58
58. URBANISME - Bail à réhabilitation au profit du PACT-HD Pays Basque concernant l'immeuble situé 19, rue Vieille Boucherie. p. 58
59. URBANISME - Participation à l'exposition photographique sur les grilles du Sénat en 2013. p. 59
60. URBANISME - Autorisation donnée au Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques de déposer un permis d'aménager sur la parcelle CD 131. p. 59
61. URBANISME - Zone de restauration immobilière – Attribution de subventions par la ville. p. 59
62. COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEM et DIVERS ORGANISMES - Modification des statuts du syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurrak - Adhésion de la commune de Saint-Palais. p. 60
63. COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEM et DIVERS ORGANISMES - Agglomération Côte Basque-Adour – Rapport d'activités 2011. p. 60
64. COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEM et DIVERS ORGANISMES - Syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne - Rapport d'activités 2011. p. 78
65. COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEM et DIVERS ORGANISMES - Syndicat intercommunal pour le soutien à la culture basque – Rapport d'activités 2011. p. 78
66. COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEM et DIVERS ORGANISMES - Syndicat mixte de l'usine de la Nive (Smun) - Rapport d'activités 2011. p. 78

67. COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEM et DIVERS ORGANISMES - Syndicat mixte de la Nive maritime - Rapport d'activités 2011. p. 78
68. COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEM et DIVERS ORGANISMES - Syndicat départemental d'énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) – Rapport d'activités 2011. p. 78
69. COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEM et DIVERS ORGANISMES - SEM Golf du Makila Bayonne-Bassussarry-Pays Basque – Rapport pour l'année 2011 des représentants de la Ville au conseil d'administration. p. 79
70. COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEM et DIVERS ORGANISMES - Procivis Aquitaine Sud - Rapport pour l'année 2011 du représentant de la Ville au conseil d'administration. p. 79
71. COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEM et DIVERS ORGANISMES – Société Locale d'Epargne (SLE) Pays Basque – Rapport pour l'exercice 2011-2012 du représentant de la ville au conseil d'administration. p. 79
72. SPORTS – Subvention complémentaire à l'Aviron Bayonnais Football Club. p. 79



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 18 OCTOBRE 2012 à 17 h 30



PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud -Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil -Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto (à compter de la délibération n° 5), Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dumas à Mme Lauqué, Mme Boé à Mme Touraton, Mme Salducci à Mme Demont, Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.



Le procès-verbal de la séance du 23 juillet 2012 est adopté à l'unanimité.



ADMINISTRATION GENERALE

1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

M. le Maire : En application des dispositions du CGCT, le conseil municipal prend acte de la communication du compte-rendu des décisions du maire prises en vertu des délégations accordées par délibérations du conseil municipal et détaillées en note de synthèse.

Pas de vote.

MOBILITE ET STATIONNEMENT

2. Tarifs du stationnement – Dispositions complémentaires

M. le Maire : Par délibération du 23 juillet 2012, le conseil municipal a adopté une nouvelle grille tarifaire qui modifiait les règles de tarification d'un certain nombre de parkings. La présente délibération la fait évoluer en précisant le cadre qui structure la politique de stationnement à Bayonne :

- gratuité du stationnement sur l'ensemble de la voirie et des parcs en enclos de 19 heures à 8 heures 30 le matin ainsi que les dimanches et les jours fériés, y compris pour le parking de Glain ;
- renforcement de l'aide tarifaire aux personnes habitant dans les secteurs de stationnement payant, dénommés par la suite « résidents ».

Il importe en effet de proposer prioritairement aux résidents, qui vivent en centre-ville dans un espace peu conciliable avec l'automobile de par les dimensions exigües de la voirie et la configuration des immeubles, des tarifs de stationnement soutenables pour que leurs véhicules puissent être garés dans de bonnes conditions, tout en confrontant cet usage avec les autres contraintes de la voirie urbaine. Cette dernière nécessite que les véhicules ne soient pas laissés sur la voie publique pour des durées incompatibles avec la domanialité publique et le partage des espaces entre tous les usagers. De la même manière, il convient de proposer des solutions aux personnes choisissant de se déplacer à deux roues, motorisé ou vélo. Enfin, la cohérence avec la politique générale des transports au sein de l'agglomération doit être respectée avec la mise en place de Chronoplus et l'arrivée du transport en commun en site propre fin 2016-début 2017.

Dans ces conditions, les principes qui président au régime de stationnement dédié aux résidents sont les suivants :

- pour leur automobile, les résidents disposent, sur la voirie, d'un tarif préférentiel, comme le permet l'article L2333-87 du code général des collectivités territoriales, de 15 € par mois, ramené à 10 € pour les personnes justifiant de minima sociaux. Le stationnement se fait dans les rues des quartiers avoisinant le domicile, selon un découpage de la ville en 4 secteurs. Le nombre de cartes spécifiques voirie est limité à 2 par logement ;
- toujours pour leur voiture, les résidents bénéficient d'un stationnement en parking en ouvrage proposé au tarif préférentiel de 30 € par mois dans le parking le plus proche de leur domicile, selon le rattachement des rues au centre-ville à cinq secteurs , correspondant aux cinq parkings en ouvrage, selon le plan ci-annexé. Le nombre d'abonnement résident en ouvrage est limité à 1 par logement ;
- enfin, les résidents peuvent remiser leur voiture lors d'une absence de courte durée en bénéficiant d'un tarif spécialement institué à leur intention, correspondant à 7 jours ou 14 jours de stationnement dans les parcs en ouvrage, respectivement pour 10 et 20 € ;
- pour les deux roues motorisé, les résidents ont la possibilité de garer leur deux-roues motorisé dans les parcs en ouvrage équipés d'accès spécifiques, au tarif de 40 € par trimestre, dans la limite de 2 abonnements deux-roues motorisé par logement ;
- pour les vélos, les résidents peuvent bénéficier d'un tarif très attractif pour favoriser les déplacements à vélos et tenir compte du déficit de locaux disponibles dans le tissu urbain ancien, en permettant de garer leurs bicyclettes dans les parkings en ouvrage équipés d'accès deux-roues. Ce tarif est de 10 € pour les vélos, par trimestre.

Des justificatifs seront nécessaires pour bénéficier des tarifs susvisés. En cas de nombre de demandes d'abonnement en ouvrage supérieur au nombre de places disponibles, un système de liste d'attente sera institué.

Ces nouvelles dispositions s'inscrivent dans la continuité de la politique de mobilité et de stationnement de la ville, dont la stratégie qui concerne tous les automobilistes est la suivante :

- privilégier les durées de stationnement longues dans les parkings en ouvrage, avec un tarif dégressif au fur et à mesure du temps de stationnement ;
- en voirie, favoriser les durées de stationnement courtes, la tarification horaire étant progressive le long des rues et sur les parkings de Gaulle et Pedros ;
- permettre toutefois un accès gratuit pour les usages quotidiens de tous les usagers, grâce à deux dispositions :
 - ✓ la carte ville, gratuite, sans condition de résidence, pré-chargée à 10 € par son nouveau titulaire lors de sa délivrance, qui permet de disposer d'une demi-heure gratuite sur voirie une fois par jour ;
 - ✓ la 1^{ère} heure de stationnement gratuite offerte dans tous les parkings en ouvrage, et dans les parkings en enclos à Pedros, Boufflers, la Baignade et Glain.

Pour ce qui concerne le parc de Glain et de la Baignade, le stationnement reste gratuit pour les étudiants les jours d'ouverture de la faculté.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ces dispositions, qui sont reprises dans la grille tarifaire générale ci-dessous, et d'autoriser Monsieur le Maire à les faire appliquer à compter du 1^{er} novembre 2012. Les mesures prises antérieurement et qui ne sont pas contraires aux termes de la présente délibération restent en vigueur.

J'ajoute que nous avons institué également un tarif social pour les résidents qui fait que c'est pour 10 € qu'ils se gareront sur les voiries de la ville de Bayonne, par mois, bien entendu.

Voilà la délibération que nous vous soumettons et qui, de toute façon, mettra un terme au débat après qu'elle ait été entérinée. Mais je vous passe la parole si quelqu'un la souhaite.

M. Soudre : Je ne ferai pas durer le suspens sur cette question, qui sert de fil rouge depuis le milieu de l'été. Nous ne voterons pas pour la présente délibération.

Bien entendu, nous aurions pu faire différemment du fait de la réduction sensible des tarifs résidents et des nouvelles dispositions des parkings en ouvrage. C'est bien sûr un élément positif que nous notons et approuvons pour l'avoir réclamé dans l'intérêt des Bayonnais. Nous notons, même si c'est insuffisant, qu'ont été enfin reconnus les habitants, notamment ceux des quartiers du centre, qui sont habités et ont même vocation à l'être davantage encore, en tenant compte des contraintes spécifiques du centre ancien.

Mais le compte n'y est pas. Cette baisse des tarifs résidents, toute attractive et inaccoutumée qu'elle soit, ne semble pas relever d'une politique globale visible, avec l'empilement de mesures disparates et contradictoires. On peut craindre une congestion accrue du stationnement sur voirie du fait de l'augmentation prévisible des abonnés résidents et de l'inadéquation des nouveaux parcs à barrière, sans compter bon nombre d'effets collatéraux qu'il n'est pas possible d'apprécier exhaustivement aujourd'hui.

Je vous rappelle que lors du dernier conseil municipal, nous nous étions très fermement opposés à la généralisation du stationnement payant en centre-ville, avec la transformation en parcs à barrières, notamment à Glain et au Champ de foire. Etait également prévue une très forte augmentation de certains tarifs, notamment le parc Boufflers. En conséquence, devant votre refus de revoir votre position et d'accéder à nos demandes, nous avons voté contre. Nous maintenons notre position sur ces points-là.

Je passe sous silence, afin d'éviter les polémiques stériles concernant la méthode et les annonces tonitruantes lors de diverses conférences de presse, promettant entre autres une séance de rattrapage (donc, aujourd'hui), avec une baisse, certains pourraient même dire une démarque en deux temps du stationnement résidents.

Pour conclure, nous regrettons que l'outil de la réduction du tarif résident ne soit pas mise en place dans le cadre d'une politique globale, débouchant sur un dispositif rationnel et cohérent, qui devra répondre essentiellement à quatre impératifs majeurs : permettre aux résidents de mieux vivre dans les quartiers, favoriser le report des modes de déplacement sur les transports en commun, conforter l'accessibilité du centre pour les extérieurs, c'est-à-dire les pendulaires, les chalands ou les visiteurs et de plus, veiller à l'équilibre du budget stationnement de la ville.

A défaut, nous voterons donc contre cette délibération.

M. Aguerre : Le moins qu'on puisse dire, c'est que les conseils municipaux se suivent et se ressemblent dans l'intitulé des délibérations, pas dans leur contenu.

En prenant certaines références cinématographiques, je pourrais dire qu'en juillet nous avons eu la version hard du stationnement alors qu'aujourd'hui nous avons droit à une version plus soft. Nous n'oublierons pas non plus la version tragi-comique du mois d'août, comique pour vos opposants, certainement tragique pour vos adjoints.

A la lecture de cette délibération, plus soft donc que celle du mois de juillet, en tant qu'automobiliste résident du centre-ville, je me réjouis, égoïstement, de la baisse conséquente du tarif des cartes résidents ainsi que de la baisse du coût des places de parking en ouvrage. Malgré tout, et au risque de passer pour un rabat-joie, en tant que contribuable, je m'interroge fortement sur les conséquences de cette baisse sur le budget du stationnement en régie, auquel nous tenons tous. Ces baisses seront certainement compensées par les augmentations de Boufflers et de Glain, mais dans quelle proportion ? Une étude a-t-elle été faite ?

En revanche, je salue l'initiative prise pour les deux roues motorisés et pour les vélos ainsi que la possibilité de remiser sa voiture dans les parcs en ouvrage pour de courtes durées (de sept à quatorze jours), ainsi que la baisse des tarifs pour les gens en grande difficulté sociale.

Malgré tout, mes réserves sont encore nombreuses. Je l'ai dit au cours du dernier conseil municipal et je vais me répéter. En ce qui concerne Glain, vous aviez fait des choix précurseurs en associant ce parking gratuit à une navette gratuite. Ces choix ont été soutenus par vos oppositions successives. Aujourd'hui, en rendant Glain payant, vous êtes en rupture totale avec ces choix. Certes, certains de nos concitoyens profitent du système en utilisant Glain comme un parking gratuit de longue durée mais il y a des moyens légaux de lutter contre les voitures ventouses. En tout cas, à mon avis, le jeu n'en valait pas la chandelle.

Il y a dans ce pays deux catégories de personnes qui sont prises pour des vaches à lait : les fumeurs et les automobilistes. A mon grand dam, je fais partie de ces deux catégories mais il me semble qu'à ce jour, si je devais faire un choix, il me serait plus facile de me passer de ma voiture que de la nicotine. Encore faudrait-il qu'on me propose des alternatives intéressantes et efficaces. En effet, cette délibération s'inscrit dans un cadre beaucoup plus large, dont l'intitulé est « mobilité et stationnement ». D'ailleurs, si l'intitulé n'en était que « mobilité », cela ne me choquerait pas car je considère que la notion de stationnement devrait faire partie intégrante de celle de la mobilité.

Récemment, nous avons lu dans la presse des avancées significatives des travaux du syndicat mixte des transports en commun, que vous présidez, et nous nous en réjouissons tous. En revanche, par ces deux délibérations, je considère que vous avez mis la charrue avant les bœufs et que vous avez soulevé ce sujet du stationnement qui, à mon sens, n'était pas un sujet de préoccupation majeur pour nos concitoyens, contrairement à celui de la circulation : ceux qui utilisent leur voiture tous les jours en sont de plus en plus conscients.

Je suis tout à fait favorable au fait de retravailler le stationnement, tant au niveau géographique qu'au niveau de son coût, mais sans l'associer à une vraie offre de transport en commun finalisée au niveau de ses trajets, de ses horaires et de son cadencement, c'est pour moi une aberration qui ne peut qu'engendrer incompréhension et conflit avec nos concitoyens.

Je le répète, il était urgent d'attendre. Pour toutes ces raisons, je m'abstiendrai sur cette délibération.

Mme Pibouleau-Blain : Je ne vais pas rajouter à tout le temps perdu une longue intervention parce que je considère que c'est une concertation ratée, comme vous tous, ici, sans doute. C'est dommage, c'est ainsi. Pour moi, cette concertation ratée met en cause deux faits.

D'abord, votre incapacité dans l'équipe qui dirige cette mairie à réfléchir en amont, avec les habitants et les usagers de cette ville, sur les sujets qui les concernent. Vous avez beau provoquer des rejets, et ce n'est pas le seul domaine en termes de stationnement où il y a rejet, vous persistez à ne pas dialoguer. Et, moi, je me demande : quid alors sur ce thème-là particulier de l'Agenda 21 ? Pourquoi est-ce qu'on en est là ? Des allers et retours : on va dans un sens, on va dans un autre, il y a des pétitions... Donc, c'est un dossier qui, pour moi, ne relève pas d'un Agenda 21 bien compris.

Deuxièmement, vous vous êtes enfermé, Monsieur le Maire, et c'est particulièrement à vous que je le dis, parce que vous avez été député, sur le soutien sans faille à la politique de réduction des aides aux collectivités pendant cinq ans : on en voit encore les bienfaits. Pour moi, je le dis sincèrement, comment je vois la question sur le stationnement, pourquoi cela vient maintenant ? Tout simplement parce que vous cherchez, à toute force, à toucher le budget des habitants pour rétablir l'équilibre des comptes. Alors, on pourrait toujours en discuter. Est-ce que votre préoccupation principale, c'est l'écologie ? Ou bien, est-ce que, réellement, il ne s'agit pas plutôt de trouver des finances pour la ville (ce qu'on peut comprendre, d'ailleurs) ? Fort de cette équation, vous voilà en butte à la vindicte populaire puisque je vous dis qu'il y a des gens qui sont en bas, là, qui ne sont pas d'accord, qui estiment qu'il n'y a pas eu une pré-négociation ; il y a une pétition... Et puis, vous êtes dans l'obligation de revoir la copie.

Alors, moi, j'en ai un petit peu assez d'écrire des choses ; peut-être que cela finira dans six ans et que ce sera très bien ainsi mais, bon, je vais redire ce que j'ai dit en mai 2010, parce que je n'en toucherai pas une ligne.

Voilà ce que je disais : « stationnement cher payé et gratuité des transports collectifs » car mon thème sera la gratuité des transports collectifs. « Au budget de stationnement, nous avons fait très fort à Bayonne sur l'augmentation des tarifications. J'entends bien que nous souhaitons tous valoriser les transports doux et vous affirmez vouloir réduire la circulation sur les axes engorgés : qu'à cela ne tienne, il faut donc aller au bout des logiques, qui se disent écologistes et destiner des soutiers financiers aux alternatives au tout-voiture. C'est la Ville d'Aubagne (je citais) qui, dernièrement, a dressé le bilan d'un an d'essai de la gratuité dans les transports en commun pour ses habitants. Plusieurs municipalités en France ont fait le choix de proposer à l'ensemble de leurs habitants l'accès gratuit et illimité aux transports collectifs, à contrecourant de l'augmentation des tarifs qui se pratiquent dans les grandes villes ». Et le bilan d'Aubagne, je le rappelle, ne pouvait que renforcer votre volonté, affirmée, Monsieur le Maire, d'une ville durable. En effet, la fréquentation des bus avait augmenté de 67 % en moyenne.

Voilà, par exemple, une solution qu'on n'entend jamais évoquée, qui n'est jamais débattue avec les habitants et que, moi, je sou mets à votre sagacité.

Je faisais donc une proposition : si vous êtes sincère dans votre volonté de favoriser le transport alternatif à la voiture, en fixant des péages de stationnement, pourquoi ne pas envisager ce qui reste la meilleure des incitations, la gratuité des transports collectifs, et pas seulement pour la navette qui ne va pas dans les quartiers excentrés. Et j'imagine, Monsieur le Maire, qu'en votre qualité de président de l'ACBA, vous avez un peu d'influence sur les décisions. On y reviendra lors du rapport de l'ACBA d'ailleurs.

La vérité, pour conclure, est que, depuis, Monsieur le Maire, vous n'avez pas avancé dans les négociations avec les lieux de travail, les entreprises où se trouvent les travailleurs qui viennent dans la ville. Et vous entendez faire payer l'usager de la ville, ce qui est injuste socialement, et cela, c'est quelque chose qui m'est cher, cette injustice sociale sur les tarifs.

Donc, moi, ce que je pense, c'est que cela ne génèrera pas moins d'engorgement routier, même si je me félicite par ailleurs que vous ayez eu beaucoup d'attention pour les résidents, pour les Bayonnais.

Voilà, Monsieur le Maire. Il y a des voix qui s'élèvent, ici, puisqu'on est quatre oppositions à prendre la parole sur ce sujet, et dehors, et qui vous montrent qu'une autre voie est possible.

M. Ugalde : La délibération sur laquelle nous avons à nous prononcer s'assigne l'objectif, j'en rappelle les premières lignes, de faire évoluer la délibération du 23 juillet dernier. C'est tout de même un doux euphémisme pour ce qui ressemble plutôt à une simple marche arrière.

Deux éléments à eux seuls suffisent à résumer cela : gratuité sur l'ensemble de la voirie et des parcs enclos pendant la nuit ainsi que pour les dimanches et les jours fériés, c'est un exemple, ou le renforcement d'un régime plus favorable aux personnes habitant dans les secteurs de stationnement payant, ce que, en soi, on ne peut que saluer, bien

évidemment. Finie donc la tarification de nuit pour Glain et la Baignade ou encore l'euro par heure à Boufflers, par exemple.

Au-delà de ces deux exemples, très symboliques d'une délibération contre laquelle nous avons voté, il y a l'aveu, plus généralement, de la précipitation avec laquelle le sujet a été traité en début d'été. Le besoin de recettes supplémentaires ne justifie pas tout, surtout lorsqu'il s'agit des résidents bayonnais, des résidents dont on peut comprendre, pour la plupart, qu'ils supportent mal de s'entendre dire qu'ils s'adonnent aux facilités de la voiture ventouse, dans un contexte où les dessertes des transports publics sont encore loin de répondre au rythme de notre vie, de plus en plus citadine, à l'échelle d'une agglomération en pleine croissance démographique et insuffisamment imprégnée d'une vision vraiment transfrontalière de ces problématiques. Oui, une mutation comportementale va s'imposer à nous, mais sûrement pas à travers des décisions brutales, parfois injustes.

Le débat sur la mobilité est désormais abordé par la participation citoyenne. C'est par là, c'est-à-dire par une consultation de ceux qui y vivent et font vivre cette ville au quotidien, que tout aurait dû commencer à ce sujet.

Nous nous abstiendrons au sujet de cette délibération, dans l'état actuel du débat.

M. le Maire : Je vous remercie. Nous allons passer au vote puisque que je crois que tout a été dit et redit.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.

M. Soudre, Mmes Capdevielle, Thicoïpé et M. Bergé votent contre.

M. Aguerre s'abstient.

MM. Ugalde et Barrère s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

3. Maintenance du matériel péager et de gestion centralisée des parcs de stationnement – Avenant n° 2 au marché conclu avec la société Thales Communications & Security SA.

M. Labayle : L'avenant proposé a pour objet d'introduire de nouvelles prestations dans le contrat initial, entraînant une augmentation de 9,58 % du montant du marché pour une période annuelle de reconduction. La commission d'appel d'offres ayant donné un avis favorable, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'avenant n° 2 tel que décrit en note de synthèse et d'autoriser M. le Maire à le signer.

Adopté à l'unanimité.

4. Véloroute du littoral – Demandes de subventions - Actualisation du plan de financement.

Mme Touraton : Il est nécessaire de produire aujourd'hui, à la demande des services de l'Etat, une délibération faisant apparaître le plan de financement prévisionnel actualisé sur la base éligible de 1 100 000 € HT. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le plan de financement actualisé, tel que détaillé en note de synthèse.

M. le Maire : 1 100 100 € pour 2014, notamment avec la traversée du pont ferroviaire et l'ascenseur qu'il faudra mettre en place du côté de Resplandy.

Adopté à l'unanimité.

CULTURE ET PATRIMOINE

5. Convention d'objectifs pluriannuelle 2012-2015 avec la Scène nationale Bayonne – Sud-Aquitain.

M. Etchegaray : Ce document conventionnel fixe les objectifs évaluables et définis conjointement par les partenaires publics de la Scène nationale et accompagne le projet artistique et culturel présenté par son directeur, pour la période 2012-2015, et dont les orientations figurent en note de synthèse. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention pluriannuelle.

Monsieur le Maire, si vous m'autorisez à ajouter quelques mots supplémentaires au-delà de ces quelques lignes, un peu arides, sur un sujet quand même culturel mais aussi structurel pour notre bassin de vie.

Je rappelle, brièvement, ce que beaucoup d'entre vous savent, à savoir qu'en 1990, le Centre d'action culturelle, appelé le CAC, avait déjà, à l'époque, intégré le réseau des Scènes nationales, qui est un réseau national, comme chacun sait, pour la diffusion et la création artistiques en région. Un réseau qui fait le choix, comme chacun le sait, d'une politique culturelle de référence nationale. Un pari, on pourrait dire gagnant, puisque pour ce qui concerne l'apport de la Scène nationale chez nous, à la vie culturelle de notre région, les résultats sont significatifs.

Je rappelle que la Scène nationale de Bayonne – Sud-Aquitain est la seule scène nationale de la région Aquitaine, qu'elle joue un rôle privilégié de structuration du territoire. D'ailleurs, s'il en était différemment, on comprendrait mal qu'elle puisse bénéficier, comme c'est le cas, du soutien du Conseil régional d'Aquitaine, du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques, lequel est arrivé à convaincre cette Scène nationale, dont je rappelle qu'elle a aujourd'hui encore une structure associative (la loi de 1901) alors que dans bien d'autres lieux en France, ces associations se sont mutées ou muées en établissements publics de coopération culturelle.

Cette Scène nationale, certes baptisée Bayonne – Sud-Aquitain, à l'origine, comprenait Bayonne et Anglet, puis ensuite Boucau et, depuis peu, Saint-Jean-de-Luz. Saint-Jean-de-Luz qui est entré dans la Scène nationale et qui, du reste, au titre de sa politique culturelle avec la mise à disposition de ses équipements, entend bien sûr avoir une programmation en relation directe avec ce qui se fait également ici, à Bayonne, à Anglet et Boucau.

Tout cela pour dire qu'alors même que le CAC (Centre d'action culturelle) est devenu la Scène nationale, alors que, tout le monde le sait ici, il y a eu une scission, ici, entre ce qui est devenu le Centre culturel basque et la Scène nationale, qui, au fond, à l'origine, était constitué de cette scène, centre d'action culturelle. Il y a, maintenant depuis un certain nombre d'années, une volonté des pouvoirs publics de contractualiser les relations entre les collectivités locales et l'Etat. C'est aussi une demande forte de la part des conseils régionaux en France et des conseils généraux. Raison pour laquelle, à l'initiative, il faut le

dire, de Frédéric Mitterrand, qui a mis en place cette idée de contrat d'objectifs, qui est venu ici même pour le signer, et plus que symboliquement le contrat d'objectifs de la Scène nationale de Bayonne – Sud-Aquitain, il y a dans cette idée-là, bien sûr, la volonté de pérenniser un soutien des financeurs publics à ce qui est, dans notre région, un équipement culturel majeur.

Je ne parle pas ici de ce qui est la programmation de la Scène nationale, tout le monde la connaît : elle est exigeante, elle est très exigeante. Néanmoins, le théâtre de Bayonne et les autres équipements dont je parlais il y a un instant (Boucau, Anglet, Saint-Jean-de-Luz) sont toujours pleins, ce qui veut dire que cette programmation exigeante trouve également un public dans ce bassin de vie.

Voilà pourquoi il m'apparaissait utile de rappeler l'importance, bien sûr, de cette convention d'objectifs pluriannuelle 2012-2015, qui permet à la Scène nationale de pouvoir vivre avec un peu plus de sérénité les années qui viennent puisque, chaque année, les choses étaient remises sur le tapis avec toujours cette incertitude, qui n'est pas bonne dans le domaine de la politique économique commerciale et pas davantage dans le domaine de la politique culturelle.

Je rappelle ici que le conseil municipal, dans une séance récente, a décidé d'augmenter d'une manière significative (30 000 €) la subvention apportée à la Scène nationale, sachant que nous sommes, Ville de Bayonne, les contributeurs principaux, puisqu'on est à hauteur quasiment aujourd'hui de 600 000 € par an, pour le fonctionnement de la Scène nationale.

Sachant aussi que cet effort qui a été consenti par notre conseil municipal, par nous tous puisqu'on a voté cela à l'unanimité, a permis à l'Etat de confirmer sa participation, pérenne, pour la période que je viens d'indiquer, c'est-à-dire jusqu'à 2015, à hauteur de 500 000 €. Il y a peu d'équipements culturels de notre bassin de vie qui peuvent se targuer d'avoir une aide de l'Etat à ce niveau.

Ce projet est donc extrêmement important. C'est la raison pour laquelle il nous apparaissait utile de donner ces quelques mots d'explication pour dire aussi qu'au travers de ce dossier, c'est l'idée que la coopération intercommunale est possible sur un sujet culturel.

M. le Maire : Et aussi de nous faire partager votre passion pour la culture.

Mme Capdevielle : Seule scène nationale en Aquitaine, notre collègue Jean-René Etchegaray l'a dit, notre structure fait partie des scènes nationales à consolider financièrement car elle ne dispose pas (c'est l'une des rares) des 500 000 € plancher. Elle a bénéficié de plusieurs mesures nouvelles : 20.000 € en 2010 de la part de l'Etat, 25.000 € en 2011, 65.000 € en 2012, consolidés en 2013. L'Etat apporte un soutien direct et si vous me le permettez, Monsieur l'Adjoint à la culture, je vous remettrai puisque cela vient de sortir et je le ramène de Paris aujourd'hui, tout ce qui concerne le budget à la culture pour que vous puissiez bien vérifier dans quel cadre politique on se situe et à quel point les scènes nationales sont confortées en France.

Ce projet de convention d'objectifs a été validé lors du conseil d'administration du 22 juin dernier et cette convention d'objectifs et de moyens est demandée par l'Etat, vous l'avez indiqué, et figure très clairement dans le cahier des missions et charges des scènes

nationales. A ce jour aujourd'hui en France, 75 % des scènes nationales sont conventionnés : il était donc temps de contractualiser.

Notre Scène nationale Bayonne – Sud-Aquitain s'inscrit pleinement dans les missions qui lui sont assignées.

D'abord une programmation en sortant des murs pour porter des propositions artistiques vers les publics les plus éloignés. On se souvient, pour ceux qui étaient présents, de cet extraordinaire ballet Malandain qui s'est produit au mois de mai sur l'esplanade des Gascons et qui était effectivement un spectacle avec énormément de public et réellement un public qui n'accède jamais à ce type de spectacle beaucoup trop onéreux. Porter une telle qualité dans les quartiers, seule une scène nationale peut le faire.

Ensuite, des actions menées en lien ou en complémentarité avec d'autres structures, dans l'environnement régional, un accompagnement très professionnel et très professionnalisé de la création, une initiation artistique, culturelle et une attention très portée aux pratiques amateurs.

Enfin une éducation artistique, un domaine dans lequel il faudra encore faire des efforts, notamment à travers la fréquentation régulière de spectacles, dans le cadre de partenariats à renforcer avec l'Education nationale, pour qu'il y ait beaucoup de jeunes qui accèdent aux spectacles, avec les réseaux sociaux et culturels et les collectivités partenaires. Notre scène nationale, on le dit et on peut en être fier, rayonne vraiment au-delà de son territoire et on vient de loin pour assister à des spectacles.

Permettez moi de rappeler la politique culturelle développée par le ministère qui veille à ce que tous les publics, absolument tous les publics, et notamment ceux qui sont les plus éloignés des pratiques culturelles, bénéficient d'une offre de spectacles diversifiée, de qualité, avec un bon maillage du territoire et très représentative de la vitalité de la création, en particulier dans nos bassins de vie. Le ministère insiste sur le renouvellement artistique et la démocratisation culturelle. L'Etat souhaite aussi décroiser les différents réseaux du spectacle vivant en accordant notamment des garanties financières sur les critères d'irrigation, ce que fait d'ailleurs notre scène nationale, et de rééquilibrage des territoires.

Je le dis et je le répète et je le dirai là où c'est nécessaire lorsqu'il le faudra, cette Scène nationale Bayonne – Sud-Aquitain s'inscrit totalement dans cette orientation et doit être confortée comme ici l'opérateur de référence et elle le montre bien effectivement.

Nous avons exactement la même conclusion, Jean-René Etchegaray, que la coopération en matière d'intercommunalité sur le plan culturel, nous le prouvons, est possible. Elle est souhaitable et c'est même grâce à cette coopération qu'on peut tirer la culture vers le haut.

Nous voterons bine sûr pour cette délibération.

M. le Maire : Je vous remercie. Je me félicite surtout de la continuité républicaine qui fait que les décisions qui avaient été prises par le précédent gouvernement sont confirmées par le gouvernement actuel : on est donc dans la continuité républicaine dont je me félicite.

Mme Pibouleau-Blain : Je voterai pour cette délibération avec un certain enthousiasme : je la trouve très intéressante. Je trouve que tout va dans le bon sens, je vais rapidement dire pourquoi et aussi faire une ou deux remarques. Vous pourrez peut-être répondre à mon questionnement, Monsieur le premier adjoint.

Vous indiquez les objectifs du projet dans la délibération et je vois apparaître le souci du partage par une politique de tarification exemplaire socialement (c'est dans l'annexe). Donc, j'applaudis, moi, pour que la Scène nationale, par le biais de tarifications adaptées à tous les publics soit un outil de démocratisation au service du plus grand nombre. C'est en cela que je dis que cela va vraiment dans le bon sens pour l'appropriation par les Bayonnais, par les habitants, la population, de cet outil.

Alors, quelques remarques. J'insisterai aussi sur le lien véritable et dense que la Scène nationale devrait entretenir avec les viviers de population, que sont les autres structures, même si elles sont à un autre niveau, telles que les maisons de la vie citoyenne, les centres de loisirs, etc... mais aussi les associations de citoyens bayonnaises, sur des thématiques qui sont à saisir en commun et à imaginer encore.

Pour mieux ancrer le rôle de démocratisation de la Scène nationale auprès de la population, avez-vous prévu des participations des habitants lors de répétitions publiques gratuites, par exemple, notamment en spectacles vivants ?

Il me paraît essentiel que la participation spontanée d'habitants à la création soit favorisée. Avez-vous prévu cette option dans le cadre de la mission de service public ? J'insiste donc pour qu'à la suite de cette délibération, on puisse reparler de la façon d'instaurer un lien très fort entre la population et la Scène nationale, qui le mérite aussi bien.

M. Ugalde : Simplement, une réaction par rapport à cette évidence. Il est important de rappeler que l'intercommunalité sert amplement l'ambition de cette délibération, ne serait-ce qu'à travers l'étendue de l'éventail des salles et des infrastructures qui peuvent recevoir les créations en particulier.

Ma question est simple. Nous sommes tous convaincus de l'intérêt de cette intercommunalité sur ces sujets et on sait, bien sûr, qu'au niveau de l'ACBA, ce n'est toujours pas la conviction de tous. On connaît la vôtre, certes, mais on connaît aussi celle en particulier de notre voisin biarrot. Est-ce qu'il y a des raisons, vous qui êtes dans le fonctionnement au quotidien, d'espérer (je m'adresse aussi au président, c'est la moindre des choses) que les choses évoluent ? Est-ce qu'il y a des éléments, dans l'exemple assez significatif de notre Scène nationale, qui pourraient faire bouger les lignes de nos amis biarrots ?

M. le Maire : Je vais vous répondre gentiment : pour se marier il faut être deux ! A partir du moment où la Ville de Biarritz, qui est souveraine par rapport à ces questions-là, souhaite faire cavalier seul, je n'ai aucun moyen, y compris en tant que président de la communauté d'agglomération, qui d'ailleurs n'a pas la compétence culturelle, vous le savez très bien.

Donc, on pourrait rêver effectivement d'une organisation intercommunale au sens large, qui dépasse même les frontières de la communauté d'agglomération elle-même aujourd'hui et qui pourrait s'orienter vers un établissement de coopération culturelle, avec toutes les communes qui souhaiteraient s'y joindre. Je pense que cela se fera un jour, ce n'est pas le moment aujourd'hui, ce n'est pas possible. Tout ce qu'on peut espérer, c'est que les mentalités évolueront et qu'on arrêtera de considérer qu'il y a des frontières aujourd'hui entre Anglet et Bayonne, entre Anglet et Biarritz, ou Bayonne et Biarritz. Je

crois qu'on est tous sur le même bateau et que si on ne rame pas tous ensemble, que ce soit dans ce domaine ou dans d'autres, nous aurons des lendemains qui déchantent.

Ma position est celle de l'adjoint à la culture concerné, vous la connaissez parfaitement. Ceci étant, pour l'instant, c'est ainsi et il est clair que cela ne se débloquent pas avant la fin du mandat.

M. Etchegaray : La Scène nationale fait en direction des jeunes un travail très important : pour preuve, le public jeune qui fréquente la Scène nationale. Sur tous les sites de la scène nationale, on ne parle pas que du théâtre même si, bien sûr, il représente entre 35 et 40 % du public. Pour ceux qui pensent que c'est élitiste, que cela ne s'intéresse pas aux jeunes, il suffit de regarder les statistiques pour voir que c'est faux. Il y a d'ailleurs des spectacles qui ne sont donnés qu'en direction des jeunes : je pense particulièrement à un certain spectacle de cirque qui a eu un succès exceptionnel, qui intéresse beaucoup les adultes aussi mais qui intéresse beaucoup les jeunes. Il y a donc une programmation qui s'adresse à ces jeunes publics et ils y viennent.

Pour répondre à votre question, Mme Pibouleau-Blain, Les Maimorables sont un exemple de ce que sait faire la Scène nationale en direction de la politique de la ville. Chaque année, avec Christian Millet-Barbé, on assiste à l'ouverture de ces Maimorables, qui sont à la fois sur le domaine culturel mais aussi de la politique de la ville. Le travail qui est fait en cette direction est extrêmement important. C'est dans ce cadre des Maimorables, Mme Capdevielle, que le spectacle dont vous parliez tout à l'heure avait été produit.

Je termine en disant que, oui, la Scène nationale, autant que faire se peut, permet la participation du public, justement en particulier dans le cas des Maimorables, du quartier à la création d'un certain nombre de représentations.

Je termine en disant que tout ceci n'est possible que parce que nous avons une équipe de grande qualité à la Scène nationale : un directeur, Dominique Burucoa, que beaucoup de Scènes nationales nous envient ; il est accroché au territoire, donc il est chez nous. C'est pour cela qu'il reste chez nous et je pense qu'il a eu des occasions de quitter ce territoire qu'il aime beaucoup. S'il y reste, c'est parce qu'il est attaché au territoire ; mais c'est quelqu'un qui est doué de qualités personnelles énormes, qui connaît très bien le monde artistique, en particulier le spectacle vivant, et qui a su s'entourer aussi de collaborateurs de très grande qualité. Je pense que c'est une façon, aussi, de dire ce qu'on pensait de cette équipe, au travers de ce contrat d'objectifs.

M. le Maire : Oui, c'est l'occasion aussi pour moi d'avoir une pensée pour Vincent Ducourau qui, lui aussi, est un Bayonnais de très grande qualité et que nous avons accompagné samedi avec beaucoup de tristesse. J'ai, comme vous tous, une pensée pour lui parce que c'était simplement un type rayonnant, un type bien, qui tirait la ville vers le haut. Nous avons tous été très surpris et très peinés de sa disparition. Et comme tu parlais de Dominique Burucoa, qui est également un autre flambeau, dans un autre domaine, de la vie culturelle bayonnaise, comment ne pas évoquer ici, avec émotion, la mémoire de Vincent, qui était un garçon délicieux, qui a été un grand conservateur du musée Bonnat et un amoureux de Bayonne.

Je m'excuse d'avoir fait cette parenthèse mais je crois que c'était l'occasion, peut-être, de la faire.

Adopté à l'unanimité.

6. Convention de partenariat avec le syndicat mixte pour le fonctionnement du Conservatoire à rayonnement régional Maurice Ravel – Saison 2012-2013.

Mme Castel : Au titre de la programmation « Ville d'art et d'histoire » coordonnée par la Ville et du projet « Arts in Situ » impulsé par le Conservatoire, plusieurs manifestations se dérouleront, durant la saison 2012-2013, dans des lieux du patrimoine bayonnais, en particulier à la Synagogue, à l'église Sainte-Croix et à la Cathédrale de Bayonne, au début du mois de juillet 2013. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer avec le syndicat mixte pour le fonctionnement du Conservatoire à rayonnement régional Maurice Ravel la convention de partenariat correspondante.

J'espère que vous aurez tout le plaisir de pouvoir consulter la plaquette mettant en avant toute la programmation de la saison 2012-2013 du conservatoire. J'espère que vous viendrez nombreux à ces nombreuses propositions.

M. le Maire : Très bien, Mme Castel, qui nous représente dans ce conservatoire.

Adopté à l'unanimité.

7. Label Ville et Pays d'Art et d'Histoire – Demande de financement auprès de la DRAC Aquitaine pour l'année 2012.

M. Etchegaray : En vertu de la convention signée avec l'Etat, la Direction régionale des affaires culturelles Aquitaine peut participer au financement des actions de valorisation mises en place, à hauteur de 10 000 € pour l'année 2012. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter ce financement auprès des services de la DRAC, au titre des animations du label Ville et Pays d'art et d'histoire.

Adopté à l'unanimité.

8. Médiathèque – Adoption de la Charte des collections.

M. Etchegaray : Une charte des collections a été élaborée décrivant les grandes orientations d'acquisitions, mais aussi les procédures de conservation et d'élimination des documents pour assurer la cohérence dans l'accroissement des collections et répondre aux interrogations des usagers sur les motivations d'achat. Il est demandé au conseil municipal d'adopter l'ensemble des dispositions contenues dans la Charte des collections correspondante.

Les membres de la commission Culture, lors de la dernière réunion, ont eu à connaître le détail de cette charte, qui a été présentée par Madame Blin, notre conservatrice-directrice de la médiathèque ainsi que par tous ses collaborateurs (ils étaient sept, dans cette commission, à nous présenter le détail de cela). On ne peut pas le voir en détail, bien sûr, en conseil municipal mais c'est quand même important pour la vie de la médiathèque.

Adopté à l'unanimité.

9. Médiathèque – Valorisation des fonds basques – Convention de partenariat avec l'Académie de la langue basque-Euskaltzaindia.

M. Arandia : Afin de constituer une base commune de description des auteurs du fonds basque, dite « autorités auteurs », et servant au catalogage des ouvrages, il a été convenu au sein du comité scientifique du projet que la médiathèque de Bayonne retiendrait le fichier de l'Académie de la langue basque-Euskaltzaindia. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat correspondante.

Adopté à l'unanimité.

10. Médiathèque – Demande de subvention auprès de l'Office public de la langue basque (rapporteur : M. Arandia).

M. Arandia : L'OPLB a validé l'octroi d'une aide financière pour l'édition du catalogue et des supports de communications bilingues. Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de l'Office public de la langue basque une subvention à hauteur des frais réels dans la limite du plafond fixé (1 400 €).

Adopté à l'unanimité.

11. Convention avec Habitat Sud Atlantic pour le dépôt de l'œuvre « ZUPstitut » de Vincent Labaume.

Mme Touraton : La requalification du quartier des Hauts de Bayonne étant en phase d'achèvement, la Ville de Bayonne et Habitat Sud Atlantic, en accord avec le Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, souhaitent organiser le dépôt de l'œuvre dans la loge-galerie aménagée en pied des résidences Breuer. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer, avec Habitat Sud Atlantic la convention de dépôt correspondante.

Adopté à l'unanimité.

12. Musée Bonnat-Helleu – Prêt d'une œuvre de Léon-Joseph-Florentin Bonnat au musée national Jean-Jacques Henner à Paris.

Mme Touraton : Il est demandé au conseil municipal d'accepter, dans les conditions énoncées en note de synthèse, le prêt de l'œuvre « Job », de Léon-Joseph-Florentin Bonnat, d'une valeur d'assurance de 90 000 €, et d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante avec le musée national Jean-Jacques Henner.

Adopté à l'unanimité.

13. Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation d'un don de Madame Marie-Claire Cinqualbres.

Mme Demont : Dans les conditions énoncées en note de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'accepter le don de divers mobiliers et de remercier Madame Cinqualbres, au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

14. Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation d'un don de Madame Marie-Edith Dudebout-Beaulieu.

Mme Demont : Dans les conditions énoncées en note de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'accepter le don d'un dessin de Raymond de Longueil et de remercier Madame Dudebout-Beaulieu, au nom de la Ville.

M. le Maire : Cela sera fait.

Adopté à l'unanimité.

15. Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation d'un don de Monsieur Juan Gorriti.

Mme Demont : Dans les conditions énoncées en note de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'accepter le don d'une sculpture et de remercier Monsieur Gorriti, au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

16. Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation d'un don de Monsieur Nicholas March.

Mme Demont : Dans les conditions énoncées en note de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'accepter le don de deux gouaches de Blanche Zo et de remercier Monsieur March, au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

17. Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation d'un don de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes.

Mme Demont : Dans les conditions énoncées en note de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'accepter le don de divers mobiliers pour le musée et de remercier la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes, au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

18. Ruines du château Marracq – Subventions pour les travaux de consolidation et de mise en sécurité – Actualisation du plan de financement de la tranche 1.

Mme Chevreil : A la demande de la DRAC, dans le cadre de son instruction pour la tranche 1 de l'opération, il est nécessaire de compléter la délibération du 31 mars 2011 en faisant apparaître le plan de financement prévisionnel sur la base éligible de 150 000 € HT (honoraires de maîtrise d'œuvre et travaux inclus). Il est demandé au conseil municipal d'approuver le plan de financement actualisé, tel que détaillé en note de synthèse.

M. le Maire : Des tracts sont dispersés régulièrement dans la ville ou sur les trottoirs. Je ne porte pas plainte en diffamation : c'est comme cela, les gens feront la part des choses, je suppose.

Les travaux devraient démarrer courant avril.

Adopté à l'unanimité.

M. Aguerre : On arrive à la fin des délibérations sur la culture. Est-ce que vous me permettez de faire une intervention qui a trait, justement, à ce sujet de la culture ?

M. le Maire : Avec plaisir.

M. Aguerre : Merci.

Je voulais en profiter pour aborder avec vous un sujet qui me tient à cœur et qui a défrayé la chronique ces derniers jours. Il s'agit du projet dédié aux musiques actuelles.

Je ne viens pas juger aujourd'hui du bien-fondé de votre décision d'installer le CFA dans l'ancienne chapelle Paul-Bert, quoique je suppose, malgré tout, que ce projet, issu de la consultation citoyenne dans le cadre de l'Agenda 21, a dû faire l'objet d'un travail conséquent entre le service Culture et les associations porteuses de ce projet. D'où leur frustration légitime quand nous avons pu lire la presse.

Mais j'éprouve surtout le besoin, aujourd'hui, d'éclaircir certaines choses avec vous et votre adjoint à la culture car ce projet, tant attendu par certains, paraît encore très flou, pour beaucoup, dans son concept. Est-ce que ce projet est un projet de salle ou bien un projet de lieu ? Si vous me dites qu'il s'agit des deux, je vous dirai attention, que le lieu ne soit pas dévoré par la salle. Si vous me dites que c'est uniquement un projet de salle, je serai tenté de vous répondre, de façon très dubitative : encore une salle sur l'agglomération ! Si vous me dites que c'est un projet de lieu, projet qui aurait ma faveur, à savoir un lieu associatif et organisé, dans lequel pourront intervenir et répéter musiciens, amateurs et professionnels, jeunes et moins jeunes, et qui sera, par exemple, ouvert à tous les Bayonnais désireux de boire un verre en écoutant de la musique après un cinéma ou un resto, alors, je suis tenté de vous alerter sur sa localisation.

J'ai lu dans la presse l'éventualité d'une installation à l'ancien séminaire de Bayonne. Je crois sincèrement que la proximité de l'école de musique et de l'école d'art risque d'institutionnaliser un tel projet, ce qui ne serait pas forcément sa vocation. De plus, nous sommes là sur une situation périurbaine qui risque de décourager une fréquentation de nos concitoyens. Il me semble qu'une localisation plus urbaine serait bien plus judicieuse. Il y a dans notre ville, je le pense, un quartier qui pourrait accueillir une telle structure, c'est le quartier Saint-Esprit, et il y a dans une partie de ce quartier Saint-Esprit une structure qui serait certainement ravie d'accueillir un voisin très complémentaire, c'est le futur cinéma de l'Atalante.

Voilà pour moi l'opportunité de créer dans notre ville un véritable pôle culturel, que je qualifierais « du quotidien » et non institutionnalisé, un nouveau quartier sur les bords de l'Adour où pourraient se croiser et cohabiter différents acteurs culturels, un quartier d'échanges, de rencontres et de créations. Voilà pour vous, je le crois, l'opportunité de donner une nouvelle vie à ce coin de Saint-Esprit et aussi d'ouvrir les bords d'Adour à l'instar des bords de Nive.

M. le Maire : Je vous remercie. Je vais passer la parole à Jean-René, qui est l'adjoint à la culture et à qui vous vous adressez. De fait, en tant que président de l'Agglomération et le Centre de formation des apprentis étant sous l'autorité et sous la compétence de la Région et de la Communauté d'agglomération, la mise en sécurité du CFA va faire perdre 150 m² et à ce moment-là, il sera en difficulté et il faudra qu'il supprime des filières. C'est un centre d'apprentissage (Dieu merci qu'aujourd'hui on a besoin de ces centres d'apprentissage) : il marche bien. Je le répète : il est cogéré et financé par la Région et par la Communauté d'agglomération. Je me vois mal aujourd'hui faire venir là des musiques amplifiées et dire au CFA qu'on va réduire la voilure et qu'il y aura des formations en moins parce qu'on vous amène de la musique amplifiée.

Par ailleurs, l'expérience m'a montré à Saint-Esprit, avec Ebaki, que ces musiques actuelles sont des musiques qui sont quand même assez « violentes » et que lorsqu'on les place en milieu strictement urbain, dans des locaux qui ne sont pas insonorisés pour les accueillir, on a quelques désagréments. Je l'ai vécu en son temps avec Ebaki puisque nous avons régulièrement des plaintes des voisins par rapport au bruit qui sortait de l'établissement, qui a été démoli depuis.

Alors, ce n'est pas une façon de se dérober, ce n'est pas très simple. Donc, le CFA est prioritaire. De toute façon, la Communauté d'agglomération est propriétaire d'un des deux locaux puisqu'il y avait Medikoak, qui appartient à la Ville de Bayonne et la chapelle, à la Communauté d'agglomération. De toute façon, la Communauté d'agglomération n'aurait pas laissé partir la chapelle, ce qui, bien entendu, rendait impossible, pour la Ville de Bayonne, de faire ce projet uniquement dans les locaux Medikoak.

On cherche donc, bien entendu, des solutions alternatives. Celle que vous dites, à Saint-Esprit, pour l'instant, l'Atalante, c'est un chantier qui va commencer pour amener la troisième salle sur le quai Amiral Sala. Où les mettre ? Eux, l'Atalante, ont leur propre fonctionnement : c'est un cinéma, il y a trois salles, l'activité cinématographique n'est pas forcément compatible avec la musique amplifiée. Alors, où les mettre ?

Par ailleurs, nous avons un projet de pôle multimodal qui va entraîner la démolition de tout ce qui est après les Affaires maritimes : on est en cours d'acquisition. Que, plus tard, il y ait des possibilités, probablement, mais plus tard. En attendant, il faut essayer de répondre le plus rapidement possible à une demande pressante de la Locomotive et de « quelques wagons qui sont accrochés à la locomotive ». De ce côté-là, qu'est-ce qu'on voit ? On a la Cité des Arts, qui porte son nom. Il n'y a pas trente-six musiques, il y a la musique en général, des formes actuelles de la musique qui méritent le respect autant que la musique classique. Il se trouve qu'il y a des locaux inoccupés à la Cité des Arts. Nous sommes allés visiter ces locaux avec Jean-René Etchegaray il y a trois jours. Il y a là 250 m² de locaux utilisables, avec un entrée spécifique, qui pourraient accueillir (et on va les leur montrer pour avoir leur avis) ces associations pour les musiques actuelles. Nous en sommes là aujourd'hui. Moi, je n'ai pas la possibilité financière de construire un mini Atabal pour des associations... Cela existe à Biarritz mais c'est de la diffusion. Ce n'est pas du tout la même chose que nous voulons ici.

Pour répondre à votre question, ce n'est pas une salle qu'on veut, c'est une activité associative sur le thème de la musique actuelle. Nous n'avons donc pas de locaux disponibles qui puissent aujourd'hui, à l'évidence, être tout à fait en adéquation avec ce qu'ils souhaitent. On essaie de trouver une solution qui, peut-être sera intermédiaire en attendant une autre solution et une meilleure opportunité.

Mais, je le répète, d'abord il y a la volonté politique, réelle, de répondre à cette demande ; ensuite, on cherche la meilleure solution. Il y en a une que je trouverais assez cohérente, même si ce n'est pas en centre-ville, c'est que la Cité des Arts puisse accueillir (je pense même que c'est une reconnaissance institutionnelle pour elle, la Locomotive) d'autres associations.

On va voir avec eux, on y travaille avec Jean-René et on doit les rencontrer dans quelques jours, sur place, pour voir si les locaux qu'on veut mettre à leur disposition pourraient leur convenir ou pas et dans quelles conditions.

M. Etchegaray : Je ne dirai que quelques mots supplémentaires par rapport au questionnement de Jérôme Aguerre. Il a introduit en disant « c'est un projet de salle ou un projet de lieu ? » On a bien compris le sens du questionnement. Après, vous dites « est-ce que c'était pertinent pour ce type d'activité ? ».

Pour moi, il y a deux choses qui sont importantes. D'abord, on a reçu très souvent ici ces associations et on a fini par comprendre exactement quel était le sens de leurs démarches. Je rappelle qu'elles sont quatre associations à s'être regroupées au sein d'une seule et même association, ce qui montre qu'on a affaire à des jeunes qui sont motivés, organisés et qui sont dans une démarche particulièrement sérieuse.

Donc, en termes de crédibilité, pour nous, c'est capital. Et les quatre associations expriment toutes, dans la plateforme qu'elles ont constituée, le même désir, c'est-à-dire trouver à la fois un lieu pour la formation, si possible à côté, pas trop loin et également un autre lieu pour des formes de petites diffusions : rien à voir, comme l'a dit Monsieur le Maire à l'instant avec l'Atabal, qui remplit très bien sa fonction, mais de petites diffusions (quand on dit petites diffusions, c'est entre 120, 150, peut-être 180 personnes, guère plus) à recevoir dans un lieu.

Quand M. le Président de la Communauté d'agglomération se trouve confronté à la difficulté (je ne veux pas parler de l'arbitrage qu'il a été amené à faire et que j'ai parfaitement compris), il faut quand même hiérarchiser les choses. Lorsqu'il y a une demande de formation qui est faite, il faut quand même savoir, à un moment donné, arbitrer et le président de la Communauté d'agglomération a arbitré dans cette direction, sans pour autant considérer qu'il ne pouvait pas y avoir de réponses aux autres demandes.

Deux réponses. La première, c'est de considérer que tout ce qui relève de la formation, c'est-à-dire les salles de répétition qui sont nécessaires, pourraient être trouvées dans les locaux dont parlait le président et maire de Bayonne, au rez-de-chaussée ou à l'entresol (en tout cas, c'est très bien éclairé, on pourrait presque considérer que c'est un rez-de-chaussée) de l'Ecole d'Art. Avec, en plus de cela, cette idée de considérer que ces musiques-là ont aussi droit de cité et de considérer que ces musiques sont des musiques au même titre que les autres musiques. Sachant qu'aujourd'hui, d'ailleurs, les pratiques musicales sont à 90 % considérées comme rattachées aux musiques actuelles. Cela ne veut pas dire qu'il y a peu de personnes qui s'intéressent à la musique classique mais il faut quand même considérer qu'il faudra s'intéresser aussi à ce public, qui est largement, mais très largement, majoritaire.

Donc, le signe symbolique, politique, que propose le président de la Communauté d'agglomération est extrêmement important ; et c'est ce qu'on va expliquer aux associations, qu'on n'a pas encore reçues : tout cela va très vite...

Evidemment que le lieu dont on parle est une réponse capitale mais n'est pas la réponse en ce qui concerne le lieu de diffusion. On sait qu'à la Cité des Arts, il y a aussi un amphithéâtre, qui est l'ancien amphithéâtre 400 où le doyen a enseigné pendant quelques années...

M. le Maire : l'amphithéâtre Henri Grenet.

M. Etchegaray : ...et peut-être que Mathieu a connu...

M. Bergé : non, l'a subi.

M. Etchegaray : La salle ou le doyen ?

Donc, un amphithéâtre dont le président de la Communauté d'agglomération a considéré qu'il fallait, au regard de la demande culturelle, l'adapter et qui va devenir, vraisemblablement, une salle qui permettra la répétition de l'orchestre et qui pourrait aussi, dans un esprit de pluriactivités, permettre d'accueillir un certain nombre de spectacles, dont ceux que pourraient organiser les associations dont on parle.

Il n'en reste pas moins vrai que tout ceci n'est pas très central, disiez-vous tout à l'heure, mais tout n'a pas besoin d'être central...

M. le Maire : L'Atabal ne l'est pas non plus...

M. Etchegaray : L'Atabal, loin s'en faut. Et peut-être qu'il y aurait, effectivement, nous y travaillons avec les associations concernées, à réfléchir à un autre lieu qui pourrait permettre aussi certaines diffusions. Rien n'est fermé de ce point de vue.

Alors, déception, peut-être, moi aussi du reste, mais à un moment donné il faut arbitrer. On ne peut en vouloir à personne, sauf que l'arbitrage s'impose. Maintenant, il faut trouver des solutions : elles seront proposées, le président de la Communauté d'agglomération les a déjà validées. Nous allons recevoir les associations prochainement. D'ailleurs, tout à l'heure, quand vous parliez de la presse qui s'était enquis de l'inquiétude de ces associations ou de ses membres, la presse a quand même eu le souci de dire que les associations n'avaient pas voulu s'exprimer. Et donc les personnes qui se sont exprimées dans les lignes de « Sud-Ouest » l'ont fait anonymement. Nous, quand on parle, on dit qui nous sommes. Il y a un article de presse qui fait écho d'un certain nombre de choses sans forcément désigner les personnes concernées. Ce n'est pas très facile, c'est ce qu'on appelle, nous, dans le jargon judiciaire, Mme Capdevielle, les droits de la défense. On a toujours besoin de savoir à qui on s'adresse et lorsqu'une attaque nous est adressée, fusse par voie de presse, ce n'est pas très agréable de ne pas savoir qui s'exprime. Ce qui m'intéresse, c'est de savoir que ces associations sont responsables au point qu'elles n'ont pas voulu rentrer dans ce piège de la polémique.

Je pense qu'elles ont bien raison.

M. Aguerre : Pour en terminer, moi, je crois que pour ce genre de lieu, la localisation est quelque chose de très important. Je pense qu'il faut vraiment le travailler, y réfléchir en profondeur et qu'il faut faire attention aux mots aussi : je pense que le mot « musiques amplifiées »...

M. le Maire : « musiques actuelles ».

M. Aguerre : Voilà, « musiques actuelles », c'est mieux choisi.

Mme Thicoïpé : En souhaitant que les Sœurs du Carmel ne soient pas trop dérangées... Je pense qu'elles sont à distance.

M. le Maire : Non, Madame, elles ne dorment pas la nuit, elles prient.

Mme Thicoïpé : Oui, elles prieront en rythme.

M. le Maire : Et donc, cet amphi Grenet, qui fait 400 places aujourd'hui, va être transformé, en quelque sorte, en une espèce d'auditorium, avec, effectivement, les répétitions de l'orchestre, c'est clair ; mais, également, puisque l'enseignement se ferait dans les 250 m² de la Cité des arts, dont on a parlé, on pourrait envisager qu'ils organisent des concerts dans ce qui sera un auditorium et non plus un amphithéâtre : il y aura 200 places au lieu de 400.

On peut envisager également, une fois que les choses se structurent (on a quand même un théâtre, nous avons des dates que l'on peut réserver au théâtre), d'autres lieux de diffusion dans la ville, près du centre : cela, c'est autre chose. Mais pour ce qui est de la formation, je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'elle se fasse, même de façon un peu excentrée, quitte à ce que la diffusion, de temps en temps, vienne rejoindre le centre-ville.

Je pense qu'on devrait arriver à trouver, avec de la bonne volonté de part et d'autre, vous l'avez compris, de bonnes solutions pour que les musiques actuelles aient droit de cité à Bayonne.

Voilà qui clôt, je pense, cette discussion. Je vous remercie, M. Aguerre, des précisions que vous nous avez apportées par rapport à ce que vous souhaitez.

EDUCATION ET VIE SOCIALE

19. Forfait communal - Année scolaire 2012-2013.

M. Soroste : Les dépenses de fonctionnement, ou forfait communal, s'élèvent pour l'année 2011 à 1 658 805,46 €. Rapportées au nombre d'élèves (2 569), elles font apparaître un coût moyen par élève de 646,00 €, soit une hausse de 0,92 % par rapport à 2010.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir adopter le montant du forfait de fonctionnement fixé à 646,00 € par élève, afin de permettre l'engagement, au titre de l'année scolaire 2012-2013, des opérations de dépenses et de recettes afférentes à ce dispositif.

M. le Maire : Si cela vous intéresse, je peux vous donner rapidement quelques précisions sur la rentrée scolaire.

A Bayonne, nous avons 2 494 élèves bayonnais dans les écoles publiques et 1 618 élèves bayonnais dans le privé (sur ces 1 618 élèves, il y en a presque 200 dans les ikastolas) ; 76 élèves bayonnais scolarisés dans l'enseignement public hors de Bayonne ; 72 élèves bayonnais scolarisés dans l'enseignement privé hors de Bayonne ; 111 élèves non

bayonnais scolarisés dans l'enseignement public à Bayonne ; et 858 élèves bayonnais scolarisés dans l'enseignement privé.

Voilà les chiffres, que je considère comme définitifs puisque la rentrée a eu lieu il y a déjà quelques jours. On les tient à votre disposition, si cela vous intéresse, notamment après la sectorisation. Si vous voulez le détail, je peux vous le communiquer quand vous voudrez.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.
Adopté à la majorité.

20. Programme de réussite éducative (PRE) pour l'année scolaire 2012-2013 – Demandes de subventions au GIP-DSU.

M. Jaussaud : La commune de Bayonne a signé avec l'Etat un Programme de réussite éducative (PRE) dans le cadre de sa politique de la ville, qui vise à donner leur chance aux enfants et aux adolescents de Bayonne rive droite ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite, et à accompagner ceux qui présentent des signes de fragilité ou de décrochage scolaire. Le programme des actions ayant été arrêté pour l'année scolaire 2012/2013, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès du GIP DSU de l'agglomération bayonnaise les subventions détaillées en note de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

21. Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) pour l'année scolaire 2012-2013 – Demandes de subventions au GIP-DSU et à la CAF.

M. Millet-Barbé : L'Espace socioculturel municipal anime depuis cinq ans un contrat local d'accompagnement à la scolarité qui s'adresse en priorité aux enfants et aux adolescents de la zone d'influence de la structure, à savoir le quartier des Hauts de Bayonne. Près de cent jeunes sont ainsi reçus chaque année scolaire sur ce dispositif dont le budget global s'élève à 53 000 € et qui entre dans le champ d'attribution des subventions du GIP DSU et de la Caisse d'allocations familiales. En conséquence il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de ces partenaires une demande de subvention au titre de l'animation du CLAS pour l'année scolaire 2012-2013 et à signer toutes les conventions d'attribution.

Mme Pibouleau-Blain : Voici une délibération qui mérite un petit peu de temps, je crois. Elle évoque un sujet habituellement expédié rapidement, à savoir une demande de financements partenariaux pour des actions de soutien à la scolarité CLAS. Ce qui la rend pourtant particulière, c'est que la demande concerne l'Espace socio-culturel municipal de Sainte-Croix et que dans la note de présentation, il est indiqué que cette structure anime depuis cinq ans un CLAS.

J'interviendrai en deux parties. Qu'en est-il réellement de l'ESCM, l'Espace socio-culturel et de ces CLAS (deuxième partie) ?

Alors, d'abord, rapidement, sur l'ESCM en tant que structure, l'agrément en tant que centre social, il faut le savoir, a été enlevé par décision unanime du conseil d'administration de la CAF en octobre 2011. Cette décision a entraîné une perte de recettes en provenance de la CAF et du Conseil général, qui sont les partenaires

financeurs. Cette décision a été prononcée après des injonctions à répétition, et cela me paraît quand même grave, j'espère que vous en avez connaissance, faites aux responsables municipaux de la structure pour faire fonctionner l'Espace socio-culturel municipal selon les quatre critères connus et exigés d'un centre social. Il faut une animation globale de l'espace : c'est une coordination des activités qui s'y déroulent, ce qui suppose la présence effective sur site d'un directeur. De plus, on demande une participation réelle des habitants du quartier, à travers un comité de gestion. Cette exigence devrait être une évidence pour les porte-paroles de l'Agenda 21 local. On exige aussi que les besoins des habitants du quartier soient identifiés et pris en compte (très Agenda 21, cela aussi). Enfin, il faut un partenariat vivant, actif, régulier, avec les autres acteurs, financeurs et usagers.

Alors, l'agrément a été enlevé car ces critères n'étaient pas remplis. C'est donc que la gestion de cette structure directement par la municipalité et l'équipe dirigeante a été défailante. Si l'agrément n'a pas été redonné, et cela me paraît encore très grave, c'est que les corrections n'ont pas encore été apportées à ce jour.

Si je m'en émeus, c'est aussi parce que la perte financière pour l'Espace socio-culturel, donc pour les finances de la ville, liée au retrait de l'agrément centre social, n'est pas anodine. Pour les seules participations financières provenant de la CAF, en prestations de services ou en financement local complémentaire, environ 100 K€ auront été perdus. Egalement perdu le financement par le Conseil général, lié à l'agrément qui a donc été enlevé.

Et ce n'est pas fini, et cela m'inquiète beaucoup, car le temps que l'ESCM retrouve une organisation et un fonctionnement conformes à celui attendu d'un centre social, autour d'un vrai projet, bâti avec les habitants du quartier et en association avec les partenaires financeurs, le temps court : chaque mois qui passe est pour nous une perte financière anormale. Pour les finances de la Ville, je me pose une question (là, je n'ai pas la réponse, vous nous la donnerez peut-être) : faut-il ajouter au fiasco financier lié à ce dossier le coût de la rupture négociée avec l'ex-directeur de la structure, 85 K€ + les charges, selon les informations recueillies ? Mais j'attends votre confirmation.

Je ne veux pas être désagréable avec mon collègue, que j'estime beaucoup, mais, vraiment, à l'heure des politiques d'austérité, où les finances des collectivités locales sont toujours plus sollicitées côté dépenses, mais contraintes côté recettes, une gestion municipale laxiste de dossiers comme celui de l'ESCM est inacceptable.

Je vous rappelle être déjà intervenue à ce sujet il y a deux ans, en octobre 2010, et Madame Capdevielle avait aussi parlé des problèmes de l'Espace socio-culturel en son temps.

Maintenant, par rapport au contrat CLAS porté par la structure ESCM, une précision parce que je ne suis pas sûre que tout le monde le sache. Si l'utilité des dispositifs d'aide à la scolarité est évidente et ne fait pas débat ici, je suis d'accord, évidemment, pour la délibération, sinon. La forme prise par ces actions doit répondre à certaines conditions pour pouvoir être agréée et bénéficier de financements par des partenaires. Ces conditions sont appréciées par un comité départemental de pilotage, qui réunit Education nationale, services de l'Etat, les CAF du département, voire la Fédération des centres sociaux.

Bonne nouvelle, alors là, une bonne nouvelle, les projets pour l'année scolaire 2011-2012 ont été validés par le comité départemental. Bonne nouvelle, effectivement, car les financements de partenaires suivront.

Mais la présentation de cette délibération, quand même, vous pourriez nous en dire un petit peu plus. Quand vous présentez ce type de délibération, pourquoi cacher des choses qui fâchent un peu ? Vous passez pudiquement sous silence le fait que les cinq actions relatives aux contrats locaux d'accompagnement scolaire présentés par l'ESCM pour l'année scolaire 2011-2012 n'ont pas été validées par le comité départemental pour insuffisance de liens avec l'école.

Donc, la perte financière de la gestion approximative de ce dossier, excusez-moi, pour les seules prestations de services à recevoir de la CAF, aura été de plus de 11 K€ : détrompez-moi si je me trompe.

Alors, souvenir, souvenir, pour terminer. Il me semble, plus loin dans le passé, être aussi intervenue pour dénoncer la fin du contrat par l'ESCM avec une association qui faisait un travail remarquable sur ce quartier dans le domaine du lien avec les habitants, parental et scolaire. Si ma mémoire est bonne, vous avez économisé, M. Millet-Barbé, 36 K€, cette fois-là, sur deux salariés très compétents de l'association Libre plume, je crois (dites-moi si je fais erreur), mais pour quelle perte de subvention et de crédibilité de l'ESCM aujourd'hui ?

Je souhaite, pour terminer, comme en octobre 2010 où j'intervenais sur le sujet, pour la Ville, pour le conseil municipal, pour les usagers et notre crédibilité auprès des partenaires, que le bon fonctionnement de l'ESCM devienne enfin notre priorité, une priorité municipale. Dites-nous, Monsieur l'adjoint, où nous en sommes.

M. le Maire : Oui, on va répondre globalement.

Je voulais dire simplement à Mme Pibouleau-Blain que vous en savez beaucoup sur ce dossier, on comprend pourquoi, mais que vous ne savez pas tout parce que vous n'êtes pas dans la majorité et qu'il y a de toute façon des choses dans ce dossier que je ne dirai pas parce que je ne parlerai pas ici des absents, ni des démissionnaires. C'est tout, je n'en dirai pas plus sur ce dossier.

Mme Pibouleau-Blain : Oui, mais, moi, je parle du fonctionnement de la structure avec le comité...

M. le Maire : Madame, l'adjoint voudrait parler... J'ai dit quelque chose, je m'en tiens à ce que j'ai dit.

M. Soudre : Je vais juste rebondir sur ce que dit Mme Pibouleau-Blain.

Nous aussi, nous ne sommes pas sans savoir qu'un conflit structurel oppose la mairie de Bayonne aux principaux financeurs de l'Espace socio-culturel de Sainte-Croix, que sont la CAF et le Conseil général. Ces dissensions existent, semblent-il, depuis 2009, atteignant son paroxysme fin 2011, avec la non-reconduction, comme l'a dit ma collègue, de l'agrément centre social.

Les principaux griefs concernés se recoupent avec ce qu'elle a dit : la non-présence sur site du directeur, la non-évaluation des besoins des associations et de la population du

quartier, l'insuffisance de liens avec l'école concernant le CLAS, qui est l'objet de la présente délibération, et aussi que beaucoup considéraient que la structure était plutôt vécue comme un lieu de consommation d'activités, sans projet d'animation globale.

Quand nous avons lu le budget primitif 2011, nous avons déjà vu apparaître que les crédits affectés à l'Espace socio-culturel municipal étaient revus à la baisse, de 155 K€ contre 305 K€, dans l'attente de la mise au point d'un contrat de projet de concertation avec la CAF. Depuis, après le budget, il apparaît que les deux principaux bailleurs de la structure ont réduit leurs écots pour 2012, débouchant sur un manque à gagner de 160 K€ pour la structure, tout ceci pouvant déboucher sur la remise en cause inéluctable du poste du directeur.

On se souvient que par délibération du conseil municipal du 7 octobre 2010, nous avons procédé à la mise en place du comité de gestion de l'Espace socio-culturel en lieu et place du conseil de quartier Sainte-Croix, datant de 2005 : c'était pour des raisons d'Agenda 21. On avait donc voté cette structure il y a quasiment deux ans. Et c'est justement, là aussi, que le bât blesse car il semble, je dis il semble, que cette structure se soit peu réunie ces dernières années. Je pense que peut-être, vous, Monsieur le Maire, ou Monsieur Millet-Barbé, pourrez nous préciser cette question. Merci.

M. le Maire : On va vous répondre. Je répète, ce n'est pas tellement le contrat de projet qui posait problème. Voilà, je n'en dirai pas plus.

M. Millet-Barbé : Permettez que je réponde déjà de suite à la question du CLAS. Nous avons récupéré l'agrément. Si on vous demande ces financements, c'est bien parce que nous avons récupéré l'agrément. Et si nous avons récupéré l'agrément, c'est parce que la nouvelle équipe en place, dirigée aujourd'hui par Julien Ossard, a fait un travail tout à fait remarquable pendant le mois d'août, je dis bien pendant le mois d'août.

Donc, le CLAS a ouvert aux dates prévues et on récupère l'agrément. Evidemment, on demande les compléments de financement avec le GIP/DSU : là-dessus, il n'y a pas de problèmes. C'est quand même un point très important parce qu'il y a tout ce que vous avez dit sur le contrat de projet, mais aussi cette affaire du CLAS qui était quand même très gênante. Il faut reconnaître que pour le CLAS, un dysfonctionnement est apparu au regard des critères qui permettent de financer les CLAS, notamment en termes de partenariat avec l'Education nationale et qui tiennent réellement à des problèmes de personnes, sans pour autant, moi non plus, incriminer tel ou tel. On a donc rétabli ces choses-là.

Concernant l'épisode que vous rappelez, Libre plume, je vous dis simplement la chose suivante (je vous demande de croire la motivation qui était la nôtre à l'époque, je dis bien la nôtre parce que c'était tout à fait concerté avec le directeur), c'est que les deux salariés de Libre plume n'étaient pas des salariés mais des prestataires puisque vous savez que Libre plume était une association qui fournissait des prestations de services. Mais nous n'étions pas satisfaits de la prestation et nous l'avons signifié à Libre plume à l'époque. Nous avons donc décidé de supprimer cette prestation au profit d'une autre prestation, plus bénéfique à l'ensemble des usagers. C'est un choix de gestionnaire à l'époque. Nous n'avons pas économisé 36 K€ car nous n'avons plus payé, effectivement, Libre plume et nous avons consacré cet argent à d'autres activités qui étaient plus bénéfiques, nous semblait-il, aux usagers.

S'agissant, par contre, du problème de fond, vous connaissez bien le dossier, effectivement et comme le dit Monsieur le Maire, et pour cause, vous avez des sources d'information très précises.

Mme Pibouleau-Blain : Mais elles sont publiques, Monsieur.

M. Millet-Barbé : Oui, elles sont publiques. Mais vous avez raison, il n'y a pas de raison de les nier. On est d'accord, le contrat de projet n'a pas été validé pour une raison qui tient à la gouvernance générale de la structure et non pas à ce que vous dites, c'est-à-dire non pas à un défaut d'évaluation précise des besoins des usagers et non pas à la qualité d'un diagnostic du territoire en question. Il a été invalidé pour des raisons de gouvernance et pour des raisons, effectivement, que vous-même avez indiquées, M. Soudre, à savoir que c'était, selon la CAF et le Conseil général, un dispositif un peu trop catalogue en termes de prestations.

Donc, le côté lien social, qui doit exister dans un centre social et qui doit faire que les usagers sont à la fois des consommateurs, certes, mais aussi des participants, était assez peu mis en évidence.

Egalement, le contrat de projet a été invalidé par la Caisse d'allocations familiales parce qu'il y a un problème de partenariat associatif. Il faut reconnaître que, nous qui avons, avec l'ESCM, animé pendant longtemps le réseau des 41 associations du quartier, en particulier en organisant tous les ans le fameux forum associatif des Hauts de Sainte-Croix, nous ne l'avons plus fait, pour plein de raisons, qui tiennent aussi à des raisons budgétaires puisque, mine de rien, c'était un forum qui coûtait relativement cher (on était à 36 K€ le forum par an). Il faut donc reconnaître qu'il est assez compliqué de trouver les financements et j'en assurais personnellement quasiment la totalité puisque, grâce au GIP/DSU, on obtenait le maximum de subventions. On a donc eu des difficultés par rapport à cela.

Il faut reconnaître que sur l'instance de gestion (je reviendrai sur le contrat en vitesse), quand nous avons municipalisé l'Espace socio-culturel municipal, nous avons décidé à l'époque de faire un conseil de quartier. Le conseil de quartier des Hauts de Sainte-Croix a été créé uniquement pour cela, c'est-à-dire avec vocation de suivre les évolutions de l'ESCM, de faire les propositions au conseil municipal, en matière d'animation par exemple, et de les faire valider ensuite par l'organe délibérant que nous représentons. Effectivement, lorsque nous avons démarré la démarche de participation citoyenne dans le cadre de l'Agenda 21, il a été logique de dire que nous ne pouvions pas garder comme modèle le conseil de quartier des Hauts de Sainte-Croix, qu'il fallait arrêter ses activités et mettre en place la procédure de démocratie participative.

M. Soudre : Cela, on l'avait bien intégré.

M. Millet-Barbé : Partant de là, nous avons tardé, mea culpa, à remettre en place un autre organisme, qu'on appelle maintenant le conseil de gestion, qu'on a mis en place avec nos partenaires que sont la CAF et le Conseil général, qui fonctionne, qui s'est réuni avant la remise du contrat de projet à trois ou quatre reprises et qui n'a pas eu le temps, véritablement, de vérifier si le contrat de projet correspondait aux canons de la CAF.

Cela dit, aujourd'hui nous avons perdu, effectivement, sur l'année 2012, 180 K€ en réalité. Le maire a pris l'engagement de maintenir les activités au niveau qui était les leurs sur les années précédentes : en clair, cela veut dire que nous avons tout assumé pour

l'année 2012. Mais je dis bien que nous voulons obtenir ce nouvel agrément pour 2013. Comment va-t-on s'y prendre ? Nous avons mis en place (je parle là, évidemment, sous le contrôle de Frédéric Berlingieri, qui peut en témoigner) un groupe de travail avec des usagers, la délégation citoyenne, les services de la ville et moi-même en tant qu'élu, un programme de rencontre qui, depuis le mois de septembre, date à laquelle il a débuté, s'achèvera en décembre, avec des phases de validation intermédiaires par la CAF et le Conseil général. Ce sont six réunions qui sont programmées, j'ai encore fait la dernière mercredi soir, sur le CCAS de Bayonne où se tiennent les réunions.

Nous revoyons la totalité du contrat de projet. La première phase, c'est-à-dire tout le diagnostic territorial, c'est fait depuis hier, et nous faisons une proposition d'organisation, d'abord du plan et du contenu du document, mais aussi d'une organisation de ce contenu à partir des critères que souhaite la CAF, c'est-à-dire des reproches que nous a faits la CAF. Nous vérifions où on met du lien et comment on le met ; nous vérifions comment on anime le réseau partenariat et notamment le réseau associatif. Nous revisitons donc complètement le document. Nous le faisons de façon concertée et validée par phases successives par la CAF et le Conseil général. Mercredi prochain, il y a une réunion des services de la CAF, du Conseil général et de nos services pour valider les phases que nous avons déjà travaillées et nous allons procéder ainsi jusqu'à la fin du mois de décembre. Ce qui veut dire que la Caisse d'allocations familiales devrait pouvoir délibérer, normalement, fin décembre, peut-être début janvier : on va voir avec eux comment on s'organise du point de vue du timing. Nous devrions, je pense, parce que nous aurons procédé par validations successives des phases, sans difficultés, réobtenir cet agrément et, par là-même, celui du Conseil général parce que, généralement, il se cale sur la position de la CAF : il n'y a pas de procédure spécifique du Conseil général (tu en diras un mot, Henri, si tu veux).

Par conséquent, je suis très optimiste. Evidemment, je regrette, comme tout le monde, mais je prends ma responsabilité dans cette affaire, l'échec de 2012. Incontestablement, c'est très clair, on aurait dû sans doute réagir plus tôt, et moi le premier. Ce n'est pas fait, mea culpa. Cela dit, nous remettons maintenant les choses dans le bon sens, et de façon partenariale.

M. le Maire : Pour ajouter à ce qu'a dit Christian il se trouve que j'ai participé, personnellement, à toutes les réunions, en mairie avec la CAF, et, soyons clairs, qu'on aurait pu présenter tous les contrats de projets que nous voulions, avec la même gouvernance ils auraient été rejetés.

Qu'il y ait des torts dans le fonctionnement de la structure, moi, je n'y suis pas impliqué au jour le jour, probablement. Par rapport à la participation citoyenne et par rapport aux conseils qu'il y a eu avec les habitants du quartier, il y a eu probablement une mauvaise articulation, un flottement : d'accord. Que l'on remette en cause la gouvernance de la municipalité, parce que c'est un Espace socio-culturel municipal, j'en assume la responsabilité car je suis maire de cette ville. Ceci étant, nous sommes en train de remettre bon ordre à tout cela et j'ai bon espoir que pour l'année prochaine, nous puissions bénéficier de la participation de la CAF et donc, derrière, du Conseil général.

Comme l'a dit Christian, également, je me suis attaché à ce qu'on ne réduise pas la voilure. Ces 180 K€, nous les avons pris sur nous mais nous n'avons pas diminué la voilure en termes de fonctionnement et d'aide au quartier qu'apporte l'Espace socio-culturel municipal.

J'ajouterai que cela fait maintenant dix ans qu'il fonctionne et que c'est la première fois qu'il y a véritablement un problème à ce niveau-là. Donc, j'assume, je n'ai aucun problème à assumer, nous faisons tout ce qu'il faut mais ayant participé à toutes ces réunions avec la CAF, mon idée est quand même très claire là-dessus.

M. Millet-Barbé : Je voudrais quand même qu'il n'y ait pas d'opprobre sur l'ensemble du personnel parce qu'il fait un travail tout à fait remarquable, il n'est en rien responsable (je parle du personnel hors cadre de direction), on est bien d'accord. On est sur un autre niveau de responsabilité.

M. Etcheto : Bien sûr, il est hors de question de remettre en cause le personnel, bien entendu. Mais je voudrais juste dire, sans polémiquer, que tout ce qu'ont expliqué mes collègues est rigoureusement exact. La CAF a pointé, bien sûr, un défaut de gouvernance, cela a été rappelé, mais également les faiblesses du contrat de projet. Et ce qui est gênant dans cette affaire, c'est que cela fait quand même trois ans que la CAF tirait la sonnette d'alarme sur cette question. Alors, je ne vais pas revenir là-dessus. Au total, c'est 180 K€ de perdus cette année pour la ville. On espère, vous nous le dites, je suis certain que les personnes compétentes sont désormais à leur place pour retravailler à nouveau sur ce contrat de projet et retrouver les agréments de la CAF dès que possible. Christian l'a rappelé, c'est vrai que l'accompagnement du Conseil général est calé sur l'agrément de la CAF : c'est un vieil accord, d'ailleurs, quelque chose d'assez ancien. Après tout, un partenaire indiscutable en termes d'expertise.

Donc, dès que le contrat de projet sera à nouveau validé par la CAF, bien entendu, le Conseil général, à nouveau, viendra accompagner cette structure, comme il le fait d'ailleurs, même si c'est sous d'autres statuts, pour les autres MVC de la ville.

M. le Maire : Ce que je pourrais dire également, c'est que ce n'est pas le contrat de projet qui est contesté, c'est sa mise en œuvre. C'est tout à fait différent ; le contrat de projet a été signé, donc il convenait, c'est la mise en œuvre de ce contrat de projet qui ne convenait plus.

M. Millet-Barbé : Il a d'autant plus été signé (tu parles de trois années) qu'il a été préalablement prolongé, la CAF nous donnant à nouveau des délais pour pouvoir présenter ce document selon les critères exigés. Il a donc été chaque fois prolongé. Cela veut dire en clair que la prolongation ne nous aurait pas été accordée s'il avait été hors clous ; le contrat de projet n'était pas hors clous. C'est trop long à expliquer ici, au conseil municipal ; je suis prêt à vous démontrer cela dans une réunion de la commission sociale : c'est d'ailleurs évident qu'on va le faire ; c'est une chose que je propose au maire, bien sûr, on va l'organiser. On ne va pas rentrer dans le détail à ce conseil mais vous verrez qu'on n'était pas du tout retoqué. Il y avait effectivement cette gratuité des activités, par exemple, qui posait un problème et qui faisait dire à la Caisse d'allocations familiales qu'il y avait un déséquilibre avec les autres maisons de la vie citoyenne, c'est-à-dire que sur les Hauts de Sainte-Croix, il y a une espèce de gratuité qui n'est pas accordée partout.

M. le Maire : Et qui n'était pas forcément sur les tables non plus.

M. Millet-Barbé : Et qui n'était pas forcément sur les tables non plus, vous avez raison Monsieur le Maire.

En effet, il y avait des petites choses de cette nature et le fond du problème, en effet, c'est malheureusement le problème de gouvernance, dans laquelle je me situe ; je ne me dérobe pas par rapport à cette histoire de gouvernance. Il y a évidemment un directeur mais si tu dis trois années pendant lesquelles on nous a alertés, c'est un peu aussi parce que l'adjoint que je suis a soutenu, dans les prises de position qui étaient les siennes, le directeur de la structure. Alors, peut-être à tort. N'empêche que je l'ai soutenu parce que je considérais qu'on était assez en phase sur ce qu'il proposait. J'ai ma part de responsabilité, c'est pour cela que j'assume.

M. le Maire : C'est pour cela qu'il ne faut pas dire peut-être. Tu l'assumes aussi parce que, effectivement, je le répète, j'ai assisté à une réunion, ici, avec la CAF, la direction et toi-même. Clairement, c'était la mise en œuvre du projet qui était sur la sellette, à travers la façon dont la direction assumait ce projet. On a donc été mis en garde, des bonnes résolutions ont été prises apparemment, sauf que rien n'a changé et qu'on s'est fait sanctionner à la sortie. On n'est pas forcément heureux mais on en tire les conséquences et aujourd'hui, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? On assume, on ne diminue pas la voilure sur un quartier, qui est un quartier que vous connaissez, qui est un quartier sensible.

Par contre, une année, ça va, deux années, c'est trop.

M. Etcheto : Je voudrais juste, parce que, moi, quand même, je me méfie de la discussion : là, il y a quelque chose qui m'a un petit peu chiffonné, un questionnement qui est né. Il y a eu une défaillance de la gouvernance, que vous assumez politiquement, on vous reconnaît cela, bien sûr, mais tout à l'heure, vous nous avez fait un petit peu le mystérieux, Monsieur le Maire, en nous disant qu'il y avait d'autres raisons qu'on ne connaissait pas, etc...

Je pense que puisqu'on a un débat franc, peut-être pas en public mais on aimerait bien être au courant de ces mystérieuses raisons parce que nous, effectivement, ce qui est public, ce que les services de la CAF et du Conseil général savent, connaissent, évidemment, on est au courant. On aimerait savoir s'il y a d'autres choses, effectivement.

M. le Maire : M. Etcheto, vous êtes suffisamment intelligent pour comprendre que je ne mettrai pas plus loin en cause que ce soit dans cette affaire-là. Donc, ne me demandez pas d'en dire davantage que ce que j'ai dit ; j'en reste à ce que j'ai dit, je n'ai cité personne mais vous êtes suffisamment intelligent et compétent pour savoir qu'on n'a pas, ici, en conseil municipal, à faire le procès de qui que ce soit. C'est hors de question et je souhaite qu'on en reste là.

M. Etcheto : Hors du cadre du conseil municipal, public en effet, on pourrait peut-être avoir une information...

M. le Maire : Si vous voulez, M. Etcheto, me rencontrer dans mon bureau et que je vous parle en tête à tête, je vous en dirai des choses. Ici, je ne les dirai pas.

M. Etcheto : Je vous ai dit, peut-être dans un autre cadre, c'est tout.

M. le Maire : Donc, moi, je voudrais vous dire que si vous voulez me rencontrer...

M. Etcheto : Martine, il y a quand même 180 K€, là, de la collectivité. Donc, je pense que cela mérite d'être discuté. Personne n'a cité de nom ici...

M. le Maire : Ecoutez, n'allons pas plus loin...

M. Etcheto : Les conseillers municipaux demandent simplement des éclaircissements, c'est tout.

M. le Maire : Ecoutez, Henri Etcheto, n'allons pas plus loin, la discussion est close, je crois qu'on s'est expliqué très clairement. L'adjoint et moi-même n'avons rien caché. Je dis qu'il serait indécent, aujourd'hui, d'aller plus loin dans cette discussion et dans la personnalisation des responsabilités : voilà ce que je dis. Je vous demande maintenant si vous votez ou non.

M. Soudre : Monsieur le Maire, je ne suis pas sur le même sujet. M. Millet-Barbé a mis en exergue tout à l'heure, et je suis tout à fait d'accord avec lui, que ce qui est important dans ces structures, c'est le lien social. Je voudrais citer une structure qui n'est pas très loin de là, dont vous parlez souvent, Monsieur le Maire, qui est la Maison de la vie citoyenne de Saint-Etienne, sur laquelle je pense que le lien social fonctionne de façon exemplaire : je pense que tout le monde est d'accord, le maire en a parlé souvent.

Il semble qu'il y ait un petit malentendu qui se soit fait jour ces derniers jours où on leur a peut-être parlé de leur retirer la salle Paul Bru...

M. le Maire : C'est hors de question. J'ai appris cela aujourd'hui, je ne sais pas d'où cela sort. Que voulez-vous que j'en fasse de la salle Paul Bru ? Ce sont eux qui l'occupent, qui s'en servent, qu'est-ce que j'en ai à faire ? Rien du tout. La Ville n'a aucune raison de reprendre la salle Paul Bru pour la mettre à disposition, de temps en temps ou prioritairement, à la MVC. La MVC va être positionnée à cent mètres de cette salle, elle fait partie des outils indispensables à son fonctionnement, il est hors de question que la mairie reprenne cette salle : c'est la MVC Saint-Etienne qui continuera à la gérer.

M. Soudre : Merci, Monsieur le Maire.

Adopté à l'unanimité.

22. Convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour le déploiement d'un espace cyber-base dans l'école élémentaire Charles Malégarie.

Mme Durruty : Deux espaces cyber-base existent déjà sur la ville (BIJ et ESCM) et fonctionnent avec succès. La ville souhaite déployer un nouvel espace cyber-base dans le quartier des Hauts de Bayonne, en rez-de-jardin de l'école élémentaire Charles Malégarie. Tourné vers l'image et les arts visuels et destiné tant à la communauté éducative de l'école qu'aux familles, ce projet a été retenu par la CDC qui se propose de l'accompagner financièrement, ainsi que détaillé en note de synthèse et à hauteur de 49 % de l'investissement. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante, étant précisé que cette nouvelle cyber-base s'inscrit dans le Plan Bayonne numérique que nous avons initié en 2001, avec notamment l'objet de favoriser l'accès de réduire la fracture numérique. On peut donc vraiment se féliciter que, notamment, aussi, hors temps scolaire, les familles puissent venir, bien sûr, fréquenter cet espace pour leur usage personnel.

Mme Thicoïpé : Avec ce projet d'installation d'une cyber-base à l'école Malégarie, nous nous réjouissons que la Ville de Bayonne ait enfin pris conscience que l'action d'une municipalité en matière scolaire, et en particulier numérique, se doit d'être ambitieuse et volontariste : deux qualificatifs qui sont employés dans le texte de cette délibération.

Ce projet, tout à fait réjouissant, il est vrai, ne peut toutefois être considéré comme une continuité de l'impulsion donnée par la Ville, comme la délibération le stipule, non sans une certaine autosatisfaction. Tout au plus, il s'agit pour nous d'un bon début, comme nous l'avions souligné récemment, lors de la mise en place de la sectorisation par les services éducatifs de la ville. Nous considérons, en effet, que l'état des lieux d'ensemble de la politique éducative de la ville n'est pas rose et nous laisse à nous, opposition municipale, un goût d'inachevé.

M. le Maire : Mais, vous, vous l'êtes, rose !

Mme Thicoïpé : Oui.

La vue d'ensemble des écoles bayonnaises, nous le soulignons encore aujourd'hui, est moins réjouissante : vétusté des locaux pour certaines, retard informatique pour la plupart, un encadrement des plus jeunes à parfaire et pour les familles, un ticket de cantine toujours trop cher. Donc, les locaux des écoles de notre ville, en premier lieu sont de valeur très, très inégale ; certains sont même dans un état inacceptable. Pour exemple : les préfabriqués qui demeurent à Cam-de-Prats et un autre préfabriqué qui, à la Citadelle, très récemment, a été fermé pour insalubrité alors qu'il servait de salle de gym couverte pour l'école et de lieu de réunion à l'association des parents, et cela, malheureusement, sans qu'aucune solution de remplacement durable n'ait été trouvée. Que dire encore des sanitaires de certaines écoles qui datent de plus de trente ans et que nos ingénieux agents municipaux ne cessent de bricoler à longueur d'année pour les faire durer encore un peu... Vous n'ignorez pas non plus que certaines écoles ne disposent toujours pas d'espace couvert ou adapté pour pratiquer les activités sportives, comme un gymnase ou une salle, et un terrain de grands jeux engazonné.

Cela veut dire, concrètement, qu'au mieux, dans certaines écoles de Bayonne, on fait du sport dans les parcs publics ou espaces verts proches de l'école : terrains en pente ou terrains qui comportent des déjections canines et des rebords de trottoirs ; ou bien on doit marcher, la moitié du temps de la séance de sport, pour se rendre en un lieu plus adapté (oui, pour acquérir des programmes, il ne faut pas que marcher) ; et enfin, au pire, il pleut et on ne fait pas d'éducation physique, ou alors à trop nombreux, sous un préau.

En ce qui concerne l'équipement informatique, nous dénonçons encore et toujours, malgré ce plan, des inégalités entre les établissements et un manque d'ambition caractérisé, et de cohérence. Les écoles de Bayonne accusent un retard sérieux en matière d'équipement numérique et de nouvelles technologies : merci avec les quatre fantastiques tableaux numériques attribués l'an dernier à quatre enseignants plus que chanceux ! Cette année, pas d'appels à candidatures pour le précieux TBI : eh oui, c'est morne plaine pour de nombreuses écoles. Tous ceux qui n'avaient pas été, par exemple, sélectionnés l'an dernier passent encore leur tour : jusqu'à quand ? Le parc informatique des écoles élémentaires (parce qu'il y en a un, je ne décrète pas que non), à part Malégarie maintenant, est vieillissant et de nombreuses pannes sont dues à l'inadéquation du matériel et du réseau ; et ces pannes entachent, vous le savez bien, les services le

savent, les journées de tous les agents, enseignants comme personnel, notamment les personnels de cantine à l'heure anxiogène et fatidique de la transmission du pocket PC.

Nous réclamons depuis fort longtemps de l'ambition pour ce plan d'équipement informatique. Toutes les classes devraient disposer de tableaux numériques ou, au moins, chaque école, d'un ordinateur portable et d'un rétroprojecteur pour assurer un accès aux documents nécessaires à l'enseignement des programmes. La demande d'accès wifi dans l'avenir proche des écoles bayonnaises, je pense, reviendrait, en l'état actuel, à demander la lune.

Que dire de la dotation informatique des écoles maternelles, parents pauvres de la politique municipale ? Elles sont encore moins bien loties ; parfois, un seul appareil dans certains locaux est connecté au réseau : non, vous ne rêvez pas, c'est le quotidien des personnels, Mme Durruty. Quand il marche, un seul ordinateur, quand il marche, connecté au réseau, pour répondre aux attentes de l'ensemble des personnels, enseignants et agents.

Parlons de fracture : la Ville de Bayonne, pour nous, applique une politique numérique sans ambition, sans vision à long terme, et chaotique ; vous alternez les coups de pub et les traversées du désert.

Tout cela, nous direz-vous, n'empêche pas la Ville de Bayonne d'avoir obtenu des labels ronflants en ville connectée avec je ne sais plus combien d'arobases. Même si du côté des familles, la mise en place de la plateforme Iban constitue une réelle avancée pour celles seulement qui sont connectées, dans les faits, il reste encore beaucoup à faire pour affirmer que dans les écoles bayonnaises, le numérique est un facteur de promotion d'égalité des chances.

Alors, continuons : on est dans l'éducatif...

M. le Maire : Allez-y, Madame, je ne vous interromps pas, allez-y.

Mme Thicoipé : Parlons de l'encadrement des élèves. Certaines classes maternelles ne sont toujours pas pourvues de postes d'agents spécialisés ATSEM à temps plein. De plus, du fait de la politique municipale de gestion à minima de l'emploi de personnel qualifié, il arrive toujours que, durant les temps périscolaires, certaines missions que je considère être de service public soient assurées par des agents contractuels non formés et qui rendent incertaine la gestion sereine de ces temps, pourtant essentiels pour les élèves, que sont les temps de cantine et de garderie. Enfin, nous réaffirmons que le choix politique d'imputer le coût de l'encadrement dans les prix des tickets de cantine est une erreur et place les tarifs des services dans le triste palmarès des plus chers de notre région.

Donc, en attendant mieux, nous voterons pour ce bon début. Merci de votre attention.

M. le Maire : Ecoutez, Madame, à trop prouver, on ne prouve rien. Votre catalogue à la Zola ne m'impressionne pas. Nous avons des parents d'élèves qui savent s'exprimer le moment venu, quand c'est nécessaire. Nous avons un inspecteur d'académie avec qui nous travaillons au quotidien. Franchement, je ne sais pas ce que Sylvie Durruty va vous dire sur l'informatisation des écoles. Je crois sincèrement que vous n'êtes jamais sortie de Bayonne...

Mme Thicoïpé : Mais, si, on pleure quand on voit...

M. le Maire : ...et que vous devriez aller voir ce qui se passe dans les autres communes...
Je ne vous ai pas interrompue Madame, je ne vous ai pas interrompue.

Mme Thicoïpé : Allez à Boucau, à Tarnos ou à Anglet.

M. le Maire : Je ne vous ai pas interrompue, Madame, je ne vous ai pas interrompue.

Je dis simplement que c'est un tableau à la Zola. Je ne dis pas qu'il n'y ait pas des problèmes. Vous parlez des préfabriqués : qu'est-ce que vous voulez, ils sont appelés à disparaître. Celui de Cam-de-Prats va disparaître parce qu'on va construire une école au Prissé.

Mme Thicoïpé : Enfin !

M. le Maire : Qu'est-ce que vous voulez que je réponde à cela ?

Sincèrement, je ne suis pas touché par ce que vous dites, sincèrement. Parce que c'est un catalogue à la Prévert, à la Zola plutôt qu'à la Prévert, et, véritablement, tout ce que vous nous avez dit est tellement exagéré que cela ne mérite pas qu'on s'y attarde.

Madame Durruty, sur le plan de l'informatique dans les écoles ?

Mme Durruty : Je voudrais, avant, Monsieur le Maire, faire une remarque à propos de cette intervention. Je voudrais vous dire que nous avons des réunions préparatoires au conseil municipal, auxquelles, personnellement, je me fais un honneur de participer systématiquement ; je regrette beaucoup que ce type de questionnement n'intervienne pas lors de notre préparatoire parce que je crois que vous manquez foncièrement d'informations sur ce dossier...

Mme Thicoïpé : Non.

Mme Durruty : ... et que vous avez asséné un certain nombre de contre-vérités pour lesquelles je mets un honneur et un point d'honneur à répondre...

Mme Thicoïpé : Allez-y.

Mme Durruty : Non, non pas dans cet auditoire...

Mme Thicoïpé : Ah bon...

Mme Durruty : Mais laissez-moi parler aussi...

Mme Thicoïpé : Oui, oui.

Mme Durruty : Mais, en revanche, lors d'un rendez-vous où je pourrai...

Mme Thicoïpé : Non, non...

Mme Durruty : Attendez... Laissez-moi finir, cela suffit.

M. le Maire : Mais cela ne les intéresse pas. Ce qui les intéresse, c'est la presse qui est là.

Mme Thicoïpé : Pas du tout, ce sont les enfants, M. le Maire, et les personnels. Quelle honte !

Mme Durruty : S'il vous plaît...

Mme Thicoïpé : C'est honteux ! On parle du personnel et des enfants, la fierté de notre ville.

M. le Maire : Je vous en prie... Madame...

Mme Thicoïpé : Et vous ne prenez même pas le temps...

Mme Durruty : Mme Thicoïpé...

Mme Thicoïpé : C'est indigne !

M. le Maire : Madame, vous n'allez pas me donner mauvaise conscience et je vous demande de vous taire, d'abord.

Vous écoutez l'adjointe qui vous parle. Ayez la correction de l'écouter puisque vous êtes enseignante. Alors, soyez correcte, encore plus que les autres.

Mme Durruty : Quelques éléments factuels. D'abord au niveau de l'agglomération, nous avons mis un groupe de travail avec l'ensemble des responsables DSI de l'Agglo et Bayonne. Et systématiquement, la ville, prise en exemple... si, si, absolument, vous rigolez mais interrogez vos collègues, notamment les Angloys, et vous verrez ce qu'ils pensent de la politique DSI de la ville de Bayonne par rapport à celle de la ville d'Anglet.

Mme Thicoïpé : C'est cela !

Mme Durruty : Deuxièmement, par rapport à l'informatique dans les écoles, je vous rappelle, et vous le savez tous, que nous avons élaboré un schéma directeur des systèmes d'information en 2008, qui partait d'un constat, effectivement, d'un certain nombre de priorités que nous devions mener sur nos systèmes d'information et l'équipement des écoles a été pointé comme une priorité. C'est donc la première phase du schéma directeur qui a été initié en 2008 : la première phase, c'est 2008-2012, donc elle se termine cette année. Et je ne peux vous laisser nous dire que nous n'avons pas mis en place des équipements parce que nous avons renouvelé aujourd'hui la quasi-totalité du parc.

Alors, moi, je vous donne rendez-vous dès lundi, dans mon bureau, ici, en mairie, si vous le souhaitez.

Mme Thicoïpé : Venez à mon école ...

Mme Durruty : Non, non ... votre école, écoutez ...

Mme Thicoïpé : ... ou l'école de l'an dernier, et les autres ...

Mme Durruty : Vous tirez des généralités, je suis désolée. Ce dossier, vous ne le connaissez pas. Nous avons investi des centaines de milliers d'euros sur le renouvellement du matériel informatique.

Donc, je ne peux vous laisser nous dire que nous n'avons rien fait.

Mme Thicoïpé : Des centaines de milliers d'euros !

Mme Durruty : Absolument, ah oui, absolument.

Mme Thicoïpé : Pas pour les écoles.

Mme Durruty : Pour les écoles, oui. La première phase...

M. le Maire : Bon, écoutez, puisque c'est un dialogue, je vous donne rendez-vous dans le bureau de l'adjointe et comme cela, vous pourrez dialoguer sans nous faire perdre du temps.

Mme Durruty : Monsieur le Maire, je voudrais quand même dire que l'élaboration du dossier pour le label « Villes internet », c'est quatre mois de travail des services de la DSI. Je ne peux donc laisser dire qu'il s'agit d'un coup de pub. C'est au contraire un dossier qui pèse un certain nombre de kilos...

Mme Thicoïpé : ... d'octets.

Mme Durruty : ...et qui fait état de l'ensemble de nos actions dans le numérique. Donc, franchement, c'est facile d'asséner des vérités comme vous le faites : vous n'avez aucune preuve. Moi, j'ai des preuves et je vous donne rendez-vous dès lundi pour, effectivement, qu'on puisse regarder les investissements dans les écoles.

M. le Maire : Combien d'arobases, Bayonne, voyons ?

Mme Durruty : Cinq, Monsieur le Maire, et il y a seulement 23 villes en France qui ont eu cette distinction.

M. le Maire : Je vais vous dire une chose, gardez vos opinions, on les a entendues, ce n'est pas la peine d'en rajouter, on va voter maintenant et puis c'est tout. Si vous voulez voter contre, vous votez contre ; si vous voulez voter pour, vous votez pour. On ne va pas rester pendant des heures à parler d'un tableau catastrophique que Mme Thicoïpé s'est cru obligée de faire sur la commande de je ne sais qui.

M. le Maire : Rapidement, M. Etcheto, s'il vous plaît.

M. Etcheto : Vous avez remarqué que je demande poliment et de manière disciplinée la parole, comme un bon enseignant que je suis...

M. le Maire : Et vous avez remarqué que je vous la donne systématiquement aussi, et avec le sourire.

M. Etcheto : Merci, docteur Grenet. Mais je crois qu'ici, quand même, dans le conseil municipal, nous sommes tous des élus des citoyens : d'abord, c'est la première chose ; et nous n'avons pas à nous stigmatiser.

Alors, je ne sais pas d'où vient ce mépris pour le corps enseignant, qui est revenu à plusieurs reprises au bout de vos lèvres, pas forcément, mais bon... Moi, je crois que tous les métiers sont respectables.

Je voulais juste dire...

M. le Maire : Henri, s'il vous plaît, Henri...

M. Etcheto : Moi, je veux bien mais cela revient, quand même. On pourrait faire des recherches dans les procès-verbaux.

M. le Maire : Oui... J'ai juste connu quelqu'un dans votre famille qui était mon meilleur ami et qui était enseignant.

M. Etcheto : Je le sais. Cela, on pourrait le retrouver dans les procès-verbaux aussi.

Je voudrais juste répondre, très rapidement, à Sylvie Durruty quand elle dit que finalement les écoles de Bayonne sont mieux équipées, mieux accompagnées que les voisines. Oui, c'est ce que vous avez dit ! Vous savez, depuis quelques années, malheureusement avec la politique sarkozyste, les enseignants sont désormais beaucoup déplacés et ils tournent, d'école en école, de commune en commune. Donc, ils ont les moyens de comparer très facilement les conditions de travail dans les diverses communes du secteur et je vous garantis, Madame, que ce n'est pas globalement (vous parlez de l'informatique mais, moi, je dis plus généralement), forcément à l'avantage des écoles bayonnaises. Cela, c'est le produit des choix politiques, mais que vous assumez, et cela c'est votre liberté. Depuis quand n'avons-nous pas rénové une école à Bayonne ?

M. le Maire : Ecoutez, on vous le dira.

M. Etcheto : Non, non, je ne parle pas de replâtrage.

M. le Maire : Pour clore cette discussion, vous savez que M. Sarkozy est devenu enseignant dans les plus grandes écoles d'Amérique du nord. Voilà qui devrait lui donner de la crédibilité et de l'honorabilité que vous lui avez beaucoup contestées pendant cinq ans.

Maintenant, votons. La cyberbase : qui va voter contre cela ? Qui vote contre ? Personne, mais bien sûr, qui va voter contre cela ?

Oui, oui, Monsieur, c'était l'occasion de passer un coup de kärcher sur les écoles bayonnaises.

Adopté à l'unanimité.

23. Adhésion de la Ville au Réseau Appui Parents.

M. Jausaud : Pour des raisons pratiques, il apparaît aujourd'hui nécessaire que la Ville adhère, en tant que collectivité, au Réseau Appui Parents pour les manifestations qu'elle organise en direct, comme les Journées Petite enfance par exemple.

Cette adhésion n'implique pas le versement d'une cotisation mais s'entend comme l'acceptation des principes de la Charte des initiatives pour l'écoute, l'appui et l'accompagnement des parents. Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Ville au Réseau Appui Parents.

Adopté à l'unanimité.

24. Convention de partenariat avec la Maison de l'Emploi de l'agglomération bayonnaise dans le cadre du dispositif Espaces Métiers Aquitaine (EMA).

Mme Durruty : Depuis le mois de mai 2011, la Maison de l'Emploi de l'agglomération bayonnaise et du Pays basque est porteuse d'un Espace Métiers Aquitaine (EMA), intervenant notamment dans le domaine de l'orientation. Le BIJ de la Ville, structure partenaire, assure dans ce cadre un relais auprès des jeunes Bayonnais. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention relative à ce dispositif.

Adopté à l'unanimité.

POLITIQUE DE LA VILLE

25. Convention avec les associations participant à l'opération de médiation pour la qualité de la vie nocturne.

M. Millet-Barbé : Dans le cadre de l'opération visée, le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) avait proposé l'assistance d'un travailleur social spécialisé dans les conduites addictives afin d'apporter une aide technique aux volontaires du service civique lors de leurs sorties hebdomadaires. La collaboration avec les associations CSAPA ARIT-ANPAA et BIZIA ayant donné entière satisfaction, il est envisagé de faire de nouveau appel à elles pour la période allant d'octobre 2012 à juin 2013. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention nécessaire ainsi que la demande de subvention afférente à cette mission.

Adopté à l'unanimité.

26. Attribution d'une subvention par la Ville à l'Association Oreka dans le cadre de l'appel à projets 2012 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

M. Millet-Barbé : Dans le cadre des ateliers de création et de recherche artistiques à destination des enfants, l'association Oreka propose d'accompagner une quinzaine d'entre eux aux Rencontres nationales des écoles du cirque et au Festival du cirque actuel (Circa) qui se dérouleront à Auch, fin octobre-début novembre. Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention de 1 500 € à l'association Oreka.

Adopté à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

27. Muséum d'histoire naturelle – Demandes de subventions pour l'enrichissement des collections.

Mme Gibaud-Gentili : Au regard de nouveaux éléments détaillés en note de synthèse et d'un montant total d'acquisitions de 4 470 €, il est demandé au conseil municipal

d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès de la DRAC et de la région Aquitaine.

Adopté à l'unanimité.

28. Muséum d'histoire naturelle – Acceptation d'un don de Monsieur Jean Mondot.

Mme Gibaud-Gentili : Il est demandé au conseil municipal d'accepter le don d'un spécimen d'ours noir d'Amérique du nord et de remercier Monsieur Mondot, au nom de la ville.

Adopté à l'unanimité.

29. Muséum d'histoire naturelle – Acceptation d'un don de la famille du Docteur Pierre Salles.

Mme Gibaud-Gentili : Il est demandé au conseil municipal d'accepter le don d'une collection entomologique et de remercier les donatrices, au nom de la ville.

Adopté à l'unanimité.

30. Muséum d'histoire naturelle – Conférence dans le cadre de l'exposition « R'Evolution du vivant et Darwin » - Prise en charge des frais de l'intervenant.

Mme Gibaud-Gentili : Dans le cadre de l'exposition visée, se tiendra notamment une conférence donnée par M. Guillaume Lecointre, directeur au Muséum national d'Histoire naturelle de Paris. Cette intervention est assurée à titre gratuit, la Ville de Bayonne prenant uniquement en charge les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à régler ces dépenses.

M. Soudre : Mes félicitations aux services de penser à faire quelque chose pour mettre en exergue Darwin. C'est vrai qu'en Europe occidentale, Darwin n'est pas trop remis en cause mais je rappelle que nous sommes beaucoup à être attachés à la laïcité, il y a des endroits sur notre planète...

M. le Maire : Les radicaux, notamment. Ils sont très attachés à la laïcité.

M. Soudre : Oui.

M. le Maire : Je dis cela au hasard.

M. Soudre : Oui, tout à fait mais il n'y a pas que les radicaux.

Mme Capdevielle : Ce ne sont pas les seuls, les républicains aussi.

M. le Maire : Certains plus que d'autres mais, bon.

M. Soudre : Ce que je voulais dire, c'est qu'il y a des états américains où on ne peut même pas enseigner la discipline de Darwin (je crois qu'il y en a deux ou trois) mais, enfin, il faut savoir qu'on peut faire un lien entre le Darwinisme et la laïcité.

M. le Maire : Si Obama est battu, cela ne va pas s'arranger.

M. Soudre : Je suis d'accord avec vous.

M. le Maire : Merci de votre intervention brillante et nécessaire au débat.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DURABLE

31. Acquisition de désherbeurs thermiques - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Mme Chevrel : Entrant dans le cadre de l'Agenda 21, cette acquisition est susceptible d'être financée par l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de ce partenaire une subvention au taux le plus élevé possible.

M. le Maire : J'ai vu cela à Paris, dans une autre vie. C'est un chalumeau, en fait, qui brûle les herbes entre les pierres : on appelle cela un désherbeur thermique, comme nous avons ici les désherbeurs écologiques avec les chèvres.

Mme Chevrel : Là, c'est à l'eau chaude.

M. le Maire : Madame Capdevielle, je vous demanderai de voir si c'est efficace puisque vous y allez maintenant plus souvent que moi.

Adopté à l'unanimité.

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

32. Requalification des rues Poissonnerie et Port-de-Bertaco - Convention financière avec l'Agglomération Côte Basque-Adour.

Mme Castel : L'aménagement consiste à piétonniser les rues Poissonnerie et Port-de-Bertaco à l'identique des réalisations précédentes (rue des Basques, d'Espagne et Argenterie), pour un coût prévisionnel (horaires et travaux) de 451 000 €HT. L'Agglomération Côte Basque-Adour, dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement, participera à cet aménagement à hauteur de 200 000 €. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention financière correspondante.

M. le Maire : J'ai une nouvelle à vous annoncer à ce sujet. Dans le cadre de l'avenant au contrat d'agglomération avec le Conseil général, Monsieur Henri Etcheto, il est prévu une rallonge de 400 K€ pour la salle culturelle d'Anglet, 400 K€ pour les halles de Biarritz et également 400 K€ pour Bayonne... Non, pas pour Technocité, qui est une compétence de la communauté d'agglomération en matière économique : c'est pour la requalification du secteur piétonnier que cet effort va porter.

Cela va nous permettre de réaliser dans la foulée l'axe piéton entre la cathédrale Sainte-Marie, jusqu'à l'église Saint-André, puisque, cela vous intéresse particulièrement, la rue Panneau. Nous allons d'abord faire la rue Poissonnerie, la rue Port-de-Bertaco et toute la rue Panneau en suivant. Cela nous permet de faire tout l'axe piétonnier entre la cathédrale et Saint-André. Et ceux qui suivent les processions n'auront plus d'entorses à la cheville lors du passage à la rue Panneau, pas plus que les festayres.

Adopté à l'unanimité.

33. Fourniture (location), installation et maintenance de sanisettes - Marchés conclus avec la société SEMUP - Avenants de transfert à la société JC Decaux France (rapporteur : Mme Chevreil).

Mme Chevreil : Suite à la fusion-absorption par JCDecaux France de la société SEMUP et par conséquent du transfert des contrats et des moyens humains et matériels affectés à l'exécution de ceux-ci, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant actant le changement de cocontractant de la commune pour chacun des marchés.

M. le Maire : Elles sont assez peu fréquentées parce que les gens qui y entrent ont peur de ne pas en sortir.

Mme Chevreil : Je ne peux pas en témoigner.

M. le Maire : Je n'ai pas été coincé, je n'ai pas coincé non plus, je vous rassure.

Adopté à l'unanimité.

34. Toponymie - Modification de dénominations.

Mme Chabaud-Nadin : Il est demandé au conseil municipal d'approuver les dénominations proposées en note de synthèse, et plus particulièrement, le rond-point Alexis Etchegoyen, qui remplacera le rond-point de la Faiencerie puisque lors du dernier conseil municipal, on avait attribué un rond-point à M. Etchegoyen qui était quand même un peu petit. Donc, à la demande de Monsieur le Maire, on l'a mis à la place de la Faiencerie.

M. le Maire : On sait le rôle qu'il a joué dans tout ce qu'était la tauromachie, et pas que là d'ailleurs. C'était une figure assez emblématique, comme l'était Xipitey dans un autre registre. Ils font partie des gens qui ont marqué une certaine époque et comme on est au giratoire des Arènes, plutôt que la Faiencerie qui n'a pas laissé un très bon souvenir, ce sera le rond-point Alexis Etchegoyen. On fait plaisir à tous les aficionados et cela ne coûte pas cher, pour une fois.

Adopté à l'unanimité.

FINANCES

35. Exercice 2012 - Décision modificative n° 1 - Budget principal (correctif).

M. Soroste : Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14 et en application des articles L.2313-2 et 3 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'approuver cette décision modificative n° 1 pour le budget principal, telle que présentée en note de

synthèse et s'équilibrant en dépenses et en recettes à hauteur de 16 204 000 €, et de rapporter la délibération n° 33 de la séance du 23 juillet 2012.

M. Soroste : En fait, il y a eu une inversion de chiffres sur le document.

M. le Maire : C'est une rectification parce qu'on s'est aperçu a posteriori qu'il y avait une inversion des chiffres. Il s'agit donc de la remise à l'endroit de ce qui a été fait à l'envers.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipé et M. Bergé ne prennent pas part au vote.

M. Aguerre ne prend pas part au vote.

MM. Ugalde et Barrère s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

36. Exercice 2012 - Subventions aux associations.

M. Soroste : Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions détaillées en note de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions de financement conclues avec le Comité d'Action Sociale du personnel et l'Association Sportive Bayonnaise.

Adopté à l'unanimité.

37. Convention financière avec le Syndicat des transports de l'agglomération.

M. Soroste : L'organisation mise en place à l'occasion des fêtes traditionnelles implique une mise en place de moyens supplémentaires substantiels pour la Ville de Bayonne, notamment pour assurer en toute sécurité la gestion des flux importants de voyageurs. De ce fait, il est apparu souhaitable que le Syndicat des transports de l'Agglomération Côte Basque-Adour participe financièrement aux dépenses engagées par la Ville. Un projet de convention a été préparé à cet effet, prévoyant une contribution de 94 000 € du syndicat au titre de l'année 2012. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.

M. Bergé : Juste une question. Je voudrais savoir, justement, si c'est sous l'effet de cette participation que les tarifs ont été augmentés l'année dernière parce que je tiens à vous dire que j'ai été sollicité par de très, très nombreuses personnes qui utilisaient les moyens de transport pour venir aux fêtes de Bayonne sur ces prix prohibitifs. On connaît tous la difficulté d'équilibre des comptes des fêtes de Bayonne, on a eu des débats là-dessus. Il faut quand même vraiment se poser la question, si on veut encourager les gens à ne pas prendre leur voiture pendant les fêtes, de maîtriser le coût de ce ticket.

Je tiens à vous dire que je n'essaie pas du tout de créer la polémique là-dessus mais j'ai eu tellement de sollicitations et de questionnements sur cette question-là que je ne suis pas certain, si un jour on doit dire que pour participer au financement des fêtes de Bayonne, il faut peut-être aussi augmenter, que ce sera compris de tous, surtout quand vous dissuadez les gens de prendre leur véhicule.

M. le Maire : Je vais vous répondre de suite. Il y a eu beaucoup moins de monde aux fêtes de Bayonne cette année, personne ne dira le contraire. Et la diminution du nombre de gens transportés, la nuit, par les bus, a été de 10 %. VETAB, qu'on a interrogé pour savoir si cela était la conséquence de l'augmentation des tarifs, a répondu qu'elle représentait à peu près 2 % mais que le reste était dû au fait qu'il y avait beaucoup moins de monde.

D'ailleurs, au niveau des trains, qui vont sur Dax ou sur Hendaye pendant les fêtes, quelle est la diminution qu'on a observée, cette année, aux fêtes de Bayonne ? Moins 24 % : on ne peut pas dire que c'est l'augmentation de tarif, il n'y en a pas eu. C'est bien qu'il y a eu moins de monde aux fêtes de Bayonne cette année. Et bien sûr, nous sommes très vigilants à ne pas dissuader les gens de monter dans le bus mais, je le répète, cette année, nous avons eu une affluence bien moindre. Moi, je ne m'en plains pas, d'ailleurs, mais je ne crois pas qu'il faut dire que c'est l'augmentation du tarif qui a amené à ce constat. Et le fait qu'au niveau des chemins de fer, 24 % de moins de personnes transportées, c'est considérable.

Voilà ce que je pouvais vous dire puisque je me suis empressé de poser la question à l'exploitant, VETAB, pour connaître leur analyse. Leur analyse représente 2 % ; 10 %, c'est le nombre de personnes en moins aux fêtes de Bayonne.

Donc, je réponds en même temps qu'on n'a pas l'intention, chaque année, d'augmenter le prix du billet pour faire rentrer de l'argent dans les caisses de la ville : c'est hors de question !

Ceci étant, il faut savoir aussi que la Ville engage un certain nombre de frais, sur la place des Basques notamment, qui n'ont jamais été facturés à VETAB. Il nous a paru aussi normal, dans ce cadre-là, de faire inclure, en plus de l'augmentation des tarifs, les frais inhérents à l'installation de cette gare routière, qui fonctionne pendant cinq jours.

Voilà la réponse que je peux vous faire, Monsieur Mathieu Bergé.

Adopté à l'unanimité.

38. Garantie d'emprunt à l'association PACT-HD Pays Basque - Réhabilitation des anciens logements de fonction du groupe scolaire Jean Cavailles.

M. Soroste : Pour le montage financier de cette opération, l'association envisage de contracter un emprunt d'un montant de 261 000 € auprès du Crédit Coopératif et sollicite la garantie de la Ville pour son remboursement. S'agissant d'une opération de rénovation de logements subventionnée par l'État, il est proposé que la garantie de la Ville porte sur la totalité du prêt. Il est demandé au conseil municipal d'approuver la garantie d'emprunt à l'association PACT-HD Pays Basque dans les conditions fixées en note de synthèse, d'autoriser M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera conclu entre ladite association et le Crédit Coopératif ainsi qu'à signer la convention correspondante.

M. le Maire : Délibération habituelle puisque vous savez que ces locaux hébergeaient le corps enseignant, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, et qu'on les met à disposition du PACT pour les rénover et les louer en tant que logements sociaux (c'est ce qui a été fait à la Citadelle et ailleurs).

Adopté à l'unanimité.

39. Admissions en non-valeurs.

M. Soroste : Il est demandé au conseil municipal d'approuver les admissions en non-valeurs telles que présentées en note de synthèse.

Je vous rappelle les montants principaux. Le budget général pour le stationnement, c'est 1 654,22 € et le budget annexe de l'eau 2012, c'est 3 115,99 €. Cela reste des montants très supportables et j'espère que cela va rester à ce niveau-là.

Adopté à l'unanimité.

40. Remises gracieuses de créances.

M. Soroste : Il est proposé au conseil municipal de répondre favorablement aux demandes de remises gracieuses émanant de familles en difficulté financière et de leur accorder les remises partielles telles que fixées en note de synthèse, soit un montant total de 3 758,06 €.

Là aussi, nous restons encore dans des montants raisonnables, et c'est tant mieux.

Adopté à l'unanimité.

FONCIER

41. Cession à la Commune d'Ustaritz de parcelles sises lieu-dit Hiribehere Sud à Ustaritz.

M. Arandia : La commune d'Ustaritz souhaite acquérir des terrains dont la ville de Bayonne est propriétaire, sis lieu-dit Hiribehere Sud et constitutifs de délaissés de voirie. La commune de Bayonne n'ayant aucune utilité à conserver ces terrains, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la concrétisation de la transaction, dans les conditions énoncées en note de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

42. Cession au Département des Pyrénées-Atlantiques de la parcelle AO 254 sise à Ustaritz (rapporteur : M. Arandia).

M. Arandia : Dans le cadre de l'aménagement de la RD 932 à Ustaritz, le Département des Pyrénées-Atlantiques doit procéder aux acquisitions foncières nécessaires, notamment celle de la parcelle visée. La Ville de Bayonne n'ayant aucune nécessité d'en conserver la propriété, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la concrétisation de la transaction, dans les conditions énoncées en note de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

43. Cession à Madame Chantal Dubuc de l'immeuble sis 26 rue de Malledaille.

M. Gouffrant : Faisant suite à l'infructuosité de la vente aux enchères de ce bien, sa vente a été confiée par mandat à une étude notariale et à des agences immobilières au prix de 210 000 €. En six mois, une seule offre a été présentée par Mme Chantal Dubuc pour un prix de 190 000 € net vendeur. Compte tenu du contexte immobilier actuel, de l'état et de la situation du bien, il apparaît opportun d'accepter cette proposition. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la concrétisation de cette cession.

M. le Maire : C'est à côté du petit giratoire Arbeletche, sur la route des arènes ; on a rasé le devant de la maison, on la revend et on est content de la revendre.

A ce sujet, d'ailleurs, la vente aux enchères de la maison Lauga a été effective à 850 K€. C'est le groupe Alday qui l'a achetée, qui compte la conserver, faire de gros travaux de réhabilitation et la remettre en service. M. Alday doit venir présenter son projet, non seulement à nous mais également à l'ABF, bien entendu, pour qu'on puisse commencer à travailler sur une requalification de cette maison, ainsi que des annexes que sont les granges, avec la possibilité d'étendre, également, puisqu'il y a, près du pont ferroviaire, la possibilité de construire deux petites unités.

M. Alday viendra donc nous présenter son projet. Quand j'en saurai plus, je vous le dirai.

Adopté à l'unanimité.

44. Rétrocession au bénéfice de la Ville de parcelles sises campus de la Nive appartenant à l'Agglomération Côte Basque-Adour.

M. Labayle : La réalisation du campus étant aujourd'hui achevée, l'Agglomération va céder à l'Etat les emprises affectées à l'université et rétrocéder à la Ville les espaces libres non affectés. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents permettant d'officialiser cette rétrocession, qui aura lieu à l'euro symbolique.

M. le Maire : C'est une régularisation.

Adopté à l'unanimité.

45. Acquisition à titre gracieux à la Sarl Capio Sud de parcelles sises chemin de Campagne.

M. Gouffrant : L'installation du pôle des cliniques dans le quartier du Prissé nécessite de procéder à l'élargissement d'une partie du chemin de Campagne, impliquant l'acquisition par la Ville à la Sarl Capio Sud de parties de parcelles. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la concrétisation de l'acquisition à titre gracieux.

M. le Maire : Vous l'avez vu et vous l'avez lu dans la presse, le projet de regroupement des cliniques arrive maintenant à son terme puisque les fouilles ont commencé : elles sont importantes, il y en a pour 600 K€.

Capio commence en suivant la construction de cette clinique ultramoderne, de 280 lits, avec 21 salles d'opération, qui fera pendant de la requalification et de la rénovation de l'hôpital de Bayonne. Vous aurez ainsi deux grands pôles, l'un public, l'autre privé, extrêmement performants. C'est le seul projet de construction de clinique qu'il y ait aujourd'hui en France.

C'est un travail de dix ans, pendant lequel il a fallu convaincre les propriétaires de petites cliniques de vendre. Aujourd'hui, c'était complètement obsolète d'avoir un outil de travail pour chaque chirurgien : rappelez-vous qu'autrefois, c'était la clinique Delay, la clinique Grenet, la clinique Compagnon, la clinique Lafourcade. Cela n'avait plus de sens et il fallait impérativement regrouper toutes ces cliniques dans un établissement moderne. Entre parenthèses, c'est extrêmement bénéfique pour la Sécurité sociale puisque si on additionne tous les lits, on passe de presque 460 à 270 aujourd'hui avec, bien entendu, des durées de séjours qui ont considérablement diminué grâce aux progrès de la chirurgie.

On arrive au terme de ce que, personnellement, je souhaitais quand j'ai arrêté mon activité professionnelle, en 1995 : le regroupement des cliniques privées et un hôpital public extrêmement performant et rénové, ce qui est le cas puisque dans un an, tout sera terminé sur l'hôpital de Bayonne. Je crois donc qu'il faut se féliciter de ces deux opérations qui sont complémentaires.

M. Soudre : Il m'a semblé que vous avez dit la clinique Delay dans la liste.

M. le Maire : Elle n'y est pas, la clinique Delay. Je l'ai citée comme étant une clinique qui avait été construite par un chirurgien, comme mon père avait construit la clinique Grenet, le docteur Compagnon la clinique Saint-Etienne, Touya la clinique Touya.

M. Soudre : D'accord, je me suis emmêlé les pinceaux, excusez-moi.

M. le Maire : Chaque chirurgien construisait son outil de travail. Mais je signale que la clinique Delay reste la clinique Delay et n'est pas dans le groupe Capio. Par contre, le groupe Capio a acheté Aguiléra. Il y a donc quand même une certaine cohérence dans tout ce qui se fait aujourd'hui.

Adopté à l'unanimité.

46. Acquisition de parcelles au Centre Hospitalier de la Côte Basque et autorisation du dépôt d'une déclaration préalable de travaux pour la réalisation d'une clôture.

Mme Durruty : En accompagnement du chantier de rénovation de l'hôpital, la Ville de Bayonne réalise des aménagements sur les rues adjacentes qui nécessitent d'acquérir des terrains appartenant au Centre Hospitalier de la Côte Basque, le principe de la gratuité de l'opération étant acté. De plus, l'élargissement d'un tronçon de la rue Lassequette a engendré le déplacement de la limite de propriété avec le CHCB, rendant nécessaire la construction d'un nouveau mur de clôture. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la concrétisation de cette acquisition, dans les conditions détaillées en note de synthèse, et à déposer la déclaration préalable de travaux relative à l'édification d'une nouvelle clôture.

Adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE IMMOBILIER

47. Travaux d'entretien et d'aménagement du patrimoine immobilier – Lot 3 : plâtrerie, faïence, faux-plafond - Avenant de transfert au marché conclu avec la société Etxe Lan.

M. Pommiez : Suite à l'absorption de la société Etxe Lan par la société Larre, cette dernière devenue Larre Etxelan, est le nouveau titulaire du contrat, les conditions d'exécution du contrat initial restant inchangées. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant de transfert correspondant.

Adopté à l'unanimité.

48. Service logistique – Aménagement d'un bureau dans l'immeuble Cousseau – Autorisation du dépôt de la déclaration préalable de travaux.

M. Escapil-Inchauspé : Pour plus de synergies, il a été décidé de transférer le bureau du chef de service logistique de l'immeuble Cassin vers le bâtiment Cousseau à Saint-Frédéric, où sont basées les équipes d'intervention. L'aménagement nécessitant une déclaration préalable de travaux, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à la déposer au nom de la Ville.

M. le Maire : Il est beaucoup plus raisonnable de mettre M. André Garanx, positionné ici avec ses locaux, au cœur du dispositif, en construisant là-bas un bureau qui libèrera un autre bureau, ici, dans cet immeuble.

Adopté à l'unanimité.

REGIE DES EAUX

49. Convention avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne relative au reversement des redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte - Années 2013-2017.

Mme Gibaud-Gentili : La convention passée en 2008 entre la Ville et l'Agence de l'eau Adour-Garonne arrivant à échéance au 31 décembre 2012, il est proposé d'établir une nouvelle convention selon les mêmes dispositions, pour les cinq prochaines années. Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

50. Modification du tableau des effectifs.

Mme Durruty : Il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs, telle que présentée en note de synthèse (2 créations de postes, 5 transformations de postes et 1 suppression de poste).

J'en profite pour préciser que nous avons intégré dans les écoles trois contrats de CAE, qui étaient en fin de contrat, sur un contrat classique.

Adopté à l'unanimité.

51. Action sociale - Participation de la ville au financement des régimes complémentaires santé des agents municipaux.

Mme Durruty : Par délibération du 23 juillet 2009, le conseil municipal a adopté le principe d'une participation de la Ville au financement de la protection sociale des agents municipaux et fixé le montant de l'enveloppe affectée à cette aide à 100 000 € par an. Les décrets d'application et la liste des contrats labellisés étant aujourd'hui publiés, il est demandé au conseil municipal de mettre en œuvre son vote du 23 juillet 2009, dans les conditions indiquées en note de synthèse.

M. le Maire : C'est un engagement que j'avais pris personnellement, en comité technique paritaire, avec le personnel. Les décrets n'étant pas parus, on n'a pas pu mettre cette participation en œuvre. Aujourd'hui, les décrets sont parus, nous tenons donc les engagements que nous avons pris vis-à-vis du personnel.

Mme Durruty : Et qui s'inscrivent dans le cadre de la politique d'action sociale que nous avons menée avec l'ensemble des partenaires sociaux. Cela nous a permis de programmer jusqu'en 2014 l'ensemble des mesures, pour lesquelles nous avons proposé des mesures sociales et qui vont faire en sorte que l'action sociale s'élevait à 65 K€ en 2008 pour représenter à la fin du mandat, en 2014, un montant de 750 K€.

M. le Maire : Je crois quand même que tous les patrons ne sont pas à condamner.

Non, je ne fais pas de polémique.

Merci, Sylvie, de t'occuper de ces questions importantes.

Adopté à l'unanimité.

52. Contrat de travail à durée indéterminée - Directeur des systèmes d'information.

Mme Durruty : Dans la perspective du départ à la retraite de Madame Françoise Labedade, Directrice des systèmes d'information fin 2012, une procédure de recrutement pour pourvoir ce poste a été lancée en mai dernier. La candidature de Monsieur Frédéric Vidal, actuellement chef du bureau des projets ressources humaines à la Direction des systèmes et technologies de l'information de la Ville de Paris et qui justifie d'expériences variées, notamment en termes de management en collectivité territoriale, a été retenue. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer avec l'intéressé un contrat de travail à durée indéterminée, à compter du 12 novembre 2012, dans les conditions exposées en note de synthèse.

Je crois qu'on peut en profiter pour saluer l'engagement de Madame Labedade, qui est encore parmi nous (elle est là ce soir), au service des systèmes d'information de notre ville.

M. le Maire : J'allais le faire mais voilà qui est encore mieux fait par vous, ma chère adjointe.

Pour Madame Labedade, qui est ici, on fera quand même une petite réception pour son départ parce qu'elle a fait plus de trente ans dans cette maison, à la direction des systèmes informatiques, et Dieu sait que tout cela a évolué à la vitesse grand V, pas aussi vite que vous le souhaitiez, Madame, mais quand même : cinq arobases dans cette mairie. On fera donc une petite manifestation, à laquelle, je suis sûr, vous aurez à cœur, les uns et les autres, de participer.

Adopté à l'unanimité.

53. Convention de mise à disposition partielle d'un agent après du syndicat intercommunal pour le soutien à la culture basque.

M. Arandia : Le secrétariat et la comptabilité dudit syndicat intercommunal étaient assurés par un agent du syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne. En raison de sa mutation dans le personnel communal, il est proposé que la Ville pérennise ces prestations. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le principe de la mise à disposition partielle d'un agent auprès du syndicat intercommunal pour le soutien à la culture basque, dans les conditions décrites en note de synthèse et d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

54. Musée Bonnat-Helleu - Protocole d'accord transactionnel concernant l'indemnisation de Madame Sophie Pujo.

Mme Durruty : Le projet de rénovation et d'agrandissement du musée Bonnat-Helleu a nécessité sa fermeture temporaire. De ce fait, la Ville de Bayonne n'a plus les mêmes besoins internes de médiation auprès des publics. Or, de 1992 à 2010, Madame Sophie Pujo a participé au service public éducatif du musée Bonnat-Helleu et consacré ses activités professionnelles durant cette période exclusivement au musée, en particulier à travers son association « Fiction ». Leur interruption a donc causé un préjudice certain à Mme Pujo qui en demande légitimement réparation. Après négociations, et afin d'éviter une action contentieuse, un accord de principe est intervenu sur la base d'une indemnisation d'un montant global de 42 000 €. Il est demandé au conseil municipal d'accepter le principe de cette indemnisation et son montant, et d'autoriser M. le Maire à signer le protocole transactionnel correspondant.

M. le Maire : Je crois qu'il est légitime, compte tenu de la cessation d'activité du musée, que nous indemnisons cette personne.

Adopté à l'unanimité.

55. Mise en place de l'indemnité de départ volontaire.

Mme Durruty : Le décret n° 2009-1594 du 18 décembre 2009 donne aux collectivités territoriales qui le souhaitent, la possibilité d'instaurer et de verser une indemnité de départ volontaire en cas de démission d'un agent, à l'instar des fonctions publiques de l'Etat et hospitalière. Il est demandé au conseil municipal de décider l'instauration de cette indemnité et d'en fixer les conditions d'attribution telles qu'énoncées en note de synthèse.

Mme Pibouleau-Blain : J'ai juste une petite question. Dans le cadre du bon fonctionnement du dialogue social en mairie, je souhaiterais, avant de voter, avoir confirmation que cette délibération convient au personnel et notamment à leurs représentants. Dans le cas contraire, il me semble préférable de retirer cette délibération afin de la retravailler avec les personnels. S'il n'y a pas d'accord, n'est-ce pas prématuré de la présenter ?

M. le Maire : Chère Madame, je vous réponds très clairement.

D'abord, cette affaire a été traitée devant le personnel et avec le personnel. C'est une disposition générale, ce n'est pas un cas particulier qu'on a créé à Bayonne, cela existe dans le code des communes. Par contre, c'est une délibération générale, je ne mets pas de nom dessus, le personnel est au courant. Aujourd'hui, nous avons à verser, le cas échéant, quand il y a un départ volontaire, une indemnité qui est négociée avec la personne qui souhaite, après x années, quitter la fonction publique de la mairie.

Je n'ai rien à vous dire de plus, si ce n'est que le personnel est au courant.

Mme Pibouleau-Blain : Mais les délégués du personnel n'étaient pas d'accord sur la délibération ?

Mme Durruty : En fait, il y a eu présentation en comité technique paritaire et la décision du comité a été favorable.

Mme Pibouleau-Blain : Je vous remercie.

M. Soudre : Le décret du 18 décembre 2009, créant une indemnité de départ volontaire au bénéfice de certains agents de la fonction publique territoriale, se voulait être alors préalable à l'extension et à l'adaptation du dispositif mis en place pour les fonctionnaires de l'Etat, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, plus connues sous le nom de RGPP, et de la loi sur la mobilité d'août 2009.

Rappelons que pendant cinq ans de déconstruction méthodique du statut des services publics, la RGPP a constitué la pièce maîtresse du désastre pour les services publics et des contraintes financières et comptables imposées par les libéraux et les agences de notation...

M. le Maire : Allez, faites-vous plaisir, on est de bonne humeur, allez-y, défoulez-vous !

M. Soudre : ...les effectifs de fonctionnaires devenant de simples variables d'ajustements. Toutes ces orientations sont fortement inspirées du discours de Nantes de Nicolas Sarkozy en 2007 ainsi que du Livre blanc, dit Silicani, en 2008, opposant le contrat aux statuts, le métier à la fonction et l'individualisation de la performance à la recherche de l'efficacité sociale.

Sur ces bases-là, vous demandez ce soir à votre conseil municipal de décider l'instauration de l'indemnité de départ volontaire et d'en fixer les conditions d'attribution. En clair, nous pourrions vous accorder un chèque en blanc, équivalent au double de la rémunération brute annuelle perçue par l'agent public en question. Il est vrai que nous sommes loin, sur ces bases-là, des parachutes dorés et autres retraites chapeaux qui défrayent

régulièrement la chronique mais nous en sommes quand même sur le chemin. Cela peut choquer nombre de personnes, même en dehors des fonctionnaires et des agents publics.

Un autre point à relever, c'est le caractère discrétionnaire du dispositif mis en place mais reconnaissons que ceci est dans la droite ligne droite du décret (c'est vrai que c'est inscrit comme cela) où le versement de l'indemnité de départ volontaire n'est pas imposé et repose sur la volonté de la collectivité.

Ceci est présenté ce soir comme étant un dispositif général susceptible d'intéresser bon nombre de fonctionnaires et d'agents publics. Mais nous sommes intimement persuadés que tout ceci occulte en réalité une mesure d'exception.

Je ne reviens pas sur l'échange qu'on a eu tout à l'heure, sur la question du CLAS, de l'ESCM et compagnie.

La lecture du journal Sud-Ouest du 3 août 2012 avait fortement éveillé notre attention puisqu'il était précisé que le conseil municipal prévu au mois d'octobre devait se prononcer sur l'accord de séparation entre la personne concernée et la Ville de Bayonne, notamment ses indemnités de départ.

La délibération de ce soir, présentée dans un cadre général, certes, constitue bien en fait une mesure d'exception débouchant sur un accord amiable concernant l'actuel directeur.

Vous savez, Monsieur le Maire, que nous intervenons rarement sur les questions concernant les personnels et donc, les ressources humaines. Nous vous avons pourtant fait savoir à plusieurs reprises notre regret devant votre refus de voir siéger votre opposition dans les réunions du CTP. Il semble à ce titre (cela a été repris tout à l'heure par Madame Durruty) que la dernière réunion du CTP se soit passée de façon plutôt houleuse quand cette question d'indemnité volontaire avait été présentée.

En conclusion (je vois que cela n'intéresse pas M. Labayle), nous voterons contre cette délibération. Ce n'est pas, à nos yeux, que la simple application mécanique d'un décret, même si celui-ci est plus aux couleurs du libéralisme que du service public. Nous votons contre le dévoiement d'un dispositif réglementaire débouchant sur une mesure d'exception qui, au final, coûte fort cher au contribuable. Nous votons contre le résultat d'une déroute administrative dans un quartier à forte concentration de difficultés sociales, économiques et urbaines. Pour conclure, nous aurions trouvé plus normal d'évoquer la solution d'un redéploiement interne plutôt que celle d'un parachute argenté.

M. le Maire : Simplement, je vous signalerai quand même que 180 K€ de la CAF et du Conseil général par an, c'est encore plus cher si cela dure trop longtemps.

M. Etcheto : Les 180 K€ de la CAF et du Conseil général ne sont pas liés à cela, vous le savez très bien. Le redéploiement...

M. le Maire : On ne va pas recommencer, M. Etcheto.

M. Etcheto : Vous donnez un argument qui est complètement fallacieux...

M. le Maire : Quel argument fallacieux ? Ce n'est pas un argument fallacieux, c'est évident. Je ne veux pas en dire plus mais je sais de quoi je parle.

M. Etcheto : Cela a un lien avec le poste occupé, c'est tout.

M. le Maire : Vous avez quand même compris que je connais à peu près les dossiers ?

M. Etcheto : Nous aussi, on le connaît quand même, celui-là.

M. le Maire : Je n'en dirai pas plus et je vous demande de ne pas insister lourdement.

Mme Pibouleau-Blain : Je vote contre à cause du dialogue social.

M. le Maire : Oui, Madame, moi aussi, je suis pour le dialogue social.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.

M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipé et M. Bergé votent contre.

Adopté à la majorité.

SPORTS

56. Convention d'occupation du domaine public au profit de l'Aviron Bayonnais omnisports section natation d'un local sis centre aquatique des Hauts de Bayonne.

M. Gastambide : Afin de répondre aux besoins de l'Aviron Bayonnais omnisports section natation en matière de bureau et d'accueil, il a été décidé de mettre à disposition de l'association un local dépendant du pôle administratif du centre aquatique des Hauts de Bayonne, dans les conditions indiquées en note de synthèse. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.

M. Bergé : Il faut d'abord souligner quand même, une fois de plus, la formation bayonnaise puisque cette année, nous avons eu quand même deux athlètes olympiques, dont une médaillée. L'autre jour, nous fêtons justement la médaille de Perle Bouge avec Madame Durruty et Monsieur Millet-Barbé. Je pense que nous étions très heureux d'être là et de consacrer cette formation bayonnaise, ce grand club omnisports qu'est l'Aviron Bayonnais. Or, nous avons été saisis, Madame Durruty comme moi, du désaccord temporaire qu'il y avait entre l'Aviron Bayonnais rugby pro et le club omnisports sur l'usage de la salle des trophées, avec une volonté de l'Aviron Bayonnais rugby pro d'occuper la salle des trophées comme bureau. Est-ce que cet élément a été réglé puisque je sais qu'il y avait une certaine émotion et que Madame Durruty avait été également saisie de cette question ?

M. le Maire : Je ne vois pas, à travers de cette délibération, ce qui nous conduit à parler de la salle des trophées de l'Aviron Bayonnais.

M. Bergé : Parce qu'on parle de l'omnisports bayonnais et de mise à disposition de locaux. Donc, je pense que c'est le moment de parler de l'omnisports...

M. le Maire : Non, c'est à l'aqualudique de Sainte-Croix qu'on met un bureau à disposition de la section natation, qui occupe en permanence l'espace aqualudique. Comment cela nous amène d'un coup à parler de la salle des trophées et du club house de l'Aviron Bayonnais ?

M. Bergé : Sur l'occupation des locaux pour l'omnisports et le rugby, est-ce que vous avez une réponse à me donner parce que je sais qu'il y a une véritable émotion chez les dirigeants de l'omnisports ?

M. le Maire : Non, écoutez, il n'y a aucune émotion.

M. Bergé : Si, si, je vous assure.

M. le Maire : Non, non il n'y a aucune émotion.

M. Bergé : Si, si, je vous assure.

M. le Maire : Vous avez un temps de retard, je m'excuse.

M. Bergé : Donc, c'est réglé, cela veut dire qu'il n'y a plus...

M. le Maire : Voilà, c'est réglé.

M. Bergé : C'est-à-dire que cela ne sera pas utilisé...

M. le Maire : Voilà, c'est réglé.

M. Bergé : C'est comme pour le bail... Non, mais je vois dans quelle direction.

M. le Maire : Non, mais c'est réglé, je vous rassure, c'est réglé.

M. Bergé : Donc, vous n'avez pas de réponse à nous donner publiquement sur cette question ?

M. le Maire : Je vous dis que c'est réglé, c'est tout.

M. Bergé : D'accord.

M. Jaussaud : M. Bergé, c'est un problème qui concerne...

M. Bergé : Transparence !

M. Jaussaud : M. Bergé, c'est un problème qui concerne l'Aviron Bayonnais. L'omnisports ou le rugby pro, ce n'est pas un problème qui concerne la mairie ; nous ne l'avons ni réglé, ni traité.

M. Bergé : A qui appartient le club house ?

M. Jaussaud : Ils se sont débrouillés...

M. Bergé : A qui appartient le club house ?

M. le Maire : Ecoutez, Monsieur Jaussaud et Monsieur Mathieu Bergé, vous allez arrêter : on est sur une délibération pour un local, une pièce, à la section natation de l'aqualudique. Vous allez nous emmener maintenant sur le rugby pro, sur Jean Dager, est-ce-que je sais, et pourquoi pas un nouveau stade ?

M. Bergé : Non, du tout.

M. le Maire : Arrêtons, Monsieur, c'est moi qui donne la parole, même à un conseiller régional. Je dis que j'arrête, on en reste à cette délibération, vous la votez ou vous ne la votez pas mais vous n'allez pas m'emmener me promener comme vous essayez de le faire. Vous êtes encore un peu trop jeune.

M. Bergé : Non, mais cet argumentaire...

M. le Maire : Monsieur, c'est moi qui donne la parole, vous vous taisez. Vous vous taisez, c'est tout. Je vous dis simplement que vous ne m'emmènerez pas sur ce terrain et nous allons voter : oui ou non. Nous, nous votons pour. Peu importe ce qu'ils votent. Nous, nous votons pour cette délibération et puis c'est tout.

Adopté à l'unanimité.

URBANISME

57. Demande à l'Agglomération Côte Basque-Adour de déléguer à l'EPFL son droit de préemption sur le périmètre du PNRQAD et de le déléguer à la ville sur le reste du secteur sauvegardé hors périmètre du PNRQAD.

M. Gouffrant : Je ne sais pas si on m'écoute beaucoup mais je vais lire ma délibération tranquillement.

M. le Maire : Non, mais c'est quoi ? Si vous voulez, j'interromps dix minutes, vous faites ce que vous voulez, vous allez vous ébattre. C'est la foire, ici. On est dans un conseil municipal, il y a un ordre du jour, c'est le maire qui donne la parole, vous terminez, M. Gouffrant.

M. Gouffrant : Par délibération en date du 13 juin 2008, l'Agglomération Côte Basque-Adour a délégué son droit de préemption renforcé à la Commune de Bayonne sur le secteur sauvegardé. Or, afin de répondre notamment aux besoins opérationnels dans le cadre du PNRQAD, il est souhaitable que l'EPFL Pays Basque puisse procéder à des préemptions sur le périmètre des six îlots visés. Ainsi, au regard des éléments énoncés en note de synthèse, le conseil municipal est invité à demander à l'Agglomération Côte Basque-Adour d'abroger sa délibération du 13 juin 2008, de solliciter le conseil communautaire de l'Agglomération pour qu'il fixe le périmètre d'usage du droit de préemption renforcé sur le périmètre du secteur sauvegardé dans le cadre de la politique du logement social, de déléguer à l'EPFL Pays Basque son droit de préemption renforcé sur le périmètre du PNRQAD et de déléguer à la Ville de Bayonne son droit de préemption renforcé sur le reste du périmètre du secteur sauvegardé.

Adopté à l'unanimité.

58. Bail à réhabilitation au profit du PACT-HD Pays Basque concernant l'immeuble situé 19 rue Vieille Boucherie.

M. Gouffrant : Après réhabilitation des logements dont elle est propriétaire dans cet immeuble, la Ville souhaite en réserver trois pour des relogements temporaires, les sept autres devant être gérés en bail locatif de droit commun avec un conventionnement Anah.

Afin de réaliser cette opération, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir donner son accord de principe sur un bail à réhabilitation au profit du PACT-HD Pays Basque dans les conditions énoncées en note de synthèse, étant entendu que le conseil municipal sera de nouveau saisi pour autoriser la signature du bail lui-même.

M. le Maire : Ce sont des rapports quand même importants, qui concernent des logements, y compris des logements sociaux, de la requalification de l'habitat ancien.

Adopté à l'unanimité.

59. Participation à l'exposition photographique sur les grilles du Sénat en 2013.

Mme Chabaud-Nadin : L'Association Nationale des Villes et des Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégé propose de marquer les 50 ans de la loi Malraux, qui a créé les secteurs sauvegardés, par une exposition photographique sur les grilles du Sénat au second trimestre 2013. Il est demandé au conseil municipal d'approuver la participation de la Ville de Bayonne à cette exposition dans les conditions indiquées en note de synthèse.

M. le Maire : Vous irez la voir, Madame. Vous avez toujours, sur les grilles du Sénat, des expositions : vous aurez le plaisir de voir la Ville de Bayonne, mais au Sénat.

Adopté à l'unanimité.

60. Autorisation donnée au Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques de déposer un permis d'aménager concernant le stationnement sur le site de la Caserne de la Nive.

M. Labayle : Le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques souhaite restructurer le stationnement lié aux bureaux de la délégation bayonnaise sur le site de la Caserne de la Nive. Les travaux, soumis à permis d'aménager, sont situés sur la propriété de la Ville de Bayonne, le Conseil général ne possédant que les bâtiments et leur emprise. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques à déposer la demande de permis d'aménager correspondante.

Adopté à l'unanimité.

61. Zone de restauration immobilière – Attribution de subventions par la Ville.

Mme Touraton : Il est demandé au conseil municipal d'approuver le versement des subventions détaillées dans la note de synthèse, leur montant total s'élevant à 86 609,20 €.

M. le Maire : Mme Pibouleau-Blain vote contre ou s'abstient ? Toujours pour les mêmes raisons : pas d'argent public dans la restauration du privé.

Mme Pibouleau-Blain : Pas du tout, Monsieur... Pas d'argent public sans conditions de ressources lorsqu'il s'agit de subventions aux propriétaires privés. Ne déformez pas ce que j'ai dit.

M. le Maire : Je m'excuse mais si vous croyez qu'il y a beaucoup de gens riches en centre-ville de Bayonne, je crois que vous faites une erreur sur le plan de l'analyse sociologique de notre ville, que je connais parfaitement.

Mme Pibouleau-Blain : Ecoutez, on fait une analyse et on donnera à ceux qui ont des besoins.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.
Adopté à la majorité.

CCOPERATION INTERCOMMUNALE, SEM et DIVERS ORGANISMES

62. Modification des statuts du syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurak - Adhésion de la commune de Saint-Palais.

Mme Chevrel : Compte tenu de l'adhésion de la commune de Saint-Palais au syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurak, il convient de modifier les statuts de ce dernier. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver cette adhésion et en conséquence, la modification de l'article 1^{er} des statuts.

M. le Maire : Plus sérieusement, parce que je suis allé visiter le centre Txakurak il y a peu de temps, vous n'imaginez pas le nombre de bénévoles qu'il y a dans cette association, qui, par amour des bêtes, viennent régulièrement donner un coup de main à Madame Turcat et au personnel salarié. Il y a énormément de gens qui, spontanément, viennent se mettre à disposition et je crois que c'est l'occasion, ici, de leur rendre hommage.

Adopté à l'unanimité.

63. Agglomération Côte Basque-Adour – Rapport d'activités 2011.

M. Pommiez : Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la production par la Communauté d'Agglomération de son rapport d'activités 2011.

M. Bergé : Je suis déjà assez exalté d'avoir l'opportunité de débattre de l'avenir et de la réalité de notre agglomération en conseil municipal puisque nous en sommes privés depuis le début du mandat. Donc, une fois l'an, nous avons cet honneur de pouvoir débattre de la réalité de l'avenir de nos concitoyens.

Tout d'abord, je voudrais quand même féliciter le président de l'Agglomération Côte Basque-Adour et son service Communication de la qualité de ce document. Je tiens à dire que le service Communication de la Communauté Côte Basque-Adour fonctionne très bien : il est de grande qualité et il a même réussi à intégrer un chapitre sur la communication au sein de son rapport d'activités. Pour dire à quel point ce service Communication fonctionne bien !

M. le Maire : Non, mais vous ne faites rire que vous.

M. Bergé : Attendez, je n'ai pas fini.

M. le Maire : Je vous mets à l'aise, là Si c'est de l'humour, je ne sais pas ...

M. Bergé : Non, non, je n'ai pas fini.

Non, mais cela prouve quand même la force de conviction de ce service de Communication qui arrive même à rapporter ses travaux dans le rapport d'activités.

M. le Maire : Il y a un effort de présentation !

M. Bergé : Non, mais le document est parfait.

Il y a quand même un point faible, c'est que vu que le document est bon et précis, il permet d'avoir une réelle visibilité de l'état des lieux de notre agglomération à l'heure actuelle.

Qu'est-ce qu'on constate avec cela ? On constate que, oui, il y a des coups qui sont partis. Enfin, il y a des coups qui sont partis mais il y en a qui ne sont toujours pas partis. On remarque qu'en gros, des coups sont partis mais que notre agglomération accuse vingt ans de retard. On le sait tous. Maintenant, il y a un consensus là-dessus. Les coups sont partis, on le sait, on s'en félicite.

Alors, je ne vais pas faire tout le rapport parce qu'il est déjà tard et que je n'ai pas envie de trop vous énerver...

M. le Maire : Non...

M. Bergé : ...mais, juste pour commencer, par exemple, sur les coups partis...

M. le Maire : Les coups partis, c'est moi qui les ai fait partir. Allez-y, continuez, je veux bien.

M. Bergé : Ce n'est pas si simple, les coups partis ; par exemple, regardez, j'en ai un, le premier, le PLH. Nous constatons un PLH volontariste qui ne vient pas combler les équilibres mais la volonté est là et plusieurs mandats seront nécessaires pour réguler le territoire, et nous l'avons voté. Qu'est-ce que j'ai appris ? A priori, il n'y aurait plus un consensus si fort pour intégrer le PLH, que vous-même avez voté, pour l'intégrer dans le SCOT, parce que vous le trouveriez un peu trop volontariste.

M. le Maire : Non, non, non, non, Monsieur. Je vois votre côté toujours un peu insinuant. Je vais vous dire une chose, d'abord et je vous regarde en face.

M. Bergé : Oui.

M. le Maire : Quelle est la ville en Aquitaine qui a 27 % de logements sociaux aujourd'hui ?

M. Bergé : Non, ce n'est pas ma question.

M. le Maire : Non, mais, moi, c'est ma réponse.

Deuxièmement, je vais vous dire une chose.

M. Bergé : Oui, dites-moi.

M. le Maire : Si le logement social, à l'échelle que nous avons, continue à ce rythme-là, c'est-à-dire faire du logement social pour tous les autres qui n'en font pas, et je ne cible pas que les autres communes de l'agglomération, on déstabilisera économiquement, durablement et sociologiquement notre ville.

Quand on me propose dans le prochain SCOT de dire que sur Bayonne-Anglet-Biarritz, on va devoir faire pendant quinze ans 900 logements sociaux par an, je sais qui va les faire, et je dis non. Je dis non avec force et on ne peut pas me reprocher d'être celui qui ne veut pas du logement social dans cette ville.

M. Bergé : C'est ce que vous avez voté dans le PLH.

M. le Maire : Je dis qu'il y a des équilibres à respecter, que c'est aux autres d'en faire et je m'opposerai de toutes mes forces à ce qu'on nous impose 900 logements sociaux par an, parce que je sais que Biarritz n'en fera pas, qu'Anglet fera ce qu'elle pourra et que ce sera encore 60 % pour la Ville de Bayonne. Je dis non, et je l'assume.

M. Bergé : Alors, vous nous dites que le PLH qui a été voté ne sera pas appliqué ?

M. le Maire : Non, non, non, non.

M. Bergé : Ah, mais, si !

M. le Maire : Le PLH est en cours jusqu'en 2015. Le SCOT, c'est pour les quinze ans qui viennent.

M. Bergé : Je sais que vos dernières déclarations ont créé un certain émoi chez vos collègues de l'Agglomération.

M. le Maire : Ils sont bien placés pour être émus ! Moi, je le suis avec raison, par rapport à leur comportement.

M. Bergé : Vous voyez, si on siégeait à l'Agglomération, on pourrait en débattre sereinement là-bas ; on est obligé de faire tous les débats ce soir (bon, pas tous).

M. Millet-Barbé : Mathieu, les collègues en question, il y en a un, constant de carence (je ne veux pas dire la ville).

M. Bergé : Vous pouvez le dire.

M. Millet-Barbé : Et quant aux autres, les plus méritants, ils arriveront, à la fin du PLH, à péniblement 16 %. Le prochain taux SRU est à 25 %, vous m'avez compris. Ils sont péniblement à 16 % ; nous serons encore au-delà de 25 %, on sera à 26 %-27 %.

M. le Maire : 27 %. Continuez votre analyse.

M. Bergé : C'était le premier point.

Le TSP, ensuite, consensuel mais tardif, on le sait tous, on voit la situation des transports sur l'agglomération : notre agglomération souffre de sa saturation.

M. le Maire : Je vous signale que la Ville de Pau a le même dispositif, en plus petit, à la même heure. Donc, s'il y a eu du retard ici, je pense qu'il y en a eu aussi dans les municipalités de gauche.

M. Bergé : Je suis d'accord avec vous mais je ne suis pas élu à Pau.

Le transport en site propre s'impose donc aux habitants de l'agglomération et aux élus, ce qui est quand même une nouveauté. Par contre, attention à ne pas être dogmatique et à travailler à la mixité des moyens de transport, la multimobilité, l'intermodalité et le stationnement. Juste le meilleur exemple : sur la CUB, à Bordeaux, le tramway est un véritable succès. Les tramways, maintenant, sont remplis ; ils essaient d'augmenter les fréquences mais le problème, s'ils les augmentent, cela ferme encore plus la circulation et, là, on est dans un nœud.

Il faut donc faire attention à la mixité des transports parce que même quelque chose qui était aventureux, le tramway, rencontre trop de succès et il n'y a plus d'autres alternatives puisqu'on ne peut pas multiplier les fréquences.

M. le Maire : Le président du syndicat des transports est heureux de vous dire que non seulement on a travaillé dans l'urgence à la nouvelle délégation de service public, à la mise en place de Chronoplus : 20 % moins cher, 40 % de réseaux en plus, que, maintenant, nous allons travailler en priorité sur le transport en site propre, que les deux maîtrises d'œuvre, sur nord-sud, est-ouest (23,5 km) sont en place et travaillent, que les travaux vont démarrer fin 2013, pour se terminer fin 2016 ou 2017 : 150 M€, mais que nous travaillons parallèlement, maintenant, sur les navettes fluviales et sur le plan vélos. Donc, nous sommes en train de travailler et de débattre au sein du syndicat des transports de l'agglomération.

M. Bergé : Consensuel, c'est ce que je disais, consensuel.

Je reprendrai juste ce que disait Jérôme Aguerre tout à l'heure : dommage de ne pas avoir lié la politique de stationnement à ce type de politique.

Concernant l'élargissement, bien sûr, là-aussi, enfin un élargissement et on ne peut que s'en féliciter mais le SCOT est encore loin, on le sait tous. Le périmètre institutionnel de l'agglomération ne correspond pas à l'agglomération réelle et si on veut vraiment avoir une politique de territoire, il faudra qu'on y arrive. Alors, je sais que vous ne pouvez pas l'imposer aux autres, on le sait par rapport à cela...

M. le Maire : Et le Préfet a essayé de modifier la carte de l'intercommunalité, vous avez vu avec quel succès ! Comment Errobi et Nive-Adour se sont précipités dans les bras de l'Agglomération !

M. Bergé : Je pense que c'est peut-être à nous à mener les négociations.

M. le Maire : Nous, on est prêt à accueillir à condition qu'on veuille venir. Boucau et Bidart ont frappé à la porte, on les a accueillis.

M. Bergé : Mais est-ce qu'on est d'accord sur le constat, déjà ?

M. le Maire : Mais c'est évident que le périmètre n'est pas le bon, que Nive-Adour et une partie d'Errobi ont vocation à rejoindre l'Agglomération.

Et je dirai même le Seignanx, comme le souhaite M. Lespade : il est un peu seul, mais, bon. Il aimerait bien que le Seignanx se raccroche à la Communauté d'agglomération.

M. Bergé : Tout à fait. Il y a eu des débats là-dessus, il y a eu des propositions.

M. le Maire : Nous, on a été clair.

M. Bergé : Très bien. Cela, ce sont les coups partis. On ne peut que s'en féliciter ; on vous accompagne et peut-être qu'à la marge, on verra au moment des campagnes parce que je pense qu'il y aura vraiment aussi une campagne d'agglomération. Il y aura peut-être des propositions un peu différentes.

Les coups mal ou pas encore partis. On a déjà débattu tout à l'heure des compétences au moment de la culture. C'était très intéressant et je me dis que, finalement, l'Agglomération, ce doit être important parce qu'on ne fait que débattre de l'Agglomération en conseil municipal.

Ensuite, le transfrontalier. Coquille toujours vide à la recherche d'un projet de terrain, et pas seulement d'intention. Je ne dis pas qu'il n'y a pas des études, qu'il n'y a pas des choses qui se font, mais un projet où les populations puissent se rencontrer, quelque chose de terrain, on n'a pas. Et cela fait quand même un moment que cette Eurocité existe. On peut tous le regretter mais c'est une réalité, c'est une coquille vide.

Les déchets. On ne va pas faire un long débat, on en a suffisamment débattu en conseil municipal : le dossier Canopia... On n'est pas d'accord là-dessus.

Et le troisième point mérite qu'on débatte un peu plus longuement en conseil municipal parce que, justement, cela concerne le développement économique et le développement commercial de notre ville de Bayonne : l'aménagement des zones commerciales. Je lis dans le rapport, j'ai trouvé cela quand même assez bon, à la page 7 « pour un développement commercial équilibré ». Par contre, il y a quinze jours (je vois les journalistes de Sud-Ouest), j'ai lu « la guerre des mètres carrés est déclarée » (titrait Sud-Ouest). A priori, pour l'aménagement équilibré, on n'y est pas. Et je suis heureux que la presse se soit saisie du dossier parce qu'il y a un an, à l'occasion du rapport, je vous posais déjà des questions sur cette situation des zones commerciales et vous étiez resté flou. On va donc essayer d'y aller un peu plus pour avoir quelques réponses et voir où nous allons.

Nous craignons, pour notre part, et je crois que vous le craignez maintenant, que l'absence de planification et de stratégie dans le domaine et la politique de « pré carré » ne conduisent notre communauté à une situation catastrophique à moyen terme. La question qui se pose est : « allons-nous vers une bulle commerciale ? ».

M. Labayle : inaudible.

M. Bergé : Je ne vois pas où est le débat. J'ai écrit dans Enbata et cela a été très apprécié. On pourra en parler et surtout entendre votre propre position à vous, Monsieur Labayle, sur le dossier. Je pense qu'elle intéressera Madame Bisauta.

M. le Maire : Ne vous laissez pas perturber par votre ancien professeur, vous n'en arriverez pas à bout.

M. Bergé : Vous savez, je l'ai eu comme professeur à partir de 1995, juste quand j'ai eu le BAC et juste quand vous arrêtez de travailler. C'est marrant, il y a des années comme cela, qui vous marquent dans une vie. Et cela a bien fonctionné, je vous remercie.

M. le Maire : On continue, là ?

M. Bergé : Oui, je veux bien mais c'est votre adjoint qui m'a perturbé.

Je reprends l'état des lieux ? Les chiffres-clé : Ikea, 57 000 m² ; Allées Shopping, 80 000 m² ; BAB2 Anglet, extension de 8 000 m² ; Village Iraty Biarritz, 10 000 m² ; et stade Aguiléra conditionné à l'arrivée de surfaces commerciales (cela, je suis sûr que vous ne le souhaitez pas mais c'est pour des raisons d'aménagement, et pas seulement !). Si tous les dossiers aboutissent, nous atteindrons plus de 500 000 m² de surfaces commerciales, ce qui demanderait une croissance de population de 125 000 habitants : 125 000 habitants, c'est...

M. Etchegaray : Tu confonds les chiffres mais ce n'est pas grave.

M. Bergé : Non.

M. le Maire : Ce n'est pas grave.

M. Bergé : 125 000 habitants, c'est une ACBA. Il faudrait donc une deuxième agglomération pour tout absorber.

M. le Maire : Là, je me demande ce que vous essayer de me prouver mais, enfin, on va répondre après.

M. Bergé : On va y arriver. Donc, prévision démographique : + 35 000 habitants, une grande partie également dans le Seignanx. Les chiffres, on est d'accord ? On est d'accord.

M. Etchegaray : Pas trop !

M. le Maire : Allez, allez.

M. Etchegaray : Il mélange tout.

M. Bergé : On verra. Je mélange tout. Vous savez quoi ? Les gens qui étaient à la CCI mélangent tout, les journalistes de « Sud-Ouest » également quand ils font les rapports. Vous verrez avec les journalistes de « Sud-Ouest », ce sont les chiffres qu'ils ont repris dans leur article ; je n'ai pas vu de démenti.

M. Etchegaray : Tu mélanges les mètres carrés avec (inaudible) ...

M. Bergé : Ce n'est pas vrai.

M. le Maire : Bon écoutez, je vais vous dire, on n'est plus au conseil municipal...

M. Bergé : Si, si, on continue.

M. le Maire : On n'est plus au conseil municipal ; on est au bar du marché, autour d'un verre de rouge et d'un morceau de sauciflard.

Alors, on va revenir, maintenant, ici, au conseil municipal, vous allez vous taire et on va écouter Mathieu Bergé, qui s'exprime et auquel on répondra.

M. Bergé : On n'est pas au bar du marché, on est dans la galerie marchande. Comment en est-on arrivé là ?

La genèse : l'Agglomération a attendu mars 2012 pour se doter d'un schéma d'aménagement commercial.

M. le Maire : Qui l'a mis en place ?

M. Bergé : Vous déclarez dans la presse...

M. le Maire : Qui l'a mis en place ?

M. Bergé : Vous déclarez dans la presse...

M. le Maire : Cela n'existait pas. Qui l'a mis en place ? D'accord. Dis-le, tu ne vas pas te brûler les lèvres.

M. Bergé : Attendez. Vous déclarez dans la presse « En 2002, j'ai demandé la création d'un schéma d'aménagement commercial pour l'agglomération... »

M. le Maire : C'est vrai.

M. Bergé : « Personne n'a voulu se lancer et ce sont les intérêts économiques qui l'ont emporté ». Cela veut dire que l'indispensable député-maire de Bayonne et vice-président de l'Agglomération, en charge du développement économique de l'époque, n'a pu ou n'a pas su convaincre ses collègues. Ou alors, plutôt, a-t-il fait appel à son pragmatisme légendaire, laissant à la main invisible du marché le soin d'aménager avec perte et fracas notre territoire. Je vous laisserai répondre.

Maintenant, une équation à deux inconnues. Maintenant, il y a des inconnues parce que les projets sont avancés. Alors, deux inconnues : quels projets et quand ? Après la guerre des mètres carrés, la guerre des enseignes car le modèle économique des promoteurs n'est pas basé sur le succès commercial mais sur les mètres carrés qui sont revendus aux enseignes. Alors, cela négocie très, très dur dans Bayonne (j'imagine qu'on vous en parle, à moi aussi) car les commerçants bayonnais, dans l'inconnu, mettent en place des politiques de fidélisation du chaland en centre-ville mais ils se positionnent également pour ouvrir des enseignes dans les fameuses zones d'Ikea et des Allées Shopping à Ondres.

Moi, ce que j'entends, c'est qu'Ikea, c'est plus cher. Ce que j'entends, c'est que les commerçants bayonnais, plutôt que de faire de la concurrence à leurs propres commerces sur Bayonne, ils vont sur les Allées Shopping.

Ensuite, en période de crise...

M. le Maire : Il pose les questions : il fait les réponses !

M. Bergé : Moi, j'ai mes informations, vous, vous avez les vôtres. J'écouterai vos réponses, il n'y a aucun souci et je ne vous interromprai pas.

En période de crise, il faut se poser cette question quand même : est-ce que ces modèles économiques concurrents vont tenir le coup ? Première question.

Deuxièmement, les commerces de centre-ville et de centre d'agglomération (centre-ville : Bayonne, centre d'agglomération : BAB2) ne seront-ils pas les victimes collatérales ? C'est le premier élément sur lequel personne n'a de vision à l'heure actuelle puisqu'on n'a pas planifié.

Et deuxième inconnue : l'explosion de la bulle. Si tous les projets se font, l'inconnue se sera sur les victimes. Le sacro-saint marché se chargera de réguler dans la douleur en faisant apparaître des friches engraisées d'argent public d'aménagement. Parce que la réalité est là : il y aura une concurrence entre les entreprises privées et les aménagements publics auront été payés par les contribuables. Et cela, on le regrettera.

Alors, conclusion : si gouverner c'est prévoir, vous avez encore oublié de gouverner.

Alors, la question qui se pose : avons-nous un président de l'Agglomération sans vision ou un président de l'Agglomération sans pouvoir ? Manque de vision ou manque de pouvoir ? Pour le manque de vision, c'est un peu tard ; pour le manque de pouvoir, il faut probablement changer les hommes, mais surtout le mode de gouvernement de l'Agglomération pour l'en faire sortir de l'ornière des « prés carrés ».

M. le Maire : Tout cela pour en arriver là. Tout cela pour en arriver là, mon cher ami. Ecoutez, je pourrai vous répondre mais je ne le ferai pas parce que sincèrement, vous parlez du document d'aménagement commercial mon cher, oui en 2002 j'ai essayé d'en avoir un et je ne l'ai pas obtenu. Pourquoi ? Parce qu'il y a des communes que je ne nommerai pas qui n'en voulaient pas. Bien et c'est la même position que pour la compétence culturelle, je n'ai pas la possibilité de convaincre comme vous dites des gens qui ne veulent pas.

Alors je vais vous dire une chose, vous avez un grand maître, non loin d'ici, qui s'appelle, Monsieur Emmanuelli. Vous savez ce qu'il dit M. Emmanuelli sur ce sujet là ? « Vive la concurrence, et je ne veux pas m'en occuper ». Et nous qu'est-ce qu'on fait ? Un document d'aménagement commercial qui a été adopté par la communauté d'agglomération avec abstention des Biarrots qui n'étaient pas satisfaits.

Ikea remonte maintenant à 2005 ou 2006. S'ils n'étaient pas là, ils étaient à Ondres ou à Irun. Que des inconvénients et aucun avantage. Et maintenant qu'est ce qu'on voit à Ondres ? Ikea c'est 2005, moi j'ai appris le projet d'Ondres pratiquement il y a un an et demi, 18 mois. Autrement dit, ce dossier a été monté en catimini par nos amis landais, absolument. Ils font même état de transports en commun qui arrivent sur le champ de maïs qui servira demain, alors que le syndicat des transports que je sache en tant que président, ne dépasse pas Tarnos, ne va pas à Ondres. Aujourd'hui ce projet de Ondres est beaucoup plus dangereux qu'Ikea. Et donc moi je n'ai pas de moyen d'intervenir auprès des Landais... Parlez-en à M. Causse, votre ami socialiste, parlez-en à tous les amis socialistes que vous avez dans les Landes. Je ne vois pas pourquoi vous venez montrer du doigt ici Ikea et comment là-bas vous applaudissez vos amis qui nous mettent 100.000 m² de surfaces commerciales à 7 kms de Bayonne.

M. Millet-Barbé : Bravo !

M. le Maire : Vous pouvez applaudir. Ecoutez, vous n'allez pas accaparer la parole mon cher, vous êtes très heureux de faire votre numéro mais j'ai Madame Pibouleau-Blain qui rêve de s'exprimer et je lui donne la parole.

M. Bergé : C'est le manque de prévision.

M. le Maire : Je n'ai rien, ni vision, mais ce n'est pas grave. De toute façon, on continue à travailler et quand vous y serez ce sera beaucoup mieux, je n'en doute pas... parce que je suis gentil.

Mme Pibouleau-Blain : Merci. Moi je vais essayer de dire aussi, mais M. Matthieu Bergé l'a dit avant moi, que c'est un rapport vraiment très important.

Il me semble mes chers collègues, que c'est un des rapports les plus importants dont on aurait dû débattre ce soir. Et je vais dire pourquoi je ne suis pas totalement satisfaite de la façon dont ça se passe. Pourquoi il est très important ce rapport de l'ACBA ? Parce qu'il parle du quotidien des habitants qui dépendent de l'ACBA. Alors quel ne sera pas, et je ne parle pas que de moi M. le Maire, la déception des Bayonnais de constater qu'une année de plus la délibération, sur l'action de l'ACBA est noyée dans le flot de 71 délibérations. On n'a encore pas fini notre conseil !

Alors il est vrai la rentrée tardive de notre conseil municipal, voilà ça se fait maintenant en octobre, et il ne s'est pas réuni depuis trois mois. Alors j'y vois en fait M. le Maire, mes chers collègues, moi je vais plutôt mettre l'accent là-dessus, un déficit démocratique, un manque d'envie de votre part M. le Maire, je vous le demande, que les élus de Bayonne se saisissent d'un examen attentif des orientations de l'agglomération. Un conseil municipal entièrement dédié à la politique menée par l'ACBA serait vraiment nécessaire. Ca apaiserait d'ailleurs peut être les discussions, et ça permettrait qu'on ait un véritable échange et un partage sur les dossiers de l'ACBA.

Car enfin la situation au regard de la démocratie représentative, ici à Bayonne, est celle-ci : soit tous les Bayonnais sont représentés par la diversité politique de leurs élus à l'ACBA, soit puisque vous ne l'avez pas voulu, vous avez le devoir de donner du temps au dossier de la communauté d'agglomération dans cette enceinte qui est plus pluraliste. Donc ce rapport moi je n'ai pas envie qu'il passe en pertes et profits, sans un examen attentif et contradictoire, je dirai. Car ce conseil municipal avec 71 délibérations, c'est trop souvent une chambre d'enregistrement, alors qu'il y a des rapports importants. Alors on va en parler un petit peu si vous me permettez.

Je ferai un premier constat qui concerne la présentation, comme l'a dit Matthieu Bergé. J'ai bien noté moi aussi une évolution : c'est une présentation qui est éclaircie et synthétique, par domaine de compétences. Je trouve que le document est intéressant. Il faut le lire en entier, mes chers collègues, j'espère que vous l'avez tous lu. Ca prend beaucoup de temps mais la lecture, je précise, moi aussi mes réticences.... Je peux continuer M. Labayle merci.

Mais la lecture, ainsi facilitée par la présentation, découvre un texte descriptif qui ne fait pas place aux problématiques humaines, écologiques et sociales. Cela vous aurait honoré, M. le Président de l'ACBA et M. le Maire, de poser honnêtement les contradictions qui président à chaque projet, mais qu'est-ce qu'on risque bon sang ?

Pourquoi ne pas dire qu'il y a nécessité de débat et de réflexion, que tout le monde n'est pas d'accord ? Vous voyez, c'est un peu comme l'enseignement de l'Histoire officielle, quand on présente le seul point de vue des dirigeants, alors que l'histoire, c'est aussi le point de vue des dirigés, c'est-à-dire du peuple : ici des habitants de l'agglomération. Et bien la dialectique ce n'est pas trop votre tasse de thé. Alors moi je vais essayer de rendre justice aux Bayonnais ici, le plus rapidement possible, avec une petite réécriture qui va rendre votre bilan plus proche des préoccupations citoyennes.

Alors voyons de plus près les thématiques de l'ACBA

Premièrement du côté de l'aménagement de l'espace (je reprends vos catégories) : Marinadour est mis en vedette par vous, pour « un développement harmonieux de l'espace ». Moi j'ajoute « un développement harmonieux et responsable », car rappelons une problématique à ne pas occulter : on se refille la patate chaude des terrains contaminés, de vendeurs en acheteurs. Les citoyens ayant levé le lièvre, vous avez dû vous engager à considérer cette pollution. Toutefois, l'ACBA sera-t-elle transparente, je demande, jusqu'à informer sur les quantités et la destination des terres contaminées ? Car les pollutions, mes chers collègues, que nous avons accepté de voir non traitées par le vendeur-pollueur, nous concernent dès lors jusqu'au bout de leur destination...

M. le Maire : 4 millions d'euros la dépollution.

Mme Pibouleau-Blain : Monsieur je souhaite continuer, excusez moi.

M. le Maire : ...sous contrôle de l'Ademe, sous contrôle de toutes les autorités d'Etat...

Mme Pibouleau-Blain : ... et vous nous direz où cette pollution va ?

M. le Maire : Mais c'est toujours des procès d'intention, je regrette, celui-là je le refuse.

Mme Pibouleau-Blain : Je continue Monsieur...

M. le Maire : Oui bien sûr, mais j'ai le droit de m'exprimer quand vous dites des choses qui sont inexactes.

Mme Pibouleau-Blain : Je n'ai pas dit des choses inexactes. Ce sera dépollué mais je vous ai dit que ce n'était pas le pollueur qui payait.

M. le Maire : Va le chercher le pollueur, l'usine Worms. Vous n'étiez pas née quand il y a eu l'usine Worms. Vous allez le chercher le pollueur ? Dans la tombe vous le trouverez !

Mme Pibouleau-Blain : Non mais attendez là...

M. le Maire : Oui attendez là. Je n'attends pas, je vous réponds.

Mme Pibouleau-Blain : Je vais continuer M. le Maire mais ce que je redis, c'est que moi j'ai des réponses à ce que vous dites aussi et si vous organisiez un vrai débat, on aurait peut être le temps d'en parler. Donc je ne continue pas là-dessus mais je ne suis pas d'accord avec vous.

L'Ecole d'Art, elle, se retrouve à Saint-Crouts, enfin...

Mais en 2011, tout comme en 2012, à quelle politique sociale correspond l'offre de cette école ? Moi je m'interroge. Je ne vois rien dans votre bilan, rien d'autre que des tarifs prohibitifs pour la plupart des Bayonnais....

M. le Maire : C'est pour ça qu'il y en a plus de 1 000 et qu'il y en a 300 en attente !

Mme Pibouleau-Blain : Mais attendez que je dise ce que j'ai à dire.

M. le Maire : Mais madame, je vous réponds. Vous me dites des sottises : je suis obligée de vous reprendre.

Mme Pibouleau-Blain : Du tout, j'allais le dire monsieur. Alors est ce que je peux continuer ?

M. le Maire : Bien sûr, mais je vais vous interrompre encore si ça continue comme cela.

Mme Pibouleau-Blain : Bon, alors on ne peut pas discuter ?

M. le Maire : Oui allez, amenez un rouge et un saucisson, là s'il vous plaît. Bien sûr que je vous écoute Madame, je vous écoute avec sympathie. Mais pas admiration...

Mme Pibouleau-Blain : Merci...

Alors certes la demande existe. Or, seules, écoutez moi bien mes chers collègues, renseignez vous, ...

M. le Maire : ... on ne fait que cela.

Mme Pibouleau-Blain : ... les bourses aisées peuvent s'offrir ce loisir.

M. le Maire : Vous m'avez fait peur là... non, non allez y continuez. Vous m'avez fait peur mais ça va mieux.

Mme Pibouleau-Blain : A quand la contractualisation avec l'Ecole d'Art sur des objectifs de mixité sociale qui imposeraient une tarification différenciée selon les ressources ? Je n'ai vu nulle part une étude sociologique.

Allez voir, je connais bien ce lieu, où les mêmes personnes argentées squattent les cours d'année en année... Un fonctionnement archaïque, écoutez, c'est vrai ce que je dis Monsieur, un fonctionnement archaïque dont l'ACBA se désintéresse... et là aussi, Monsieur le Maire, il y a des protestations chez les exclus. L'ACBA n'a pas eu en 2011 le projet de démocratiser l'offre de l'Ecole d'Art. Il serait temps, pourtant, à l'instar de ce que vous venez de faire, pour la Scène nationale.

Du côté de l'aménagement commercial, je ne vais pas reprendre ce que mon collègue a dit parce que c'est vrai. Moi j'ai quand même bien noté que je lis avec perplexité que vous revendez un schéma d'armature commerciale.

M. le Maire : Il est voté Madame par la Communauté d'Agglomération.

Mme Pibouleau-Blain : Oui, vous le revendiquez mais quel effet ? Parce que j'ai lu aussi dans le Sud-Ouest « la guerre des m² », moi je dirai plutôt « chacun tire la couverture à soi ».

Car pendant ce temps où vous vous glorifiez de planification pour Ametzondo par exemple, les citoyens dénoncent le gigantisme à l'atmosphère irrespirable du projet Ikea.

M. le Maire : Là, c'est Ikea qui pollue l'autoroute !

Mme Pibouleau-Blain : Je finis mes phrase Monsieur.

M. le Maire : D'ailleurs le tribunal en est convaincu, vous avez vu.

Mme Pibouleau-Blain : Rien du tout : il y a des réserves.

« Planification d'une politique d'aménagement commercial concerté ». Pourquoi ne pas dire la vérité dans votre rapport ? Moi, je demande simplement que les rapports de l'ACBA soient discutés ici et présentés de manière contradictoire.

M. le Maire : Madame, qu'est ce que vous faites ? On entend que vous, on vous écoute, qu'est ce que vous voulez de plus ?

Mme Pibouleau-Blain : Alors j'y vais... Il y a empilement et juxtaposition anarchiques de centres commerciaux au nom de la concurrence libérale, dictés par le seul souci de profit des aménageurs et du désir de chaque commune d'en tirer bénéfice. L'ACBA a bien du chemin à faire dans ce domaine pour inclure dans son rapport les préoccupations des habitants en termes d'aménagement.

M. le Maire : Madame, Ikea ne rapporte pas un centime d'euro à la Ville de Bayonne. Nous n'avons pas la compétence économique et si quelqu'un va toucher de l'argent d'Ikea, ce sera la communauté Nive-Adour et la communauté d'agglomération, la ville de Bayonne ne touche pas un kopeck dans Ikea.

Mme Pibouleau-Blain : C'est pourquoi vous nous avez dit que vous vouliez que le commerce vienne à Bayonne et pas ailleurs ? D'accord !

M. le Maire : En matière de réhabilitation de commerces en centre-ville, je crois que j'ai entendu quelques gens dans l'association « centre-ville en mouvement », y compris de votre sensibilité politique, qui ont fait des éloges de la ville de Bayonne. Voilà !

Mme Pibouleau-Blain : Oui mais vous aurez compris monsieur quand je parle quand même, je vous l'ai dit tout à l'heure : il y a le point de vue des décideurs et des dirigeants, il y a le point de vue des dirigés. Vous comprenez que mon intervention porte des points de vue qui s'émettent dans la population. Alors je continue.

Côté compétences déchets.

Les déchets, ce sont encore des choses qui fâchent ! 2011 a été l'année d'une très forte opposition au projet Canopia sur Bayonne nord. Les citoyens s'inquiètent à juste titre du devenir d'un mauvais compost luttant pour acquérir le statut de produit réutilisable. Ce processus nécessite des fermentescibles, comme on le sait, et va donc à l'encontre du seul objectif valable : le tri maximal à la source. En 2011, dans le rapport vous nous dites qu'on composte en individuel seulement pour 26 %.

Mais pourquoi faire mieux, Monsieur le Maire si la TMB y trouve son compte ? Il n'y a pas de raison qu'on fasse mieux que cela !

Eh bien, il n'y a pas de quoi s'en vanter. C'est un scandaleux retard, qui explique aussi que l'ACBA ne tente pas de mettre en place une redevance adaptée à la place de l'inique et irresponsable taxe sur les déchets. Sans compter Monsieur le Maire que l'ACBA ne se pince pas le nez en fréquentant les relents émanant d'Urbaser, entreprise connue pour ne pas sentir éthiquement si bon dans d'autres lieux. Voilà pour Canopia et Urbaser.

M. le Maire : Canopia, Madame, c'est un syndicat mixte de 201 communes qui s'appelle Bil Ta Garbi. Nous ne faisons à la communauté d'agglomération que ramasser vos sacs et les nôtres.

Mme Pibouleau-Blain : Que je trie, merci.

M. le Maire : Vous êtes la seule !

Mme Pibouleau-Blain : En tout cas 26 % seulement sur le compost, alors écoutez quand même ce n'est pas une performance.

M. le Maire : Par contre aujourd'hui, c'en est une performance ! Mais nous aussi c'en est une de vous écouter !

Mme Pibouleau-Blain : Ecoutez, Monsieur le Maire, donnez nous des places à l'ACBA.

M. le Maire : Vous les aurez par fléchage Madame.

Mme Pibouleau-Blain : D'accord, on verra cela en 2014.

A l'ACBA, par ailleurs, nos invisibles déchets résiduels vont ailleurs. Parce qu'on a aussi des résiduels mal contrôlés en décharge à Hazketa. Ils produisent régulièrement du méthane et des incendies. L'ACBA en a-t-elle eu suffisamment souci en 2011 ? Je n'en ai pas trop entendu parler dans votre rapport de ce type de problème.

M. le Maire : Je vais parler des incendies à Hazketa dans le rapport, t'as qu'à croire !

Mme Pibouleau-Blain : Alors maintenant la compétence eau : et bien là on navigue aussi en eaux troubles.

M. le Maire : Je vais parler des incendies à Hazketa dans le rapport, je vous promets, je reste sérieux mais j'ai du mérite !

Mme Pibouleau-Blain : Nos déchets ultimes, d'accord, alors maintenant je le dis, la compétence eau où nous naviguons en eaux troubles.

M. le Maire : Pas à Bayonne.

Mme Pibouleau-Blain : Attendez, on est à l'ACBA là, on parle de l'ACBA.

M. le Maire : Pas à Bayonne. Bayonne a une régie.

Mme Pibouleau-Blain : Oui, oui, mais les Bayonnais payent aussi pour ce que fait l'ACBA. Donc j'en parle.

M. le Maire : Pas du tout. Sur l'assainissement c'est tout.

Mme Pibouleau-Blain : Oui mais quand même.

M. le Maire : Ce qui coûte cher dans la facture de l'eau, Madame, c'est l'assainissement. Et l'assainissement c'est l'Agglo, mais l'eau c'est nous.

Mme Pibouleau-Blain : J'y vais sur la dépollution notamment. Donc encore un problème dont vous ne parlez pas.

La CABAB devenue l'ACBA a récupéré la jolie Bidart et avec elle, des staphylocoques refusant de se laisser dégrader en prenant leur bain maritime.

M. Millet-Barbé : La jolie Bidart a la « chtouille ». On va le dire à Emmanuel, il va être content.

M. le Maire : Continuez Madame parce que ça devient amusant.

Mme Pibouleau-Blain : Pour les Bayonnais, il importe de voir comment leur argent est dépensé dans cette affaire.

Alors elle est prise à l'envers : la question de la pollution de l'Uhabia provoque ici..

M. le Maire : C'est la politique de Rigaber, Madame.

Mme Pibouleau-Blain : Je vais terminer sur la question, on pourra en discuter après si vous voulez...

M. le Maire : Ce n'est pas Rigaber..

Mme Pibouleau-Blain :... provoque ici aussi la protestation citoyenne. Connue depuis longtemps, cette pollution ne semble désormais intéresser que dans la mesure où, aujourd'hui, sont bien réelles les menaces européennes de fermetures de plages pour non-conformité avec la directive-cadre.

Alors certes l'ACBA, et je ne vous en accuse pas, a récupéré le bébé en route, mais ce n'est pas une raison pour s'orienter vers des dépenses qui ne règlent pas le problème à la source. Il faut que tout l'argent soit consacré à la dépollution dans le cadre du contrat de bassin qui responsabilise les pollueurs et les communes.

M. le Maire : Hors territoire de l'Agglo... J'ai dit Rigaber, mais c'était le Roi Dagobert, tout à l'envers bien entendu. Vous avez rectifié de vous-même.

Vous me parlez de l'Uhabia et de Bidart, bien sûr, mais Madame, le bassin versant, il est hors territoire de la communauté.

Mme Pibouleau-Blain : Je le sais, Monsieur.

M. le Maire : Si nous n'avions pas fait cet ouvrage, payé par Bidart, aujourd'hui les plages seraient polluées, l'Uhabia serait polluée.

Mme Pibouleau-Blain : Et bien, je vais vous dire que tout le monde n'est pas d'accord, et que l'argent est mal dépensé. Moi je dis ce que je pense et ce que pensent les Bayonnais.

M. le Maire : Vous nous en donnez tant que cela !

Mme Pibouleau-Blain : Avec les coûteuses portes à clapet de Bidart, vous acceptez Bidart qui est dans la Communauté d'Agglomération...

M. le Maire : Ecoutez les vôtres se sont ouvertes...

Mme Pibouleau-Blain : Ecoutez Monsieur, c'est pas un peu vulgaire ça Non ?

M. le Maire : Ce n'est pas méchant en tous les cas. Une fois c'est vous qui faites rire, l'autre fois c'est moi.

Mme Pibouleau-Blain : Elles sont coûteuses et vous acceptez que les eaux ne soient pas traitées et rejetées dans la mer proche. C'est Natura 2000 et la pêche qui vont vous en remercier !

Je ne doute pas que des Bayonnais puissent s'émouvoir de vos choix en matière d'argent dépensé. On verra bien.

M. le Maire : Depuis 50 ans, il est temps qu'ils s'en aperçoivent !

Mme Pibouleau-Blain : Je terminerai l'examen du rapport de l'ACBA par la compétence transports dont mon collègue aussi a parlé. Une sacrée cacophonie, due, comme pour les autres domaines, à un manque d'anticipation des besoins.

M. le Maire : Nous n'avons pas la compétence transports, c'est un syndicat intercommunal.

Mme Pibouleau-Blain : On est d'accord, mais pourquoi cela apparaît dans votre rapport, les transports alors ?

M. le Maire : Pourquoi ? Parce que nous participons à hauteur de plus de 5 millions d'euros et finançons le transport en commun. Mais c'est un syndicat auquel nous apportons le financement de l'Agglomération...

Mme Pibouleau-Blain : Mais ok, c'est bien ce que je dis, c'est l'argent des Bayonnais...

M. le Maire : ...et l'Agglomération apporte 96 % du financement du transport en commun.

Mme Pibouleau-Blain : Et bien alors Monsieur ?

M. le Maire : C'est pour cela, la responsabilité est au syndicat...

Mme Pibouleau-Blain : Je vous parle....

M. le Maire : Je suis président du syndicat.

Mme Pibouleau-Blain : Ouvrez le rapport mes chers collègues, vous verrez qu'on en parle ! Alors je termine donc.

Faute de concertation avec les entreprises et habitants pour des offres de transports attractives, le bus en site propre a provoqué l'engorgement (et je suis pour ce bus), des quartiers limitrophes, jamais autant d'embouteillages et partout.

Vous revendiquez l'intermodalité mais pourquoi alors la création en 2011 d'un collectif d'usagers, de cheminots, de travailleurs de tout poil à Bayonne qui s'appelle « En train pays basque », tous ulcérés de voir quel sort est fait à la complémentarité de leurs déplacements par l'ensemble des décideurs, notamment sur l'ACBA ?

M. le Maire : Il n'y a qu'à.... Faut que.... Madame ! On travaille sur tous ces sujets actuellement, je vous l'ai dit. Que ce soit Saint-Jean-Pied-De-Port/Bayonne, que ce soit Dax/ Bayonne ou Dax/la frontière espagnole et Saint-Sébastien, on travaille sur tous ces sujets. Cela ne se fait pas du jour au lendemain, et quand on voit le temps et les heures qu'on y consacre, vous n'arrêtez pas de me parler de la concertation, moi je travaille 12 h par jour madame. Si je fais la concertation comme vous la faites, on la fera la nuit. Mais oui madame, ça va bien la concertation. On passe son temps à travailler.... La concertation, la concertation ! Il y a de la concertation publique dans tous les projets importants. Obligatoire dans la procédure, ne me dites pas qu'il n'y a pas de concertation, vous en avez trois concertations qui arrivent.

Mme Pibouleau-Blain : Et bien vous demanderez aux gens de ce collectif, j'écoute ce qui se dit.

M. Millet-Barbé : Il ne représente que lui-même.

Mme Pibouleau-Blain : Non du tout. Il représente des usagers qui ont un interlocuteur la SNCF, un interlocuteur le département, un interlocuteur l'ACBA etc... et il n'y a pas d'intermodalité.

M. le Maire : Continuez.

Mme Pibouleau-Blain : Je continue.

Donc de ce fait puisque l'intermodalité n'est pas correctement faite, les habitants ont continué à prendre la voiture, et ce ne sont pas les parkings payants qui résoudre le problème. Alors qu'elle est plébiscitée pour mailler mieux les communes, on peut s'étonner de la non-extension de la navette gratuite à d'autres quartiers, alors qu'elle l'est à Bayonne, tout le monde l'a bien noté, pour emmener les gens aux très essentielles corridas.

M. le Maire : Madame, vous aimez la caricature je crois.

Mme Pibouleau-Blain : Non du tout, elle était gratuite pour les corridas.

M. le Maire : Elle n'est pas gratuite que pour les corridas : 700 000 voyageurs, la navette gratuite à Bayonne...

Mme Pibouleau-Blain : Sur tous les quartiers de Bayonne Monsieur ? Pour toutes les activités des Bayonnais ?

M. le Maire : Mettez le tri dans ce que vous dites madame, car il y a des sujets sur lesquels vous n'êtes vraiment pas crédible. Sincèrement, faites attention à ce que vous dites.

Mme Pibouleau-Blain : Je vais finir rapidement. Vous voyez comme le débat est nécessaire.

M. le Maire : S'il y en avait 10 comme vous, aujourd'hui on finit à 3h00 du matin quand même.

Mme Pibouleau-Blain : C'est 3 mois sans conseil municipal, 71 délibérations. Cela, c'est votre faute et pas la mienne.

De son côté, la solution proposée par les associatifs d'utiliser la voie du soufre reliant hôpital, établissements scolaires et sortie routière encombrée de Bayonne, ne vous a pas non plus mobilisé à l'ACBA en 2011 pas plus que l'urgence de mettre en place la navette fluviale, dont il est fait état. Elle est citée dans le rapport, on l'attend toujours et 2012 se termine. C'est quand même le bilan 2011.

En fait, les habitants, M. le Maire, veulent des solutions coordonnées de transport au quotidien, quand, par ailleurs, et là mon collègue Bergé ne sera sans doute pas d'accord, mais je tiens quand même à le dire...

M. le Maire : Je ne suis pas le seul Matthieu !

Mme Pibouleau-Blain : ...vous fléchez M. le Maire à l'ACBA des crédits sur un autre projet qui est la LGV. Impossible de faire l'impasse dans ce rapport sur le projet multimodal de la gare où vous voyez arriver la coûteuse et inutile LGV.

2011 a connu une forte mobilisation contre ce projet de LGV, dans lequel l'ACBA accepte pour argent comptant ce que raconte RFF et en dépit d'un contexte budgétaire tendu pour les finances locales et celles des habitants, l'ACBA engage pourtant les citoyens de l'agglomération, donc des Bayonnais à payer par millions d'euros une LGV ruineuse. Et doit-on penser, je me demande tout à coup, que votre oreille devient enfin attentive aux habitants qui continuent de protester contre ces choix puisque dernièrement l'ACBA a refusé de continuer à payer ? Et bien écoutez, ce serait trop beau, chez vous, cette prise de conscience que vraiment il y a beaucoup d'opposants.

M. le Maire : Vous n'avez pas lu le rapport.

Mme Pibouleau-Blain : Mais si je l'ai lu. Alors pour terminer voici donc mes chers collègues, des problématiques dont vous n'entendrez jamais parler dans le rapport de l'ACBA, les problématiques que devraient poser d'emblée effectivement ces rapports si c'était démocratiquement géré.

Comme rien ne change dans le silence de votre présentation qui est oublieuse du débat, nous verrons encore fleurir nombre de mobilisations citoyennes, l'Uhabia demain, la LGV le 27 octobre, par exemple.

M. le Maire : D'ailleurs pour ces manifestations, pourquoi toujours Bayonne ? Pourquoi ils ne vont pas sur Saint-Pierre-d'Irube, Mouguerre, ou sur Urrugne. Pourquoi ?

Mme Pibouleau-Blain : Parce que vous êtes président de l'ACBA aussi. Vous influencez fortement les décisions quand même : vous vous en êtes vanté souvent.

M. le Maire : Je ne me vante pas madame.

Mme Pibouleau-Blain : Oui c'est vrai !

M. le Maire : En tout cas plus laconiquement que vous.

Mme Pibouleau-Blain : Moi je me vante de rien, je ne suis rien. Mais en revanche j'écoute quand même ce qui se dit. Votre bilan M. le Maire à l'ACBA n'est pas celui des populations, ni le mien.

M. Labayle : Nul, nul..

Mme Pibouleau-Blain : M. Labayle, on aimerait vous entendre dire des choses intéressantes.

M. le Maire : Nul, nul, ... Madame vous avez raison, je revendique ma nullité. Rien ne va. Chassez le !

Mme Pibouleau-Blain : Votre bilan, donc pour terminer dont je dis qu'on ne parlait pas vraiment puisque vous ne le voulez pas, n'est pas celui des populations, ni le mien.

Croyez pourtant M. le Maire qu'il serait plus simple de mieux associer les habitants et leurs collectifs à tous ces dossiers que de générer ainsi tant de suspicions et de mécontentements citoyens. Moi je le regrette pour vous parce que franchement le débat c'est intéressant. Mais là, c'est d'une autre politique dont je parle... Et bien, on verra peut être en 2014. Merci.

M. le Maire : Ecoutez madame, no comment !

Mme Pibouleau-Blain : C'est dur !

M. le Maire : Merci d'abord de votre brièveté, merci de tous les compliments que vous nous adressez, j'y suis extrêmement sensible bien entendu. Vous savez finalement, tout cela est rassurant parce qu'à partir du moment où rien ne va, c'est que quelque part, au milieu, il y a bien quelque chose qui a échappé. Merci pour vos commentaires. En tous les cas la communauté d'agglomération 2014, puisqu'il y a un fléchage, sera très heureuse de vous accueillir si tant est que vous récupériez votre place dans le groupe qui est à votre gauche.

Mme Pibouleau-Blain : Non pas du tout.

M. Millet-Barbé : Conduit par M. Etcheto.

M. le Maire : Je voudrais enfin vous dire une chose : je ne veux pas faire de la politique ici et ce n'est plus l'heure d'en faire et je n'ai pas envie d'en faire. Je veux vous dire simplement que lorsqu'on ouvre la télévision aujourd'hui et que vous parlez de ma gouvernance, je ne vous parlerai pas de la gouvernance sur le plan national. C'est tout.

Pas de vote.

64. - Syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne - Rapport d'activité 2011.

M. Etchegaray : En application de l'article L.5211-39 du CGCT, il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la production par le syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne de son rapport d'activité 2011, accompagné de la balance générale du compte administratif.

Pas de vote.

65. - Syndicat intercommunal pour le soutien à la culture basque – Rapport d'activité 2011.

M. Arandia : En application de l'article L.5211-39 du CGCT, il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la production par le syndicat intercommunal pour le soutien à la culture basque de son rapport d'activité 2011, accompagné de la balance générale du compte administratif.

Pas de vote.

66. - Syndicat mixte de l'usine de la Nive (Smun) - Rapport d'activité 2011.

Mme Gibaud-Gentili : En application de l'article L.5211-39 du CGCT, il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la production par le syndicat mixte de l'usine de la Nive de son rapport d'activité 2011, accompagné de la balance générale du compte administratif.

M. le Maire : Vous vous abstenez ? Vous ne buvez pas de l'eau madame ? Vous buvez du Red Bull si j'en juge par votre comportement ce soir, vous buvez du Red Bull, la boisson énergisante.

Pas de vote.

67 - Syndicat mixte de la Nive maritime - Rapport d'activité 2011.

Mme Gibaud-Gentili : En application de l'article L.5211-39 du CGCT, il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la production par le syndicat mixte de la Nive maritime de son rapport d'activité 2011, accompagné de la balance générale du compte administratif.

Pas de vote.

68. – Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) – Rapport d'activité 2011.

M. Escapil-Inchauspé : En application de l'article L.5211-39 du CGCT, il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la production par le syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques de son rapport d'activité 2011, accompagné de la balance générale du compte administratif.

Pas de vote.

69. - SEM Golf du Makila Bayonne-Bassussarry-Pays Basque – Rapport pour l'année 2011 des représentants de la Ville au conseil d'administration.

M. Escapil-Inchauspé : En application de l'article L.1524-5 du CGCT, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le rapport pour l'année 2011 tel que présenté en note de synthèse.

M. le Maire : Pas d'observations. Il y en a une, M. Etcheto, j'ai tenté le coup mais sans illusion.

M. Etcheto : Nous allons nous abstenir sur la question.

M. le Maire : C'est gentil. Vous avez été contre, vous vous abstenez, ça progresse. Dans quelques années vous serez pour.

M. Saussié ne participe pas au vote.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé s'abstiennent.

M. Aguerre s'abstient.

MM. Ugalde, Barrère s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

70. - Procivis Aquitaine Sud - Rapport pour l'année 2011 du représentant de la Ville au conseil d'administration.

M. Lacassagne : Le conseil municipal prend connaissance du rapport écrit pour 2011, présenté par le représentant de la Ville au conseil d'administration de Procivis Aquitaine Sud.

Pas de vote.

71. - Société Locale d'Epargne (SLE) Pays basque - Rapport pour l'exercice 2011-2012 du représentant de la Ville au conseil d'administration.

Mme Chevrel : Le conseil municipal prend connaissance du rapport écrit pour 2011-2012, présenté par le représentant de la Ville au conseil d'administration de la Société Locale d'Epargne Pays basque.

Pas de vote.

72. – Subvention complémentaire à l'Aviron Bayonnais Football Club.

M. Jausaud : L'association sollicite un complément de financement destiné à compenser partiellement le résultat déficitaire de la saison sportive passée. Afin de préserver l'action éducative et de formation du club, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention complémentaire de 55 000 € en faveur de l'ABFC au titre de la saison 2011-2012 et d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention.

C'est l'Aviron Bayonnais Football Club, uniquement dévolu au football qui nous a sollicités il y a quelques semaines à peine et qui se trouve dans une situation financière difficile,

aussi difficile qu'inattendue. Comme la presse s'en est fait l'écho récemment, il y a un vrai péril sur l'avenir du club, un club, qui je le rappelle, compte 400 licenciés et environ 300 jeunes. C'était notre responsabilité de venir à son secours dans un premier temps et éviter le dépôt de bilan et dans un second temps nous travaillerons à un projet avec des dirigeants qui voudront bien l'assumer.

M. le Maire : Je voudrais dire un mot quand même là-dessus. On ne vit plus une époque où on peut faire vivre un club ou une association avec des fonds publics. Aujourd'hui c'est la troisième ou quatrième fois qu'on se trouve dans cette situation. Ils passent devant la commission de gestion des clubs semi professionnels dans 2 ou 3 jours et voilà qu'on vient nous « retoquer » en nous disant qu'il manque 60 000 €.

Alors moi je crois qu'il va falloir objectivement peut être qu'il y ait une autre équipe un petit peu plus responsable sur le plan financier qui se mette en place, redéfinir avec la nouvelle équipe dirigeante et la Ville de Bayonne quelle est la voilure que nous allons redonner à ce club de football car je le répète, ce qui nous intéresse à l'Aviron Bayonnais Football Club, c'est la formation. Et si nous mettons cet argent, ce n'est pas pour maintenir une équipe en National ou en CFA, c'est pour la formation, parce que demain les gosses ne pourront plus monter dans le bus et ne pourront plus aller jouer. Et c'est pour cela que nous votons aujourd'hui cette délibération.

Mais il faut en tirer toutes les conséquences. On ne peut pas continuer à faire vivre le football à Bayonne sous perfusion avec de l'argent public. Ca n'est pas possible. Donc les subventions sont attribuées, on dépense régulièrement, on ne peut pas continuer comme cela.

On va rencontrer les responsables. On est déjà en contact avec eux pour qu'il y ait une équipe qui se mette en place car on ne peut pas éternellement cautionner des gens, qu'on avait prévenus, n'est ce pas Thomas, à plusieurs reprises qu'ils couraient à la catastrophe en se maintenant dans la division dans laquelle ils étaient, en voulant des équipes juniors sur le plan national qui vont jouer à Saint-Etienne, au Mans, aux quatre coins de la France. Des juniors, ça coûte aussi cher le bus que lorsqu'on met des seniors dedans.

Je crois qu'il faut revoir la voilure avec une dimension régionale, aquitaine à ce club, mais qu'on arrête de vouloir aller plus haut qu'on ne peut aller avec les moyens financiers dont on dispose. C'est l'argent des contribuables, je vous le répète. Je le fais pour les gosses qui sont là, pour les éducateurs bénévoles car je crois qu'il en reste encore mais certainement pas pour les autres. Je le dis très sincèrement. C'est la formation qui nous fait aujourd'hui voter cette délibération.

Comptez sur nous pour bien entendu essayer de mettre un cadre un petit peu plus solide au maintien des finances du football à l'Aviron.

M. Etcheto : Merci M. le Maire. Je crois que ce que vous venez de dire est frappé au coin du bon sens et je tiens à dire que pour le Conseil général nous avons agi de même. Nos règlements imposent dans le cadre d'une descente, une baisse très très sensible de la subvention qui est réduite de moitié. On n'a pas voulu que ce soit aussi brutal pour le club qui va faire face, vous l'avez dit, à des déplacements, des formations etc... On a procédé à cette baisse de subvention par paliers, de manière à ce que cette année ils puissent faire face aux dépenses les plus urgentes.

Mais pour le reste, on partage quand même l'esprit de ce que vous avez exposé.

M. le Maire : Je vous remercie M. Etcheto. Ce n'est pas de l'acrimonie. C'est simplement que l'argent est rare aujourd'hui et on ne peut pas s'amuser à cela, c'est tout. Et le fait d'être prévenu aussi tard a quelque chose d'assez désagréable.

Adopté à l'unanimité.

Ce conseil municipal est terminé.

Je vais vous donner les dates du prochain. Vous verrez que ce n'est pas dans trois mois Madame, que nous aurons le plaisir de vous retrouver : je vais augmenter la fréquence de nos rendez-vous.

Vous aurez la préparatoire le 11 décembre et la séance publique le 24 décembre au soir, ah non pardon, le 20 décembre au soir. On ne va pas vous faire cela !

Merci mes chers amis, passez une bonne soirée et à très bientôt.

La séance est levée à 21h00.

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus est publié au fascicule du recueil des actes administratifs du 18 octobre 2012.

-oOo-oOo-oOo-oOo-oOo-